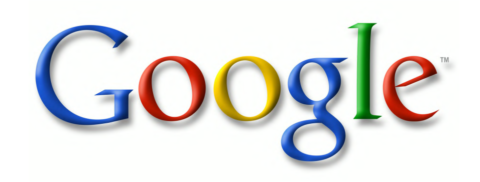






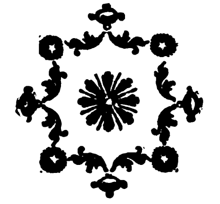
HISTOIRE

DE L'EMPIRE

DE RUSSIE.

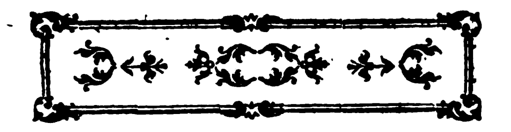
HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE RUSSIE
SOUS
PIERRE LE GRAND,
Par VOLTAIRE.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXX.



AU LECTEUR.

L'EMPIRE de Ruſſie eſt devenu de notre temps ſi conſidérable pour l'Europe, que PIERRE ſon vrai Fondateur en eſt encore plus intéreſſant. C'eſt lui qui a donné au Nord une nouvelle face; & après lui, ſa Nation a été ſur le point de changer le ſort de l'Allemagne; & ſon influence s'eſt étendue ſur la France & ſur l'Eſpagne, malgré l'immenſe diſtance des lieux. L'établiſſement de cet Empire eſt peut-être la plus

grande époque pour l'Europe, après la découverte du nouveau Monde. C'eſt uniquement ce qui engage l'Auteur de la première Partie de l'Hiſtoire de PIERRE *le Grand* à donner la ſeconde.

Il y a quelques fautes dans pluſieurs exemplaires du premier Tome, dont on doit avertir le Lecteur.

Page 5, après ces mots, *dans la route que les caravanes pourraient prendre;* ajoutez, *en paſſant par les Plaines des Calmoucks, & par le grand Déſert nommé Kobi.*

Page 11, *à la jonction*, mettez, *à l'embouchure.*

Page 31, *Russie rouge*, lisez, *avec une partie de la Russie rouge.* Au reste il est bon d'apprendre aux Critiques mal instruits que la Volinie, la Podolie, & quelques Contrées voisines, ont été appellées *Russie rouge* par tous les Géographes.

Page 75, l'Editeur trompé par le défaut d'un zéro dans le manuscrit a mis en toutes lettres, *soixante & douze mille serfs de Moines*, au lieu de *sept cents vingt mille.*

Page 84, après ces mots, *La Religion Grecque commença en effet à s'établir en Russie;* ôtez ce qui suit, & mettez, *Le Patriarche de Constantinople Chri-*

ſoberge envoya un Evêque baptiſer Volodimer, pour ajouter à ſon Patriarchat cette partie du Monde. Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par ſon aïeul. Un Syrien, nommé Michel, fut le premier Métropolitain en Ruſſie, &c.

Page 92, *Il regardait les Jéſuites comme des hommes dangereux*; on peut ajouter, que les Jéſuites qui s'étaient introduits en Ruſſie en 1685, en furent chaſſés en 1689, & qu'y étant rentrés, ils en furent encore chaſſés en 1718.

Page 114, *Fille du Secrétaire Nariskin*, liſez, *Fille du Secrétaire Apraxin.*

On peut laiſſer au pays d'Orembourg l'épithete de *petit*, parce qu'en effet ce Gouvernement eſt petit en comparaiſon de la Sibérie à laquelle il touche. On peut ſubſtituer une *peau d'ours* à la *peau de mouton* que pluſieurs voyageurs prétendent être adorée par les Oſtiaks. Si ces bonnes gens rendent un culte à ce qui leur eſt utile, une fourrure d'ours eſt encore plus adorable qu'une peau de mouton, & il faut avoir une peau d'âne pour s'appeſantir ſur ces bagatelles.

Que les barques conſtruites par le Czar PIERRE I. ayent été appellées ou non *demi-galeres*;

que Pierre ait logé d'abord dans une maiſon de bois, ou dans une maiſon de briques, cela eſt je crois fort indifférent.

Il y a des choſes moins indignes des yeux d'un lecteur ſage. Il eſt dit, par exemple, au premier volume, que les peuples du Kanshatka ſont ſans religion. Des Mémoires récens m'apprennent que ce peuple ſauvage a auſſi ſes Théologiens, qui font deſcendre les habitans de cette preſqu'île d'une eſpece d'Etre ſupérieur, qu'ils appellent *Kouthou*. Ces Mémoires diſent, qu'ils ne lui rendent aucun culte, & qu'ils ne l'aiment ni ne le craignent.

Ainſi ils ont une Mythologie, & ils n'ont point de Religion; cela pourrait être vrai, & n'eſt guere vraiſemblable; la crainte eſt l'attribut naturel des hommes. On prétend que dans leurs abſurdités, ils diſtinguent des choſes permiſes & des choſes défendues: ce qui eſt permis, c'eſt de ſatisfaire toutes ſes paſſions; ce qui eſt défendu, c'eſt d'aiguiſer un couteau ou une hache quand on eſt en voyage & de ſauver un homme qui ſe noye. Si en effet c'eſt un péché parmi eux de ſauver la vie à ſon prochain, ils ſont en cela différens de tous les hommes, qui courent par inſtinct au ſe-

cours de leurs ſemblables, quand l'intérêt ou la paſſion ne corrompt pas en eux ce penchant naturel. Il ſemble qu'on ne pourrait parvenir à faire un crime d'une action ſi commune & ſi néceſſaire, qu'elle n'eſt pas même une vertu, que par une Philoſophie également fauſſe & ſuperſtitieuſe, qui perſuaderait qu'il ne faut pas s'oppoſer à la Providence, & qu'un homme deſtiné par le Ciel à être noyé, ne doit pas être ſecouru par un homme: mais les barbares ſont bien loin d'avoir même une fauſſe Philoſophie.

Cependant ils célebrent, dit-on, une grande fête, qu'ils

appellent dans leur langage d'un mot qui signifie *Purification* : mais de quoi se purifient-ils, si tout leur est permis ? & pourquoi se purifient-ils, s'ils ne craignent ni n'aiment leur Dieu *Kouthou* ?

Il y a sans doute des contradictions dans leurs idées, comme dans celles de presque tous les peuples ; les leurs sont un défaut d'esprit, & les nôtres en sont un abus : nous en avons beaucoup plus qu'eux, parce que nous avons plus raisonné.

Comme ils ont une espece de Dieu, ils ont aussi des Démons ; enfin il y a parmi eux des Sorciers, ainsi qu'il y en a toujours

eu chez toutes les Nations les plus policées. Ce sont les vieilles qui sont sorcieres dans le Kamshatka, comme elles l'étaient parmi nous avant que la saine Physique nous éclairât. C'est donc par-tout l'apanage de l'esprit humain d'avoir des idées absurdes, fondées sur notre curiosité & sur notre faiblesse. Les Kamshatkales ont aussi des Prophetes qui expliquent les songes; & il n'y a pas long-temps que nous n'en avons plus.

Depuis que la Cour de Russie a assujetti ces peuples en bâtissant cinq Forteresses dans leur pays, on leur a annoncé la Religion Grecque. Un gentilhomme Russe

très-instruit m'a dit qu'une de leurs grandes objections était que ce culte ne pouvoit être fait pour eux, puisque le pain & le vin sont nécessaires à nos mysteres, & qu'ils ne peuvent avoir ni pain ni vin dans leur pays.

Ce peuple d'ailleurs mérite peu d'observations; je n'en ferai qu'une; c'est que si on jette les yeux sur les trois quarts de l'Amérique, sur toute la partie méridionale de l'Afrique, sur le Nord, depuis la Laponie jusqu'aux mers du Japon, on trouve que la moitié du genre humain n'est pas au-dessus des peuples du Kamshatka.

Au reste il est bon d'avertir

que l'illuſtre Géographe *De l'Ile* appelle ce pays *Kamshat*. Nous retranchons d'ordinaire les *ka* & les *koy* qui ſont à la fin des noms Ruſſes ; & c'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens.

Il y a un article plus important qui peut intéreſſer la dignité des Couronnes. *Oléarius* qui accompagnoit en 1634 des Envoyés de Holſtein en Ruſſie & en Perſe, rapporte au livre troiſieme de ſon Hiſtoire, que le Czar *Ivan Baſilovitz* avait relégué en Sibérie un Ambaſſadeur de l'Empereur : c'eſt un fait dont aucun autre Hiſtorien, que je ſache, n'a jamais parlé : il n'eſt pas vraiſemblable que l'Empe-

reur

reur eût souffert une violation du droit des gens si extraordinaire & si outrageante.

Le même *Oléarius* dit dans un autre endroit : « Nous partîmes » le 13 Février 1634 de com- » pagnie avec un certain Am- » bassadeur de France qui s'ap- » pellait *Charles de Tallerand*, » Prince de Chalais, &c. *Louis* » l'avait envoyé avec *Jacques* » *Roussel* en Ambassade en Tur- » quie & en Moscovie ; mais son » Collegue lui rendit de si mau- » vais offices auprès du Patriar- » che, que le grand Duc le » relégua en Sibérie »

Au livre troisieme, il dit que cet Ambassadeur, le Prince de

Chalais, & le nommé *Roussel* son Collegue, qui était Marchand étoient envoyés de *Henri IV.* Il est assez probable que *Henri IV*, mort en 1610, n'envoya point d'Ambassade en Moscovie en 1634. Si *Louis XIII* avait fait partir pour Ambassadeur un homme d'une Maison aussi illustre que celle de *Tallerand*, il ne lui eût point donné un Marchand pour Collegue; l'Europe aurait été informée de cette Ambassade, & l'outrage singulier fait au Roi de France eût fait encore plus de bruit.

Ayant contesté ce fait incroyable dans le premier Volume, & voyant que la fable

d'*Oléarius* avait pris quelque crédit, je me ſuis cru obligé de demander des éclairciſſemens au dépôt des affaires étrangeres en France. Voici ce qui a donné lieu à la mépriſe d'*Oléarius.*

Il y eut en effet un homme de la Maiſon de *Tallerand*, qui ayant la paſſion des voyages, alla juſqu'en Turquie ſans en parler à ſa famille, & ſans demander de lettres de recommendation. Il rencontra un Marchand Hollandais nommé *Rouſſel*, député d'une Compagnie de Négoce, & qui n'était pas ſans liaiſons avec le Miniſtere de France. Le Marquis de *Tallerand* ſe joignit avec lui pour aller voir

la Perſe ; & s'étant brouillé en chemin avec ſon compagnon de voyage, *Rouſſel* le calomnia auprès du Patriarche de Moſcow ; on l'envoya en effet en Sibérie ; il trouva le moyen d'avertir ſa famille, & au bout de trois ans le Secrétaire d'Etat, Monſieur *Des-Noyers*, obtint ſa liberté de la Cour de Moſcow.

Voilà le fait mis au jour : il n'eſt digne d'entrer dans l'Hiſtoire, qu'autant qu'il met en garde contre la prodigieuſe quantité d'anecdotes de cette eſpece rapportées par les Voyageurs.

Il y a des erreurs hiſtoriques ; il y a des menſonges hiſtoriques. Ce que rapporte *Oléarius* n'eſt

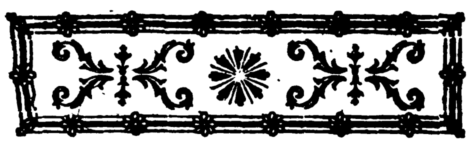
qu'une erreur ; mais quand on dit qu'un Czar fit clouer le chapeau d'un Ambaſſadeur ſur ſa tête, c'eſt un menſonge. Qu'on ſe trompe ſur le nombre & la force des vaiſſeaux d'une Armée navale, qu'on donne à une Contrée plus ou moins d'étendue, ce n'eſt qu'une erreur, & une erreur très-pardonnable. Ceux qui répetent les anciennes fables dans leſquelles l'origine de toutes les Nations eſt enveloppée, peuvent être accuſés d'une faibleſſe commune à tous les Auteurs de l'antiquité ; ce n'eſt pas là mentir, ce n'eſt proprement que tranſcrire des contes.

L'inadvertence nous rend en-

eſt un monſtre ; & le Romancier qui donne ſes imaginations pour la vérité, eſt mépriſé. Tel qui autrefois faiſoit reſpecter des fables par des nations entieres, ne ſerait pas lû aujourd'hui des derniers des hommes.

Il y a des Critiques plus menteurs encore, qui alterent des paſſages, ou qui ne les entendent pas ; qui inſpirés par l'envie, écrivent avec ignorance contre des Ouvrages utiles : ce ſont les ſerpens qui rongent la lime, il faut les laiſſer faire.





HISTOIRE *DE L'EMPIRE* DE RUSSIE *SOUS* PIERRE LE GRAND.

CHAPITRE PREMIER.

Campagne du Pruth.

LE Sultan *Achmet III* déclara la guerre à PIERRE PREMIER; mais ce n'était pas pour le Roi de Suede, c'était, comme on le croit bien, pour ses seuls intérêts. Le Kan des Tartares de Crimée voyait avec crainte un voisin

devenu ſi puiſſant. La Porte avait pris ombrage de ſes vaiſſeaux ſur les Palus Méotides & ſur la mer Noire, de la ville d'Azoph fortifiée, du Port de Tangaroc déjà célebre; enfin de tant de grands ſuccès, & de l'ambition que les ſuccès augmentent toujours.

Il n'eſt ni vraiſemblable, ni vrai, que la Porte Ottomane ait fait la guerre au Czar vers les Palus Méotides, parce qu'un vaiſſeau Suédois avait pris ſur la mer Baltique une barque, dans laquelle on avait trouvé une lettre d'un Miniſtre qu'on n'a jamais nommé. *Norberg* a écrit que cette lettre contenait un plan de la conquête de l'Empire Turc, que la lettre fut portée à *Charles XII* en Turquie, que *Charles* l'envoya au Divan, & que ſur cette lettre la guerre fut déclarée. Cette fable porte aſſez avec elle ſon caractere de

fable. Le Kan des Tartares plus inquiet encore que le Divan de Constantinople, du voisinage d'Azoph, fut celui qui par ses instances obtint qu'on entrerait en campagne (*a*).

(*a*) Ce que rapporte *Norberg* sur les prétentions du Grand Seigneur, n'est ni moins faux, ni moins puérile : il dit que le Sultan *Achmet* envoya au Czar les conditions auxquelles il accorderait la paix, avant d'avoir commencé la guerre. Ces conditions étaient, selon le Confesseur de *Charles XII*, de renoncer à son alliance avec le Roi *Auguste*, de rétablir *Stanislas*, de rendre la Livonie à *Charles*, de payer à ce Prince argent comptant ce qu'il lui avait pris à Pultava, & de démolir Pétersbourg. Cette piece fut forgée par un nommé *Brazey*, Auteur famélique d'une feuille intitulée, *Mémoires satyriques, historiques & amusans*. *Norberg* puisa dans cette source. Il paraît que ce Confesseur n'était pas le confident de *Charles XII*.

La Livonie n'était point encore toute entiere au pouvoir du Czar, quand *Achmet III* prit dès le mois d'Août la résolution de se déclarer. Il pouvait à peine savoir la reddition de Riga. La proposition de rendre en argent les effets perdus par le Roi de Suede à Pultava, serait de toutes les idées la plus ridicule, si celle de démolir Pétersbourg ne l'était davantage. Il y eut beaucoup de romanesque dans la conduite de *Charles* à Bender; mais celle du Divan eût été plus romanesque encore, s'il eût fait de telles demandes.

Novemb. 1710. Le Kan des Tartares qui fut le grand moteur de cette guerre, alla voir *Charles* dans sa retraite. Ils étaient unis par les mêmes intérêts, puisqu'Azoph est frontiere de la petite Tartarie. *Charles* & le Kan de Crimée étaient ceux qui avaient

le plus perdu par l'agrandissement du Czar ; mais ce Kan ne commandait point les armées du Grand Seigneur ; il était comme les Princes feudataires d'Allemagne, qui ont servi l'Empire avec leurs propres Troupes, subordonnées au Général de l'Empereur Allemand.

La premiere démarche du Divan fut de faire arrêter dans les rues de Constantinople l'Ambassadeur du Czar *Tolstoy*, & trente de ses domestiques, & de l'enfermer au château des sept tours. Cet usage barbare, dont des sauvages auraient honte, vient de ce que les Turcs ont toujours des Ministres étrangers, résidant continuellement chez eux, & qu'ils n'envoient jamais d'Ambassadeurs ordinaires. Ils regardent les Ambassadeurs des Princes Chrétiens comme des Consuls de Mar- 29 Novembre 1710.

chands ; & n'ayant pas d'ailleurs moins de mépris pour les Chrétiens que pour les Juifs, ils ne daignent obſerver avec eux le droit des gens que quand ils y ſont forcés ; du moins juſqu'à préſent ils ont perſiſté dans cet orgueil féroce.

Le célebre Viſir *Achmet Coprogli*, qui prit Candie ſous *Mahomet IV*, avait traité le fils d'un Ambaſſadeur de France avec outrage, & ayant pouſſé la brutalité juſqu'à le frapper, l'avait envoyé en priſon, ſans que *Louis XIV*, tout fier qu'il était, s'en fût autrement reſſenti, qu'en envoyant un autre Miniſtre à la Porte. Les Princes Chrétiens très-délicats entre eux ſur le point d'honneur, & qui l'ont même fait entrer dans le droit public, ſemblaient l'avoir oublié avec les Turcs.

Jamais Souverain ne fut plus offenſé

dans la perſonne de ſes Miniſtres que le Czar de Ruſſie. Il vit dans l'eſpace de peu d'années ſon Ambaſſadeur à Londres mis en priſon pour dettes ; ſon Plénipotentiare en Pologne & en Saxe roué vif ſur un ordre du Roi de Suede ; ſon Miniſtre à la Porte Ottomane ſaiſi & mis en priſon dans Conſtantinople comme un malfaiteur.

La Reine d'Angleterre lui fit, comme nous avons vu, ſatisfaction pour l'outrage de Londres. L'horrible affront reçu dans la perſonne de *Patkull*, fut lavé dans le ſang des Suédois à la bataille de Pultava ; mais la fortune laiſſa impunie la violation du droit des gens par les Turcs.

Le Czar fut obligé de quitter le théâtre de la guerre en Occident, pour aller combattre ſur les fron- Janvier 1711.

tieres de la Turquie. D'abord il fait avancer vers la (*b*) Moldavie dix Régimens qui étoient en Pologne ; il ordonne au Maréchal *Sheremetaf* de partir de la Livonie avec son Corps d'armée, & laissant le Prince *Menzicof* à la tête des affaires à Pétersbourg, il va donner dans Moscow tous les ordres pour la campagne qui doit s'ouvrir.

18 Janvier 1711. Un Sénat de régence est établi ; ses Régimens des Gardes se mettent en marche ; il ordonne à la jeune Noblesse de venir apprendre sous lui le métier de la guerre ; place les uns en qualité de Cadets, les autres d'Officiers subalternes. L'Amiral *Apraxin* va dans Azoph commander sur terre & sur mer. Toutes

(*b*) Il est bien étrange que tant d'Auteurs confondent la Valachie & la Moldavie.

ces mesures étant prises, il ordonne dans Moscow qu'on reconnaisse une nouvelle Czarine; c'était cette même personne faite prisonniere de guerre dans Marienbourg en 1702. PIERRE avait répudié l'an 1696 *Eudoxia Lapoukin* (*c*) son épouse, dont il avait deux enfans. Les Lois de son Eglise permettent le divorce, & si elles l'avaient défendu, il eût fait une loi pour le permettre.

La jeune prisonniere de Marienbourg à qui on avait donné le nom de *Catherine*, était au-dessus de son sexe & de son malheur. Elle se rendit si agréable par son caractere, que le Czar voulut l'avoir auprès de lui; elle l'accompagna dans ses courses & dans ses travaux pénibles, partageant ses fatigues, adoucissant ses peines par la gaieté de son esprit &

(*c*) Ou *Lapouchin*.

par ſa complaiſance ; ne connaiſſant point cet appareil de luxe & de molleſſe, dont les femmes ſe ſont fait ailleurs des beſoins réels. Ce qui rendit ſa faveur plus ſinguliere, c'eſt qu'elle ne fut ni enviée, ni traverſée, & que perſonne n'en fut la victime. Elle calma ſouvent la colere du Czar, & le rendit plus grand encore en le rendant plus clément. Enfin elle lui devint ſi néceſſaire, qu'il l'épouſa ſecrettement en 1707. Il en avait déja deux filles, & il en eut l'année ſuivante une Princeſſe qui épouſa depuis le Duc de Holſtein. Le mariage ſecret de PIERRE & de *Catherine* fut déclaré le jour
17 Mars 1711. même que le Czar (*d*) partit avec elle pour aller éprouver ſa fortune contre l'Empire Ottoman. Toutes les diſpoſitions promettaient un heu-

(*d*) Journal de PIERRE *le Grand*.

reux succès. L'Hetman des Cosaques devait contenir les Tartares, qui déja ravageaient l'Ukraine dès le mois de Février; l'armée Russe avançait vers le Niester; un autre Corps de Troupes sous le Prince *Galitzin* marchait par la Pologne. Tous les commencemens furent favorables; car *Galitzin* ayant rencontré près de Kiovie un parti nombreux de Tartares, joints à quelques Cosaques & à quelques Polonais du parti de *Stanislas*, & même de Suédois, il les défit entiérement & leur tua cinq mille hommes. Ces Tartares avaient déja fait dix mille esclaves dans le plat pays. C'est de temps immémorial la coutume des Tartares de porter plus de cordes que de cimeterres, pour lier les malheureux qu'ils surprennent. Les captifs furent tous délivrés, & leurs ravisseurs passés

au fil de l'épée. Toute l'armée, si elle eût été rassemblée, devait monter à soixante mille hommes. Elle dut être encore augmentée par les Troupes du Roi de Pologne. Ce Prince qui devait tout au Czar, vint le trouver le 3 Juin 1714 à Jaroslau sur la riviere de Sane, & lui promit de nombreux secours. On proclama la guerre contre les Turcs au nom des deux Rois; mais la Diete de Pologne ne ratifia pas ce qu'*Auguste* avait promis: elle ne voulut point rompre avec les Turcs. C'était le sort du Czar d'avoir dans le Roi *Auguste* un allié qui ne pouvait jamais l'aider. Il eut les mêmes espérances dans la Moldavie & dans la Valachie, & il fut trompé de même.

La Moldavie & la Valachie devaient secouer le joug des Turcs. Ces pays sont ceux des anciens

Daces, qui mêlés aux Gépides, inquiéterent long-temps l'Empire Romain : *Trajan* les ſoumit ; le premier *Conſtantin* les rendit Chrétiens. La Dacie fut une Province de l'Empire d'Orient ; mais bientôt après ces mêmes peuples contribuerent à la ruine de celui d'Occident, en ſervant ſous les *Odoacres* & ſous les *Théodorics*.

Ces Contrées reſterent depuis annexées à l'Empire Grec, & quand les Turcs eurent pris Conſtantinople, elles furent gouvernées & opprimées par des princes particuliers. Enfin elles ont été entiérement ſoumiſes par le Padicha ou Empereur Turc qui en donne l'inveſtiture. Le Hoſpodar, ou Vaivode, que la Porte choiſit pour gouverner ces Provinces, eſt toujours un Chrétien Grec. Les Turcs ont par ce choix

fait connaître leur tolérance, tandis que nos déclamateurs ignorans leur reprochent la perſécution. Le Prince que la porte nomme eſt Tributaire, ou plutôt Fermier : elle confere cette dignité à celui qui en offre davantage, & qui fait le plus de préſens au Viſir, ainſi qu'elle confere le Patriarchat Grec de Conſtantinople. C'eſt quelquefois un Dragoman, c'eſt-à-dire, un Interprete du Divan, qui obtient cette place. Rarement la Moldavie & la Valachie ſont réunies ſous un même Vaivode ; la Porte partage ces deux Provinces pour en être plus ſûre. *Démétrius Cantemir* avait obtenu la Moldavie. On faiſoit deſcendre ce Vaivode *Cantemir* de *Tamerlan*, parce que le nom de *Tamerlan* était *Timur* ; que ce *Timur* était un Kan Tartare ; & du nom de *Timurkan* venait, diſait-on, la famille de *Kantemir*.

Baſſaraba Brancovan avait été inveſti de la Valachie. Ce *Baſſaraba* ne trouva point de Généalogiſte qui le fît deſcendre d'un Conquérant Tartare. *Cantemir* crut que le temps était venu de ſe ſouſtraire à la domination des Turcs, & de ſe rendre indépendant, par la protection du Czar. Il fit préciſément avec PIERRE ce que *Mazeppa* avait fait avec *Charles*. Il engagea même d'abord le Hoſpodar de Valachie *Baſſaraba* à entrer dans la conſpiration, dont il eſpérait recueillir tout le fruit. Son plan était de ſe rendre maître des deux Provinces. L'Evêque de Jéruſalem, qui était alors en Valachie, fut l'ame de ce complot. *Cantemir* promit au Czar des Troupes & des vivres, comme *Mazeppa* avait fait au Roi de Suede, & ne tint pas mieux ſa parole.

Le Général *Sheremetof* s'avança juſqu'à Jaſſi, capitale de la Mol-

davie, pour voir & pour soutenir l'exécution de ces grands projets. *Cantemir* l'y vint trouver, & en fut reçu en prince; mais il n'agit en Prince qu'en publiant un manifeste contre l'Empire Turc. Le Hospodar de Valachie qui démêla bientôt ses vues ambitieuses, abandonna son parti, & rentra dans son devoir. L'Evêque de Jérusalem craignant justement pour sa tête, s'enfuit & se cacha: les peuples de la Valachie & de la Moldavie demeurerent fideles à la Porte Ottomane; & ceux qui devaient fournir des vivres à l'armée Russe les allerent porter à l'armée Turque.

Déja le Visir *Baltagi-Méhémet* avait passé le Danube à la tête de cent mille hommes, & marchait vers Jassi le long du Pruth, autrefois le fleuve Hierase, qui tombe dans le Danube,

&

& qui est à peu près la frontiere de la Moldavie & de la Bessarabie. Il envoya alors le Comte *Poniatoski*, Gentilhomme Polonais attaché à la fortune du Roi de Suede, prier ce Prince de venir lui rendre visite & voir son armée. *Charles* ne put s'y résoudre ; il exigeait que le Grand Visir lui fît sa premiere visite dans son asyle près de Bender ; sa fierté l'emporta sur ses intérêts. Quand *Poniatoski* revint au camp des Turcs, & qu'il excusa les refus de *Charles XII : Je m'attendois bien*, dit le Visir au Kan des Tartares, *que ce fier Païen en userait ainsi.* Cette fierté réciproque qui aliene toujours tous les hommes en place, n'avança pas les affaires du Roi de Suede : il dut d'ailleurs s'appercevoir bientôt que les Turcs n'agissaient que pour eux, & non pas pour lui.

Tandis que l'armée Ottomane passait le Danube, le Czar avançait par les frontieres de la Pologne, passait le Boristhene, pour aller dégager le Maréchal *Sheremetof*, qui étant au midi de Jassi, sur les bords du Pruth, était menacé de se voir bientôt environné de cent mille Turcs & d'une armée de Tartares. PIERRE avant de passer le Boristhene, avait craint d'exposer *Catherine* à un danger qui devenait chaque jour plus terrible; mais *Catherine* regarda cette attention du Czar comme un outrage à sa tendresse & à son courage; elle fit tant d'instances que le Czar ne put se passer d'elle : l'armée la voyait avec joie à cheval à la tête des troupes; elle se servait rarement de voiture. Il fallut marcher au-delà du Boristhene par quelques Déserts, traverser le Bog, & ensuite la riviere

du Tiras, qu'on nomme aujourd'hui Niester ; après quoi l'on trouvait encore un autre Désert avant d'arriver à Jassi sur les bords du Pruth. Elle encourageait l'armée, y répandait la gaieté, envoyait des secours aux Officiers malades, & étendait ses soins sur les Soldats.

On arriva enfin à Jassi, où l'on devait établir des magasins. Le Hospodar de Valachie *Bassaraba*, rentré dans les intérêts de la Porte, & feignant d'être dans ceux du Czar, lui proposa la paix, quoique le Grand Visir ne l'en eût point chargé : on sentit le piege ; on se borna à demander des vivres qu'il ne pouvait ni ne voulait fournir. Il était difficile d'en faire venir de Pologne ; les provisions que *Cantemir* avait promises, & qu'il espérait en vain tirer de la Valachie, ne pouvaient arriver ; 4 Juillet 1711.

la ſituation devenait très-inquiétante. Un fléau dangereux ſe joignit à tous ces contre-temps ; des nuées de ſauterelles couvrirent les campagnes, les dévorerent & les infecterent : l'eau manquait ſouvent dans la marche ſous un ſoleil brûlant & dans des déſerts arides ; on fut obligé de faire porter à l'armée de l'eau dans des tonneaux.

PIERRE, dans cette marche, ſe trouvait par une fatalité ſinguliere à portée de *Charles XII* ; car Bender n'eſt éloigné que de vingt-cinq lieues communes de l'endroit où l'armée Ruſſe campait auprès de Jaſſi. Des Partis de Coſaques pénétrerent juſqu'auprès de la retraite de *Charles* ; mais les Tartares de Crimée qui voltigeaient dans ces quartiers, mirent le Roi de Suede à couvert d'une ſurpriſe. Il attendait avec impatience

& ſans crainte dans ſon camp l'événement de la guerre.

PIERRE ſe hâta de marcher ſur la rive droite du Pruth, dès qu'il eut formé quelques magaſins. Le point déciſif était d'empêcher les Turcs, poſtés au-deſſous ſur la rive gauche, de paſſer ce fleuve & de venir à lui. Cette manœuvre devait le rendre maître de la Moldavie & de la Valachie; il envoya le Général *Janus* avec l'avant-garde pour s'oppoſer à ce paſſage des Turcs; mais ce Général n'arriva que dans le temps même qu'ils paſſaient ſur leurs pontons: il ſe retira, & ſon Infanterie fut pourſuivie juſqu'à ce que le Czar vint lui-même le dégager.

L'Armée du Grand Viſir s'avança donc bientôt vers celle du Czar le long du fleuve. Ces deux armées étaient bien différentes; celle des

Turcs, renforcée des Tartares, était de près de deux cens cinquante mille hommes ; celle des Ruſſes n'était alors que d'environ trente-ſept mille combattans. Un Corps aſſez conſidérable ſous le Général *Renne*, était au-delà des montagnes de la Moldavie, ſur la riviere de Sireth, & les Turcs couperent la communication.

Le Czar commençait à manquer de vivres, & à peine ſes Troupes campées non loin du fleuve pouvaient-elles avoir de l'eau ; elles étaient expoſées à une nombreuſe artillerie placée par le Grand Viſir ſur la rive gauche, avec un Corps de Troupes qui tirait ſans ceſſe ſur les Ruſſes. Il paraît par ce récit très-détaillé & très-fidele, que le Viſir *Baltagi-Méhémet* loin d'être un imbécille comme les Suédois l'ont repréſenté, s'était conduit avec beaucoup d'intelligence.

Passer le Pruth à la vue d'un ennemi, le contraindre à reculer & le poursuivre, couper tout d'un coup la communication entre l'armée du Czar & un Corps de sa Cavalerie, enfermer cette armée sans lui laisser de retraite, lui ôter l'eau & les vivres, la tenir sous des batteries de canon qui la menace d'une rive opposée; tout cela n'était pas d'un homme sans activité & sans prévoyance.

PIERRE alors se trouva dans une plus mauvaise position que *Charles XII* à Pultava; enfermé comme lui par une armée supérieure, éprouvant plus que lui la disette, & s'étant fié comme lui aux promesses d'un Prince trop peu puissant pour les tenir, il prit le parti de la retraite, & tenta d'aller choisir un camp avantageux en retournant vers Jassi.

20 Juillet 1711. Il décampa dans la nuit ; mais à peine eſt-il en marche, que les Turcs tombent ſur ſon arriere-garde au point du jour. Le Régiment des Gardes *Préobraſinski* arrêta long-temps leur impétuoſité. On ſe forma, on fit des retranchemens avec les chariots & le bagage. Le même jour toute l'armée Turque attaqua encore les Ruſſes. Une preuve qu'ils pouvaient ſe défendre, quoi qu'on en ait dit, c'eſt qu'ils ſe défendirent
21 Juillet 1711. très-long-temps, qu'ils tuerent beaucoup d'ennemis, & qu'ils ne furent point entamés.

Il y avait dans l'armée Ottomane deux Officiers du Roi de Suede, l'un le Comte *Poniatoski*, l'autre le Comte de *Spare*, avec quelques Coſaques du parti de *Charles XII*. Mes Mémoires diſent que ces Généraux conſeillerent au Grand Viſir de ne point

point combattre, de couper l'eau & les vivres aux ennemis & de les forcer à se rendre prisonniers ou de mourir. D'autres Mémoires prétendent qu'au contraire ils animerent le Grand Visir à détruire avec le sabre une Armée fatiguée & languissante qui périssait déja par la disette. La premiere idée paraît plus circonspecte; la seconde, plus conforme au caractere des Généraux élevés par *Charles XII.*

Le fait est que le Grand Visir tomba sur l'arriere-garde au point du jour. Cette arriere-garde était en désordre. Les Turcs ne rencontrerent d'abord devant eux qu'une ligne de quatre cens hommes; on se forma avec célérité. Un Général Allemand nommé *Alard*, eût la gloire de faire des dispositions si rapides & si bonnes, que les Russes résisterent pendant trois



heures à l'armée Ottomane ſans perdre de terrein.

La diſcipline à laquelle le Czar avait accoutumé ſes Troupes, le paya bien de ſes peines. On avait vu à Narva ſoixante mille hommes défaits par huit mille, parce qu'ils étaient indiſciplinés ; & ici on voit une arriere-garde d'environ huit mille Ruſſes ſoutenir les efforts de cent cinquante mille Turcs, leur tuer ſept mille hommes, & les forcer à retourner en arriere.

Après ce rude combat, les deux Armées ſe retrancherent pendant la nuit ; mais l'armée Ruſſe reſtait toujours enfermée, privée de proviſions & d'eau même. Elle était près des bords du Pruth, & ne pouvait approcher du fleuve ; car ſitôt que quelques ſoldats haſardaient d'aller puiſer de l'eau, un Corps de Turcs poſté à

la rive opposée faisait pleuvoir sur eux le plomb & le fer d'une artillerie nombreuse chargée à cartouche. L'armée Turque qui avait attaqué les Russes, continuait toujours de son côté à la foudroyer par son canon.

Il était probable qu'enfin les Russes allaient être perdus sans ressource par leur position, par l'inégalité du nombre & par la disette. Les escarmouches continuaient toujours ; la Cavalerie du Czar presque toute démontée, ne pouvait plus être d'aucun secours, à moins qu'elle ne combattît à pied ; la situation paraissait désespérée. Toutes les Relations, tous les Mémoires du temps conviennent unanimement que le Czar incertain s'il tenterait le lendemain le sort d'une nouvelle bataille, s'il exposerait sa femme, son Armée, son Empire, & le fruit de tant de travaux

à une perte qui ſemblait inévitable, ſe retira dans ſa tente accablé de douleur & agité de convulſions dont il était quelquefois attaqué, & que ſes chagrins redoublaient. Seul, en proie à tant d'inquiétudes cruelles, ne voulant que perſonne fût témoin de ſon état, il défendit qu'on entrât dans ſa tente. Il vit alors quel était ſon bonheur d'avoir permis à ſa femme de le ſuivre. *Catherine* entra malgré la défenſe.

Une femme qui avait affronté la mort pendant tous ces combats, expoſée comme un autre au feu d'artillerie des Turcs, avait le droit de parler. Elle perſuada ſon époux de tenter la voie de la négociation.

C'eſt la coutume immémoriale dans tout l'Orient, quand on demande audience aux Souverains, ou à leurs repréſentans, de ne les abor-

der qu'avec des préſens. *Catherine* raſſembla le peu de pierreries qu'elle avait apportées dans ce voyage guerrier, dont toute magnificence & tout luxe étaient bannis ; elle y ajouta deux péliſſes de renard noir ; l'argent comptant qu'elle ramaſſa fut deſtiné pour le Kiaia. Elle choiſit elle-même un Officier intelligent, qui devait avec deux valets porter les préſens au Grand Viſir, & enſuite faire conduire au Kiaia en ſureté le préſent qui lui était réſervé. Cet Officier fut chargé d'une lettre du Maréchal *Sheremetof* à *Méhémet-Baltagi*. Les Mémoires de PIERRE conviennent de la lettre ; ils ne diſent rien des détails dans leſquels entra *Catherine* ; mais tout eſt aſſez confirmé par la Déclaration de PIERRE lui-même donnée en 1723, quand il fit couronner *Catherine* Impératrice : *Elle*

nous a été, dit-il, *d'un très-grand ſecours dans tous les dangers, & particuliérement à la bataille du Pruth, où notre armée était réduite à vingt-deux mille hommes.* Si le Czar en effet n'avait plus alors que vingt-deux mille combattans, menacés de périr par la faim, ou par le fer, le ſervice rendu par *Catherine* était auſſi grand que les bienfaits dont ſon époux l'avait comblée. Le Journal manuſcrit (*e*) de PIERRE *le Grand*, dit que le jour même du grand combat du 20 Juillet, il y avait 31554 hommes d'Infanterie, & 6692 de Cavalerie preſque tous démontés; il aurait donc perdu ſeize mille deux cens quarante-ſix combattans dans cette bataille. Les mêmes Mémoires aſſurent que la perte des Turcs fut beaucoup plus

(*e*) Page 177 du Journal de PIERRE *le Grand*.

considérable que la ſienne ; & qu'attaquant en foule & ſans ordre, aucun des coups tirés ſur eux ne porta à faux. S'il en eſt ainſi, la journée du Pruth du 20 au 21 Juillet, fut une des plus meurtrieres qu'on ait vue depuis pluſieurs ſiecles.

Il faut ou ſoupçonner PIERRE *le Grand* de s'être trompé, lorſqu'en couronnant l'Impératrice, il lui témoigne ſa reconnaiſſance, *d'avoir ſauvé ſon Armée réduite à vingt-deux mille combattans ;* ou accuſer de faux ſon Journal, dans lequel il eſt dit que le jour de cette bataille, ſon Armée du Pruth, indépendamment du Corps qui campait ſur le Sireth, *montait à* 31554 *hommes d'Infanterie,* & *à* 6692 *de Cavalerie.* Suivant ce calcul, la bataille aurait été plus terrible que tous les Hiſtoriens & tous *les Mémoires pour & contre ne l'ont*

rapporté jusqu'ici. Il y a certainement ici quelque mal-entendu, & cela eſt très-ordinaire dans les récits de campagnes l'orſqu'on entre dans les détails : le plus ſûr eſt de s'en tenir toujours à l'événement principal, à la victoire & à la défaite : on ſait rarement avec préciſion ce que l'une & l'autre ont coûté

A quelque petit nombre que l'armée Ruſſe fût réduite, on ſe flattait qu'une réſiſtance ſi intrépide & ſi opiniâtre en impoſait au Grand Viſir, qu'on obtiendrait la paix à des conditions honorables pour la Porte Ottomane, que ce Traité en rendant le Viſir agréable à ſon Maître ne ſerait pas trop humiliant pour l'empire de Ruſſie. Le grand mérite de *Catherine* fut, ce ſemble, d'avoir vu cette poſſibilité dans un moment où les Généraux paraiſſaient ne voir qu'un malheur inévitable.

Norberg, dans son Histoire de *Charles XII*, rapporte une lettre du Czar au Grand Visir, dans laquelle il s'exprime en ces mots : *Si contre mon attente j'ai le malheur d'avoir déplu à Sa Hautesse, je suis prêt à réparer les sujets de plainte qu'Elle peut avoir contre moi. Je vous conjure, très-noble Général, d'empêcher qu'il ne soit répandu plus de sang, & je vous supplie de faire cesser dans le moment le feu excessif de votre artillerie. Recevez l'ôtage que je viens de vous envoyer.*

Cette lettre porte tous les caracteres de fausseté, ainsi que la plupart des Pieces rapportées au hasard par *Norberg ;* elle est datée du 11 Juillet nouveau stile, & on n'écrivit à *Baltagi-Méhémet* que le 21 nouveau stile. Ce ne fut point le Czar qui écrivit, ce fut le Maréchal *Sheremetof ;* on ne se servit point dans cette lettre de ces expressions, *le Czar a eu*

le malheur de déplaire à Sa Hauteſſe; ces termes ne conviennent qu'à un Sujet qui demande pardon à ſon Maître : il n'eſt point queſtion d'ôtage ; on n'en envoya point ; la lettre fut portée par un Officier, tandis que l'artillerie tonnait des deux côtés. *Sheremetof* dans ſa tente, faiſait ſeulement ſouvenir le Viſir de quelques offres de paix que la Porte avait faites au commencement de la campagne par les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, lorſque le Divan demandait la ceſſion de la Citadelle & du Port de Tangaroc, qui étaient les vrais ſujets de la guerre.

Il ſe paſſa quelques heures avant qu'on eût une réponſe du grand Viſir. On craignait que le Porteur n'eût été tué par le canon, ou n'eût été retenu par les Turcs. On dépêcha un ſecond Courier avec un duplicata, & on tint conſeil de guerre en pré-

21 Juillet 1711.

ſence de *Catherine*. Dix Officiers généraux ſignerent le réſultat que voici:

« Si l'ennemi ne veut pas accepter
» les conditions qu'on lui offre, &
» s'il demande que nous poſions les
» armes, & que nous nous ren-
» dions à diſcrétion, tous les Géné-
» raux & les Miniſtres ſont unani-
» mement d'avis de ſe faire jour au
» travers des ennemis. »

En conſéquence de cette réſolution, on entoura le bagage de retranchemens, & on s'avança juſqu'à cent pas de l'armée Turque, lorſqu'enfin le Grand Viſir fit publier une ſuſpenſion d'armes.

Tout le Parti Suédois a traité dans ſes Mémoires ce Viſir de lâche & d'infame, qui s'était laiſſé corrompre. C'eſt ainſi que tant d'Ecrivains ont accuſé le Comte *Piper* d'avoir reçu de l'argent du Duc de *Marlborough*,

pour engager le Roi de Suede à continuer la guerre contre le Czar, & qu'on a imputé à un Miniſtre de France d'avoir fait à prix d'argent le Traité de Seville. De telles accuſations ne doivent être avancées que ſur des preuves évidentes. Il eſt très-rare que des premiers Miniſtres s'abaiſſent à de ſi honteuſes lâchetés, découvertes tôt ou tard par ceux qui ont donné l'argent & par les Régiſtres qui en font foi. Un Miniſtre eſt toujours un homme en ſpectacle à l'Europe; ſon honneur eſt la baſe de ſon crédit; il eſt toujours aſſez riche pour n'avoir pas beſoin d'être un traître.

La place de Viceroi de l'Empire Ottoman eſt ſi belle, les profits en ſont ſi immenſes en temps de guerre, l'abondance & la magnificence régnaient à un ſi haut point dans les

tentes de *Baltagi-Méhémet*, la ſimplicité, & ſur-tout la diſette, étaient ſi grandes dans l'armée du Czar, que c'était bien plutôt au Grand Viſir à donner qu'à recevoir. Une légere attention de la part d'une femme qui envoyait des péliſſes & quelques bagues, comme il eſt d'uſage dans toutes les Cours, ou plutôt dans toutes les Portes Orientales, ne pouvait être regardée comme une corruption. La conduite franche & ouverte de *Baltagi-Méhémet* ſemble confondre les accuſations dont on a ſouillé tant d'écrits touchant cette affaire. Le Vice-Chancelier *Shaffirof* alla dans ſa tente avec un grand appareil; tout ſe paſſa publiquement, & ne pouvait ſe paſſer autrement. La négociation même fut entamée en préſence d'un homme attaché au Roi de Suede, & domeſtique du

Comte *Poniatoski*, Officier de *Charles XII*, lequel ſervit d'abord d'Interprete, & les Articles furent rédigés publiquement par le premier Secrétaire du Viſiriat, nommé *Hummer Effendi*. Le Comte *Poniatoski* y était préſent lui-même. Le préſent qu'on faiſait au Kiaia fut offert publiquement & en cérémonie, tout ſe paſſa ſelon l'uſage des Orientaux; on ſe fit des préſens réciproques; rien ne reſſemble moins à une trahiſon. Ce qui détermina le Viſir à conclure, c'eſt que dans ce temps-là même le Corps d'armée commandé par le Général *Renne*, ſur la riviere de Sireth en Moldavie, avait paſſé trois rivieres, & était alors vers le Danube où *Renne* venait de prendre la Ville & le Château de Brahila, défendus par une garniſon nombreuſe, commandée par un Pacha. Le Czar avait encore

un autre Corps d'armée qui avançait des frontieres de la Pologne. Il eſt de plus très-vraiſemblable que le Viſir ne fut pas inſtruit de la diſette que ſouffraient les Ruſſes. Le compte des vivres & des munitions n'eſt pas communiqué à ſon ennemi; on ſe vante au contraire devant lui d'être dans l'abondance, dans le temps qu'on ſouffre le plus. Il n'y a point de transfuge entre les Turcs & les Ruſſes : la différence des vêtemens, de la religion, du langage, ne le permet pas. Ils ne connaiſſent point comme nous la déſertion; auſſi le Grand Viſir ne ſavait pas dans quel état déplorable était l'Armée de PIERRE.

Baltagi qui n'aimait pas la guerre, & qui cependant l'avait bien faite, crut que ſon expédition était aſſez heureuſe, s'il remettait aux mains du

Grand Seigneur les Villes & les Ports pour lesquels il combattait ; s'il renvoyait des bords du Danube en Russie l'Armée victorieuse du Général *Renne*, & s'il fermait à jamais l'entrée des Palus Méotides, le Bosphore Cimmérien, la Mer Noire à un Prince entreprenant, enfin s'il ne mettait pas des avantages certains au risque d'une nouvelle bataille, (qu'après tout le désespoir pouvait gagner contre la force ;) il avait vu ses Janissaires repoussés la veille, & il y avait plus d'un exemple de victoires remportées par le petit nombre contre le grand ; telles furent ses raisons : ni les Officiers de *Charles* qui étaient dans son Armée, ni le Kan des Tartares ne les approuverent. L'intérêt des Tartares était de pouvoir exercer leurs pillages sur les frontieres de Russie & de Pologne.

L'intérêt

L'interêt de *Charles XII* était de se venger du Czar ; mais le Géneral, le premier Ministre de l'Empire Ottoman, n'était animé ni par la vengeance particuliere d'un Prince Chrétien, ni par l'amour du butin qui conduisait les Tartares. Dès qu'on fut convenu d'une suspension d'armes, les Russes acheterent des Turcs les vivres dont ils manquaient. Les Articles de cette paix ne furent point rédigés comme le Voyageur *la Motraye* le rapporte, & comme *Norberg* le copie d'après lui. Le Visir, parmi les conditions qu'il exigeait, voulait d'abord que le Czar s'engageât à ne plus entrer dans les intérêts de la Pologne, & c'est sur quoi *Poniatoski* insistait ; mais il était au fonds convenable à l'Empire Turc que la Pologne restât désunie & impuissante ; ainsi cet article se réduisit

à retirer les Troupes Russes des frontieres. Le Kan des Tartares demandait un tribut de quarante mille sequins : ce point fut long-temps débattu & ne passa point.

Le Visir demanda long-temps qu'on lui livrât *Cantemir*, comme le Roi de Suede s'était fait livrer *Patkull*. *Cantemir* se trouvait précisément dans le même cas où avait été *Mazeppa*. Le Czar avait fait à *Mazeppa* son procès criminel, & l'avait fait exécuter en effigie. Les Turcs n'en userent point ainsi ; ils ne connaissent ni les procès par contumace, ni les sentences publiques. Ces condamnations affichées, & les exécutions en effigie, sont d'autant moins en usage chez eux, que leur loi leur défend les représentations humaines, de quelque genre qu'elles puissent être. Ils insisterent en vain sur l'extradition de

Cantemir. PIERRE écrivit ces propres paroles au Vice-Chancelier *Shaffirof*.

« J'abandonnerai plutôt aux Turcs » tout le terrein qui s'étend jusqu'à » *Cusk* ; il me restera l'espérance » de le recouvrer : mais la perte de » ma foi est irréparable, je ne peux » la violer. Nous n'avons de propre » que l'honneur ; y renoncer c'est » cesser d'être Monarque. »

Enfin le Traité fut conclu & signé près du Village nommé *Falksen* sur les bords du Pruth. On convint dans le Traité qu'Asoph & son territoire seraient rendus avec les munitions & l'artillerie dont il était pourvu avant que le Czar l'eût pris en 1696, que le Port de Tangaroc sur la mer de Zabache serait démoli, ainsi que celui de Samara sur la riviere de ce nom, & d'autres petites Citadelles. On ajouta enfin un article touchant

le Roi de Suède, & cet article même faisait assez voir combien le Visir était mécontent de lui. Il fut stipulé que ce Prince ne serait point inquiété par le Czar s'il retournait dans ses Etats, & que d'ailleurs le Czar & lui pourraient faire la paix s'ils en avaient envie.

On voit assez par la rédaction singulière de cet article, que *Baltagi-Mehemet* se souvenait des hauteurs de Charles XII. Qui sait même si ces hauteurs n'avaient pas incliné *Méhémet* du côté de la paix ? La perte du Czar faisait la grandeur de *Charles*, & il n'est pas dans le cœur humain de rendre puissans ceux qui nous méprisent. Enfin ce Prince qui n'avait pas voulu venir à l'Armée du Visir quand il avait besoin de le ménager, accourait quand l'ouvrage qui lui ôtait toutes ses espérances allait être

consommé. Le Visir n'alla point à sa rencontre, & se contenta de lui envoyer deux Bachas ; il ne vint au devant de *Charles* qu'à quelque distance de sa tente.

La conversation ne se passa, comme on sait, qu'en reproches. Plusieurs Historiens ont cru que la réponse du Visir au Roi, quand ce Prince lui reprocha d'avoir pu prendre le Czar prisonnier, & de ne l'avoir pas fait, était la réponse d'un imbécille : *Si j'avais pris le Czar*, dit-il, *qui aurait gouverné son Empire ?* Il est aisé pourtant de comprendre que c'était la réponse d'un homme piqué ; & ces mots qu'il ajouta : *Il ne faut pas que tous les Rois sortent de chez eux*, montrent assez combien il voulait mortifier l'Hôte de Bender.

Charles ne retira d'autre fruit de son voyage que celui de déchirer la

robe du Grand Visir avec l'éperon de ses bottes. Le Visir qui pouvait l'en faire repentir, feignit de ne s'en pas appercevoir, & en cela il était très-supérieur à *Charles*. Si quelque chose put faire sentir à ce Monarque dans sa vie brillante & tumultueuse, combien la fortune peut confondre la grandeur, c'est qu'à Pultava un Pâtissier avait fait mettre bas les armes à toute son armée, & qu'au Pruth un fendeur de bois avait décidé du sort du Czar & du sien; car ce Visir *Baltagi-Méhémet* avait été fendeur de bois dans le Sérail, comme son nom le signifie; & loin d'en rougir il s'en faisait honneur, tant les mœurs orientales different des nôtres.

Le Sultan & tout Constantinople furent d'abord très-contens de la conduite du Visir: on fit des réjouis-

fances publiques une femaine entiere; le Kiaia de *Méhémet* qui porta le Traité au Divan, fut élevé incontinent à la dignité de Boujouk Imraour, grand Ecuyer; ce n'eſt pas ainſi qu'on traite ceux dont on croit être mal ſervi.

Il paraît que *Norberg* connaiſſait peu le Gouvernement Ottoman, puiſqu'il dit, *que le Grand Seigneur ménageait ſon Viſir, & que Baltagi-Méhémet était à craindre.* Les Janiſſaires ont été ſouvent dangereux aux Sultans; mais il n'y a pas un exemple d'un ſeul Viſir qui n'ait été aiſément ſacrifié ſur un ordre de ſon Maître, & *Méhémet* n'était pas en état de ſe ſoutenir par lui-même. C'eſt de plus ſe contredire, que d'aſſurer dans la même page, que les Janiſſaires étaient irrités contre *Méhémet*, & que le Sultan craignait ſon pouvoir.

Le Roi de Suede fut réduit à la reſſource de cabaler à la Cour Ottomane. On vit un Roi qui avait fait des Rois, s'occuper à faire préſenter au Sultan des Mémoires & des Placets qu'on ne voulait pas recevoir. *Charles* employa toutes les intrigues, comme un Sujet qui veut décrier un Miniſtre auprès de ſon Maître. C'eſt ainſi qu'il ſe conduiſit contre le Viſir *Méhémet* & contre tous ſes Succeſſeurs ; tantôt on s'adreſſait à la Sultane Validé par une Juive ; tantôt on employait un Eunuque : il y eut enfin un homme qui ſe mêlant parmi les Gardes du Grand Seigneur, contrefit l'inſenſé, afin d'attirer ſes regards & de pouvoir lui donner un Mémoire du Roi. De toutes ces manœuvres, *Charles* ne recueillit d'abord que la mortification de ſe voir retrancher ſon thaim, c'eſt-à-dire, la ſubſiſtance que

la

la générosité de la Porte lui fournissait par jour, & qui se montait à quinze cents livres monnoie de France. Le Grand Visir au lieu de thaim, lui dépêcha un ordre, en forme de conseil, de sortir de la Turquie.

Charles s'obstina plus que jamais à rester, s'imaginant toujours qu'il rentrerait en Pologne, & dans l'Empire Russe avec une armée Ottomane. Personne n'ignore quelle fut enfin en 1714 l'issue de son audace inflexible; comment il se battit contre une Armée de Janissaires, de Spahis & de Tartares, avec ses Secrétaires, ses Valets-de-chambre, ses gens de cuisine & d'écurie; qu'il fut captif dans le pays où il avait joui de la plus généreuse hospitalité; qu'il retourna ensuite déguisé en Courier dans ses Etats, après avoir

demeuré cinq années en Turquie. Il faut avouer que s'il y a eu de la raiſon dans ſa conduite, cette raiſon n'était pas faite comme celle des autres hommes.





CHAPITRE II.

SUITE DE L'AFFAIRE DU PRUTH.

IL eſt utile de rappeller ici un fait déja raconté dans l'Hiſtoire de *Charles XII*. Il arriva pendant la ſuſpenſion d'armes qui précéda le Traité du Pruth, que deux Tartares ſurprirent deux Officiers Italiens de l'Armée du Czar, & vinrent les vendre à un Officier des Janiſſaires : le Viſir punit cet attentat contre la foi publique par la mort des deux Tartares. Comment accorder cette délicateſſe ſi ſévere avec la violation du droit des gens dans la perſonne de l'Ambaſſadeur *Tolſtoy*, que le

même Grand Visir avait fait arrêter dans les rues de Constantinople ? *Il* y a toujours une raison des contradictions dans la conduite des hommes. *Baltagi-Méhémet* était piqué contre le Kan des Tartares, qui ne voulait pas entendre parler de paix ; & il voulut lui faire sentir qu'il était le maître.

Le Czar après la paix signée se retira par Jassi jusques sur la frontiere, suivi d'un Corps de huit mille Turcs que le Visir envoya, non seulement pour observer la marche de l'armée Russe, mais pour empêcher que les Tartares vagabonds ne l'inquiétassent.

PIERRE accomplit d'abord le Traité, en faisant démolir la Forteresse de Samara & de Kamienska ; mais la reddition d'Asoph & la démolition de Tangaroc souffrit plus

de difficultés ; il fallait aux termes du Traité diſtinguer l'artillerie & les munitions d'Aſoph qui appartenaient aux Turcs, de celles que le Czar y avait miſes depuis qu'il avait conquis cette Place. Le Gouverneur traîna en longueur cette négociation, & la Porte en fut juſtement irritée. Le Sultan était impatient de recevoir les clefs d'Aſoph, le Viſir les promettait ; le Gouverneur différait toujours. *Baltagi-Méhémet* en perdit les bonnes graces de ſon Maître & ſa place ; le Kan des Tartares & ſes autres ennemis prévalurent contre lui : il fut enveloppé dans la diſgrace de pluſieurs Bachas ; mais le Grand-Seigneur qui connaiſſait ſa fidélité ne lui ôta ni ſon bien ni ſa vie, il fut envoyé à Mytilene où il commanda. Cette ſimple dépoſition, cette conſervation de ſa for-

Novemb. 1711.

tune, & ſur-tout ce commandement dans Mytilene, démentent évidemment tout ce que *Norberg* avance pour faire croire que ce Viſir avait été corrompu par l'argent du Czar.

Norberg dit que le Boſtangi Bachi qui vint lui redemander le Bul de l'Empire & lui ſignifier ſon arrêt, le déclara *traître & déſobéiſſant à ſon Maître, vendu aux ennemis à prix d'argent, & coupable de n'avoir point veillé aux intérêts du Roi de Suede.* Premiérement ces ſortes de déclarations ne ſont point du tout en uſage en Turquie; les ordres du Sultan ſont donnés en ſecret & exécutés en ſilence. Secondement ſi le Viſir avait été déclaré *traître, rebelle & corrompu,* de tels crimes auraient été punis par la mort dans un pays où ils ne ſont jamais pardonnés. Enfin s'il avait été puni pour n'avoir pas aſſez mé-

nagé l'intérêt de *Charles XII*, il est clair que ce Prince aurait eu en effet à la Porte Ottomane un pouvoir qui devait faire trembler les autres Ministres : ils devaient en ce cas implorer sa faveur & prévenir ses volontés ; mais au contraire, *Jussuf Pacha*, Aga des Janissaires, qui succéda à *Mékémet Baltagi* dans le Visiriat, pensa hautement comme son prédécesseur sur la conduite de ce Prince ; loin de le servir, il ne songea qu'à se défaire d'un hôte dangereux ; & quand *Poniatoski*, le confident & le compagnon de *Charles XII*, vint complimenter ce Visir sur sa nouvelle dignité, il lui dit : *Païen, je t'avertis qu'à la premiere intrigue que tu voudras tramer, je te ferai jeter dans la mer une pierre au cou.*

Ce compliment que le Comte *Poniatoski* rapporte lui-même dans les

Mémoires qu'il fit à ma requiſition, ne laiſſe aucun doute ſur le peu d'influence que *Charles XII* avait à la Porte. Tout ce que *Norberg* a rapporté des affaires de Turquie, paraît d'un homme paſſionné & mal informé. Il faut ranger parmi les erreurs de l'eſprit de parti, & parmi les menſonges politiques, tout ce qu'il avance ſans preuve de la prétendue corruption d'un Grand Viſir, c'eſt-à-dire, d'un homme qui diſpoſait de plus de ſoixante millions par an ſans rendre compte. J'ai encore entre les mains la lettre que le Comte *Poniatoski* écrivit au Roi *Staniſlas* immédiatement après la paix du Pruth : il reproche à *Baltagi-Méhémet* ſon éloignement pour le Roi de Suede, ſon peu de goût pour la guerre, ſa facilité ; mais il ſe garde bien de l'accuſer de corruption ; il

ſavait trop ce que c'eſt que la place d'un Grand Viſir, pour penſer que le Czar pût mettre un prix à la trahiſon du Viceroi de l'Empire Ottoman.

Shaffirof & *Sheremetof* demeurés en ôtage à Conſtantinople, ne furent point traités comme ils l'auraient été s'ils avaient été convaincus d'avoir acheté la paix, & d'avoir trompé le Sultan de concert avec le Viſir: ils demeurerent en liberté dans la ville, eſcortés de deux Compagnies de Janiſſaires.

L'Ambaſſadeur *Tolſtoy* étant ſorti des ſept tours immédiatement après la paix du Pruth, les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande s'entremirent auprès du nouveau Viſir pour l'exécution des Articles.

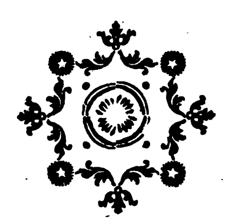
Aſoph venait enfin d'être rendu aux Turcs; on démoliſſait les Forte-

reſſes ſtipulées dans le Traité. Quoique la Porte Ottomane n'entre guere dans les différens des Princes Chrétiens, cependant elle était flattée alors de ſe voir arbitre entre la Ruſſie, la Pologne & le Roi de Suede ; elle voulait que le Czar retirât ſes Troupes de la Pologne, & délivrât la Turquie d'un voiſinage ſi dangereux ; elle ſouhaitait que *Charles* retournât dans ſes Etats, afin que les Princes Chrétiens fuſſent continuellement diviſés ; mais jamais elle n'eut l'intention de lui fournir une Armée. Les Tartares deſiraient toujours la guerre, comme les Artiſans veulent exercer leurs profeſſions lucratives. Les Janiſſaires la ſouhaitaient, mais plus par haine contre les Chrétiens, par fierté, par amour pour la licence, que par d'autres motifs. Cependant les négociations des Miniſtres An-

glais & Hollandais prévalurent contre le parti opposé. La paix du Pruth fut confirmée ; mais on ajouta dans le nouveau Traité, que le Czar retirerait dans trois mois toutes ses Troupes de la Pologne, & que l'Empereur Turc renverrait incessamment *Charles XII.*

On peut juger par ce nouveau Traité si le Roi de Suede avait à la Porte autant de pouvoir qu'on l'a dit. Il était évidemment sacrifié par le nouveau Visir *Jussuf Pacha*, ainsi que par *Baltagi-Méhémet.* Ses Historiens n'ont eu d'autre ressource pour couvrir ce nouvel affront, que d'accuser *Jussuf* d'avoir été corrompu ainsi que son prédécesseur. De pareilles imputations tant de fois renouvellées sans preuve, sont bien plutôt les cris d'une cabale impuissante que les témoignages de l'Histoire. L'esprit

de parti obligé d'avouer les faits en altere les circonſtances & les motifs ; & malheureuſement c'eſt ainſi que toutes les Hiſtoires contemporaines parviennent falſifiées à la poſtérité, qui ne peut plus guere démêler la vérité du menſonge.





CHAPITRE III.

Mariage du Czarovitz, & déclaration solennelle du mariage de PIERRE *avec* Catherine, *qui reconnaît son frere.*

CETTE malheureuse campagne du Pruth fut plus funeste au Czar, que ne l'avait été la bataille de Narva ; car après Narva il avait su tirer parti de sa défaite même, réparer toutes ses pertes, & enlever l'Ingrie à *Charles XII*. Mais après avoir perdu par le traité de Falkssen avec le Sultan ses Ports & ses Forteresses sur les Palus Méotides, il fallut renoncer à l'empire sur la mer Noire. Il lui restait un champ assez vaste pour ses entreprises ; il

avait à perfectionner tous ses établissemens en Russie, ses conquêtes sur la Suede à poursuivre, le Roi *Auguste* à raffermir en Pologne, & ses Alliés à ménager. Les fatigues avaient altéré sa santé; il fallut qu'il allât aux eaux de Carelsbad en Boheme; mais pendant qu'il prenait les eaux, il faisait attaquer la Poméranie; Stralsund était bloqué, & cinq petites Villes étaient prises.

La Poméranie est la Province d'Allemagne la plus septentrionale, bornée à l'orient par la Prusse & la Pologne, à l'occident par le Brandebourg, au midi par le Meklembourg, & au nord par la mer Baltique: elle eut presque de siecle en siecle différens Maîtres. *Gustave Adolphe* s'en empara dans la fameuse guerre de trente ans, & enfin elle fut cédée solennellement aux Sué-

dois par le traité de Veſtphalie, à la réſerve de l'Evêché de Camin & de quelques petites Places ſituées dans la Poméranie ultérieure. Toute cette Province devait naturellement appartenir à l'Electeur de Brandebourg, en vertu des pactes de famille faits avec les Ducs de Poméranie. La race de ces Ducs s'était éteinte en 1637, par conſéquent, ſuivant les loix de l'Empire, la Maiſon de Brandebourg avait un droit évident ſur cette Province; mais la néceſſité, la premiere des loix, l'emporta dans le Traité d'Oſnabruck ſur les pactes de famille; & depuis ce temps la Poméranie preſque toute entiere avait été le prix de la valeur Suédoiſe.

Le projet du Czar était de dépouiller la Couronne de Suede de toutes les Provinces qu'elle poſſédait en Allemagne; il fallait pour rem-

plir ce dessein s'unir avec les Electeurs de Brandebourg & de Hanovre, & avec le Danemarck. PIERRE écrivit tous les Articles du Traité qu'il projettait avec ces Puissances, & tout le détail des opérations nécessaires pour se rendre maître de la Poméranie.

25 Octob. 1711. Pendant ce temps-là même il maria dans Torgau son fils *Alexis* avec la Princesse de *Volfenbutel*, sœur de l'Impératrice d'Allemagne, épouse de *Charles VI*; mariage qui fut depuis si funeste, & qui coûta la vie aux deux époux.

Le Czarovitz était né du premier mariage de PIERRE avec *Eudoxie Lapukin*, mariée comme on l'a dit, en 1689. Elle était alors confinée dans un Couvent à Susdal. Son fils *Alexis Petrovitz*, né le premier Mars 1690, était dans sa vingt-deuxieme année,

année. Ce Prince n'était pas encore connu en Europe. Un Miniſtre dont on a imprimé des Mémoires ſur la Cour de Ruſſie, dit dans une lettre écrite à ſon Maître, datée du 25 Août 1711, « que ce Prince était » grand & bien fait, qu'il reſſem- » blait beaucoup à ſon pere, qu'il » avait le cœur bon, qu'il était plein » de piété, qu'il avait lu cinq fois » l'Ecriture ſainte, qu'il ſe plaiſait » fort à la lecture des anciennes Hiſ- » toires Grecques; il lui trouve l'eſ- » prit étendu & facile; il dit que » ce Prince ſait les Mathématiques, » qu'il entend bien la guerre, la » navigation, la ſcience de l'hydrau- » lique, qu'il ſait l'Allemand, qu'il » apprend le Français; mais que ſon » pere n'a jamais voulu qu'il fît ce » qu'on appelle ſes exercices. »

Voilà un portrait bien différent

de celui que le Czar lui-même fit quelque temps après de ce fils infortuné : nous verrons avec quelle douleur ſon pere lui reprocha tous les défauts contraires aux bonnes qualités que ce Miniſtre admire en lui.

C'eſt à la poſtérité à décider entre un étranger qui peut juger légérement, ou flatter le caractere d'*Alexis*, & un pere qui a cru devoir ſacrifier les ſentimens de la nature au bien de ſon Empire. Si le Miniſtre n'a pas mieux connu l'eſprit d'*Alexis* que ſa figure, ſon témoignage a peu de poids : il dit que ce Prince était grand & bien fait : les Mémoires que j'ai reçus de Péterſbourg, diſent qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Catherine, ſa belle-mere, n'aſſiſta point à ce mariage ; car quoiqu'elle fût regardée comme Czarine, elle n'était point reconnue ſolennelle-

ment en cette qualité, & le titre d'Altesse qu'on lui donnait à la Cour du Czar lui laissait encore un rang trop équivoque, pour qu'elle signât au *contrat*, & pour que le *cérémonial* Allemand lui accordât une place convenable à sa dignité d'épouse du Czar PIERRE. Elle était alors à Thorn dans la Prusse Polonaise. Le Czar envoya d'abord les deux nouveaux époux à Volfenbutel, & re- 9 Janv. 1712.
conduisit bientôt la Czarine à Pétersbourg avec cette rapidité & cette simplicité d'appareil qu'il mettait dans tous ses voyages.

Ayant fait le mariage de son fils, il déclara plus solemnellement le sien, & le célébra à Pétersbourg. 19 Févr. 1712.
La cérémonie fut aussi auguste qu'on peut la rendre dans un pays nouvellement créé, dans un temps où les Finances étaient dérangées par la

guerre ſoutenue contre les Turcs ; & par celle qu'on faiſait encore au Roi de Suede. Le Czar ordonna ſeul la fête, & y travailla lui-même ſelon ſa coutume. Ainſi *Catherine* fut reconnue publiquement Czarine pour prix d'avoir ſauvé ſon époux & ſon Armée.

Les acclamations avec leſquelles ce mariage fut reçu dans Pétersbourg étaient ſinceres ; mais les applaudiſſemens des Sujets aux actions d'un Prince abſolu ſont toujours ſuſpects : ils furent confirmés par tous les eſprits ſages de l'Europe, qui virent avec plaiſir, preſque dans le même temps, d'un côté l'héritier de cette vaſte Monarchie n'ayant de gloire que celle de ſa naiſſance, marié à une Princeſſe ; & de l'autre un Conquérant, un Légiſlateur partageant publiquement

son lit & son Trône avec une inconnue, captive à Marienbourg, & qui n'avait que du mérite. L'approbation même est devenue plus générale, à mesure que les esprits se sont plus éclairés par cette saine philosophie qui a fait tant de progrès depuis quarante ans, philosophie sublime & circonspecte, qui apprend à ne donner que des respects extérieurs à toute espece de grandeur & de puissance, & à réserver les respects véritables pour les talens & pour les services.

Je dois fidélement rapporter ce que je trouve, concernant ce mariage, dans les dépêches du Comte de *Bassevitz*, Conseiller Aulique à Vienne, & long-temps Ministre de Holstein à la Cour de Russie. C'était un homme de mérite, plein de droiture & de candeur, & qui a

laiſſé en Allemagne une mémoire précieuſe. Voici ce qu'il dit dans ſes lettres: « La Czarine avait été non-
» ſeulement néceſſaire à la gloire de
» PIERRE, mais elle l'était à la
» conſervation de ſa vie. Ce Prince
» était malheureuſement ſujet à des
» convulſions douloureuſes, qu'on
» croyait être l'effet d'un poiſon
» qu'on lui avait donné dans ſa jeu-
» neſſe. *Catherine* ſeule avait trouvé
» le ſecret d'appaiſer ſes douleurs
» par des ſoins pénibles & des atten-
» tions recherchées, dont elle ſeule
» était capable, & ſe donnait toute
» entiere à la conſervation d'une
» ſanté auſſi précieuſe à l'Etat qu'à
» elle-même. Ainſi le Czar ne pou-
» vant vivre ſans elle, la fit com-
» pagne de ſon lit & de ſon Trône. »
Je me borne à rapporter ſes propres paroles.

La fortune, qui dans cette partie du monde avait produit tant de ſcenes extraordinaires à nos yeux, & qui avait élevé l'Impératrice *Catherine* de l'abaiſſement, de la calamité, au plus haut degré d'élévation, la ſervit encore ſinguliérement quelques années après la ſolennité de ſon mariage.

Voici ce que je trouve dans le Manuſcrit curieux d'un homme qui était alors au ſervice du Czar, & qui parle comme témoin. Page 56 du Manuſcrit.

Un Envoyé du Roi *Auguſte* à la Cour du Czar, retournant à Dreſde par la Courlande, entendit dans un cabaret un homme qui paraiſſait dans la miſere, & à qui on faiſait l'accueil inſultant que cet état n'inſpire que trop aux autres hommes. Cet inconnu piqué, dit qu'on ne le traiterait pas ainſi, s'il pouvait par-

venir à être présenté au Czar, & que peut-être il aurait dans sa Cour de plus puissantes protections qu'on ne pensait.

L'Envoyé du Roi *Auguste* qui entendit ce discours, eut la curiosité d'interroger cet homme; & sur quelques réponses vagues qu'il en reçut l'ayant considéré plus attentivement, il crut démêler dans ses traits quelques ressemblances avec l'Impératrice. Il ne put s'empêcher, quand il fut à Dresde, d'en écrire à un de ses amis à Pétersbourg. La lettre tomba dans les mains du Czar. Ce Prince envoya ordre au Prince *Repnin*, Gouverneur de Riga, de tâcher de découvrir l'homme dont il était parlé dans la lettre. Le Prince *Repnin* fit partir un homme de confiance pour Mittau en Courlande; on découvrit l'homme; il s'appellait *Charles Scavronski*;

vronski; il était fils d'un Gentilhomme de Lithuanie, mort dans les guerres de Pologne, & qui avait laissé deux enfans au berceau, un garçon & une fille. L'un & l'autre n'eurent d'éducation que celle qu'on peut recevoir de la nature dans l'abandon général de toutes choses. *Scavronski* séparé de sa sœur dès la plus tendre enfance, savait seulement qu'elle avait été prise dans Marienbourg en 1704, & il la croyait encore auprès du Prince *Menzikoff*, où il pensait qu'elle avait fait quelque fortune.

Le Prince *Repnin*, suivant les ordres exprès de son Maître, fit conduire à Riga *Scavronski*, sous prétexte de quelque délit dont on l'accusait : on fit contre lui une espece d'information, & on l'envoya sous bonne garde à Pétersbourg,

avec ordre de le bien traiter ſur la route.

Quand il fut arrivé à Pétersbourg, on le mena chez un Maître-d'hôtel du Czar nommé *Shepleff*. Ce Maître-d'hôtel inſtruit du rôle qu'il devait jouer, tira de cet homme beaucoup de lumieres ſur ſon état, & lui dit enfin que l'accuſation qu'on avait intentée contre lui à Riga était très-grave, mais qu'il obtiendrait juſtice, qu'il devait préſenter une requête à Sa Majeſté, qu'on dreſſerait cette requête en ſon nom, & qu'on ferait enſorte qu'il pût la lui donner lui-même.

Le lendemain le Czar alla dîner chez *Shepleff*; on lui préſenta *Scavronski*: ce Prince lui fit beaucoup de queſtions, & demeura convaincu par la naïveté de ſes réponſes qu'il était le propre frere de la Czarine.

Tous deux avaient été dans leur enfance en Livonie. Toutes les réponſes que fit *Scavronski* aux queſtions du Czar, ſe trouvaient conformes à ce que ſa femme lui avait dit de ſa naiſſance & des premiers malheurs de ſa vie.

Le Czar ne doutant plus de la vérité, propoſa le lendemain à ſa femme d'aller dîner avec lui chez ce même *Shepleff*: il fit venir au ſortir de table ce même homme qu'il avait interrogé la veille. Il vint vêtu des mêmes habits qu'il avait portés dans le voyage: le Czar ne voulut point qu'il parût dans un autre état que celui auquel ſa mauvaiſe fortune l'avait accoutumé.

Il l'interrogea encore devant ſa femme. Le Manuſcrit porte qu'à la fin il lui dit ces propres mots: *Cet homme eſt ton frere: Allons, Charles,*

baiſe la main de l'Impératrice, & embraſſe ta ſœur.

L'auteur de la relation ajoute que l'Impératrice tomba en défaillance, & que lorſqu'elle eut repris ſes ſens, le Czar lui dit: *Il n'y a là rien que de ſimple; ce Gentilhomme eſt mon beau-frere: s'il a du mérite, nous en ferons quelque choſe; s'il n'en a point, nous n'en ferons rien.*

Il me ſemble qu'un tel diſcours montre autant de grandeur que de ſimplicité, & que cette grandeur eſt très-peu commune. L'auteur dit que *Scavronski* reſta long-temps chez *Shepleff*, qu'on lui aſſigna une penſion conſidérable, & qu'il vécut très-retiré. Il ne pouſſe pas plus loin le récit de cette aventure, qui ſervit ſeulement à découvrir la naiſſance de *Catherine*; mais on ſait d'ailleurs que ce Gentilhomme fut créé Comte,

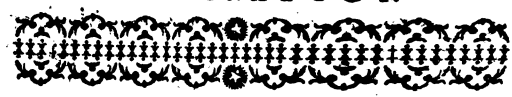
qu'il épousa une fille de qualité, & qu'il eut deux filles mariées aux premiers Seigneurs de Russie. Je laisse au peu de personnes qui peuvent être instruites de ces détails, à démêler ce qui est vrai dans cette aventure, & ce qui peut y avoir été ajouté. L'Auteur du Manuscrit ne paraît pas avoir raconté ces faits dans la vue de débiter du merveilleux, à ses Lecteurs, puisque son Mémoire n'était point destiné à voir le jour. Il écrit à un ami avec naïveté ce qu'il dit avoir vu. Il se peut qu'il se trompe sur quelques circonstances, mais le fond paraît très-vrai: car si ce Gentilhomme avait su qu'il était frere d'une personne si puissante, il n'aurait pas attendu tant d'années pour se faire reconnaître. Cette reconnaissance, toute singuliere qu'elle paraît, n'est pas si extraordinaire

que l'élévation de *Catherine* : l'une & l'autre font une preuve frappante de la deſtinée, & peuvent ſervir à nous faire ſuſpendre notre jugement, quand nous traitons de fables tant d'événemens de l'antiquité moins oppoſés peut-être à l'ordre commun des choſes que toute l'Hiſtoire de cette Impératrice.

Les fêtes que PIERRE donna pour le mariage de ſon fils & le ſien, ne furent pas des divertiſſemens paſſagers, qui épuiſent le tréſor & dont le ſouvenir reſte à peine. Il acheva la fonderie des canons & les bâtimens de l'Amirauté; les grands chemins furent perfectionnés; de nouveaux vaiſſeaux furent bâtis; il creuſa des canaux; la Bourſe & les Magaſins furent achevés; & le commerce maritime de Pétersbourg commença à être dans ſa vigueur. Il

ordonna que le Sénat de Mofcow fût transfporté à Pétersbourg ; ce qui s'exécuta au mois d'Avril 1712. Par-là cette nouvelle ville devint comme la Capitale de l'Empire. Plufieurs prifonniers Suédois furent employés aux embelliffemens de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite.





CHAPITRE IV.

PRISE DE STETIN.

Descente en Finlande. Evénemens de 1712.

PIERRE se voyant heureux dans sa maison, dans son Gouvernement, dans ses guerres contre *Charles XII*, dans ses négociations avec tous les Princes qui voulaient chasser les Suédois du Continent, & les renfermer pour jamais dans la presqu'île de la Scandinavie ; il portait toutes ses vues sur les Côtes occidentales du nord de l'Europe, & oubliait les Palus Méotides & la Mer Noire. Les clefs d'Asoph longtemps refusées au Bacha qui devait

entrer dans cette Place au nom du Grand Seigneur, avaient été enfin rendues; & malgré tous les ſoins de *Charles XII*, malgré toutes les intrigues de ſes Partiſans à la Cour Ottomane, malgré même pluſieurs démonſtrations d'une nouvelle guerre, la Ruſſie & la Turquie étaient en paix.

Charles XII reſtait toujours obſtinément à Bender, & faiſait dépendre ſa fortune & ſes eſpérances du caprice d'un Grand-Viſir, tandis que le Czar menaçait toutes ſes Provinces, armait contre lui le Danemarck & Hanovre, était prêt de faire déclarer la Pruſſe, & réveillait la Pologne & la Saxe.

La même fierté inflexible que *Charles* mettait dans ſa conduite avec la Porte, dont il dépendait, il la déployait contre ſes ennemis éloignés,

réunis pour l'accabler. Il bravait du fond de ſa retraite, dans les Déſerts de la Beſſarabie, & le Czar, & les Rois de Pologne, de Danemarck & de Pruſſe, & l'Electeur de Hanovre devenu bientôt après Roi d'Angleterre, & l'Empereur d'Allemagne qu'il avait tant offenſé quand il traverſa la Siléſie en Vainqueur. L'Empereur s'en vengeait en l'abandonnant à ſa mauvaiſe fortune, & en ne donnant aucune protection aux Etats que la Suede poſſédait encore en Allemagne.

Il eût été aiſé de diſſiper la ligue qu'on formait contre lui. Il n'avait
1712. qu'à céder Stétin en Poméranie au premier Roi de Pruſſe *Frédéric*, Electeur de Brandebourg, qui avait des droits très-légitimes ſur cette partie de la Poméranie : mais il ne regardait pas alors la Pruſſe comme

une Puiſſance prépondérante : ni *Charles*, ni perſonne, ne pouvait prévoir que le petit Royaume de Pruſſe preſque déſert, & l'Electorat de Brandebourg deviendraient formidables. Il ne voulut conſentir à aucun accommodement, & réſolut de rompre plutôt que de plier ; il ordonna qu'on réſiſtât de tous côtés, ſur mer & ſur terre. Ses Etats étaient preſqu'épuiſés d'hommes & d'argent ; cependant on obéit. Le Sénat de Stokholm équipa une flotte de treize vaiſſeaux de ligne ; on arma des Milices ; chaque habitant devint ſoldat. Le courage & la fierté de *Charles XII* ſemblerent animer tous ſes Sujets, preſqu'auſſi malheureux que leur Maître.

Il eſt difficile de croire que *Charles* eût un plan réglé de conduite. Il avait encore un parti en Pologne,

qui aidé des Tartares de Crimée pouvait ravager ce malheureux pays, mais non pas remettre le Roi *Stanislas* sur le Trône: son espérance d'engager la Porte Ottomane à soutenir ce parti, & de prouver au Divan qu'il devait envoyer deux cens mille hommes à son secours, sous prétexte que le Czar défendait en Pologne son allié *Auguste*, était un espérance chimérique.

Il attendait à Bender l'effet de tant de vaines intrigues; & les Russes, les Danois, les Saxons étaient en Poméranie. PIERRE mena son épouse à cette expédition. Déja le Roi de Danemarck s'était emparé de Stade, ville maritime du Duché de Breme; les Armées Russe, Saxonne & Danoise étaient devant Stralsund.

Septemb. 1712.

Ce fut alors que le Roi *Stanislas* voyant l'état déplorable de tant de

Octob. 1712.

Provinces, l'impoſſibilité de remonter ſur le Trône de Pologne, & tout en confuſion par l'abſence obſtinée de *Charles XII*, aſſembla les Généraux Suédois qui défendaient la Poméranie avec une Armée d'environ dix à onze mille hommes, ſeule & derniere reſſource de la Suede dans ces Provinces.

Il leur propoſa un accommodement avec le Roi *Auguſte*, & offrit d'en être la victime. Il leur parla en Français : voici les propres paroles dont il ſe ſervit, & qu'il leur laiſſa par un écrit que ſignerent neuf Officiers Généraux, entre leſquels il ſe trouvait un *Patkul*, couſin germain de cet infortuné *Patkul* que *Charles XII* avait fait expirer ſur la roue.

« J'ai ſervi juſqu'ici d'inſtrument
» à la gloire des armes de la Suede;

» je ne prétends pas être le sujet
» funeste de leur perte. Je me dé-
» clare de sacrifier ma Couronne (*f*)
» & mes propres intérêts à la con-
» servation de la Personne sacrée
» du Roi, ne voyant pas humaine-
» ment d'autre moyen pour le reti-
» rer de l'endroit où il se trouve. »

Ayant fait cette déclaration, il se disposa à partir pour la Turquie, dans l'espérance de fléchir l'opiniâtreté de son bienfaicteur, & de le toucher par ce sacrifice. Sa mauvaise fortune le fit arriver en Bessarabie, précisément dans le temps même que *Charles*, après avoir promis au

(*f*) On a cru devoir laisser la Déclaration du Roi *Stanislas* telle qu'il la donna, mot pour mot : il y a des fautes de langue : *je me déclare de sacrifier* n'est pas français ; mais la piece en est plus authentique, & n'en est pas moins respectable.

Sultan de quitter ſon aſile, & ayant reçu l'argent & l'eſcorte néceſſaire pour ſon retour, mais s'étant obſtiné à reſter & à braver les Turcs & les Tartares, ſoutint contre une Armée entiere, aidé de ſes ſeuls domeſtiques, ce combat malheureux de Bender, où les Turcs pouvant aiſément le tuer, ſe contenterent de le prendre priſonnier. *Staniſlas* arrivant dans cette étrange conjon͏cture, fut arrêté lui-même ; ainſi deux Rois Chrétiens furent à la fois captifs en Turquie.

Dans ce temps où toute l'Europe était troublée, & où la France achevait contre une partie de l'Europe une guerre non moins funeſte, pour mettre ſur le Trône d'Eſpagne le petit-fils de *Louis XIV*, l'Angleterre donna la paix à la France, & la victoire que le Maréchal de *Villars*

remporta à Denain en Flandre ſauva cet Etat de ſes autres ennemis. La France était depuis un ſiecle l'alliée de la Suede ; il importait que ſon alliée ne fût pas privée de ſes poſſeſſions en Allemagne. *Charles* trop éloigné, ne ſavait pas même encore a Bender ce qui ſe paſſait en France.

La Régence de Stokholm haſarda de demander de l'argent à la France épuiſée, dans un temps où *Louis XIV* n'avait pas même de quoi payer ſes domeſtiques. Elle fit partir un Comte de *Sparre* chargé de cette négociation qui ne devait pas réuſſir. *Sparre* vint à Verſailles, & repréſenta au Marquis de *Torci* l'impuiſſance où l'on était de payer la petite armée Suédoiſe qui reſtait à *Charles XII* en Poméranie, qu'elle était prête à ſe diſſiper faute de paye, que le ſeul

allié

allié de la France allait perdre des Provinces dont la conservation était nécessaire à la balance générale ; qu'à la vérité *Charles XII* dans ses victoires avait trop négligé le Roi de France, mais que la générosité de *Louis XIV* était aussi grande que les malheurs de *Charles*. Le Ministre Français fit voir au Suédois l'impuissance où l'on était de secourir son Maître, & *Sparre* désespérait du succès.

Un Particulier de Paris fit ce que *Sparre* désespérait d'obtenir. Il y avait à Paris un Banquier nommé *Samuel Bernard*, qui avait fait une fortune prodigieuse, tant par les remises de la Cour dans les Pays étrangers, que par d'autres entreprises ; c'était un homme enivré d'une espece de gloire rarement attachée à sa profession, qui aimait passionnément toutes les

mes ; il ne chercha plus qu'à combattre.

C'était ce même *Steimbock* qui en 1710, après la défaite de Pultava, avait vengé la Suede sur les Danois dans une irruption qu'ils avaient faite en Scanie ; il avait marché contre eux avec de simples Milices, qui n'avaient que des cordes pour bandoulieres, & avait remporté une victoire complete. Il était comme tous les autres Généraux de *Charles XII*, actif & intrépide ; mais sa valeur était souillée par la férocité. C'est lui qui après un combat contre les Russes, ayant ordonné qu'on tuât tous les prisonniers, apperçut un Officier Polonais du parti du Czar, qui se jettait à l'étrier de *Stanislas*, & que ce Prince tenait embrassé pour lui sauver la vie ; *Steimbock* le tua d'un coup de pistolet entre les bras

du Prince, comme il eſt rapporté dans la vie de *Charles XII*; & le Roi *Staniſlas* a dit à l'Auteur, qu'il aurait caſſé la tête à *Steimbock*, s'il n'avait été retenu par ſon reſpect & par ſa reconnaiſſance pour le Roi de Suede.

Le Général *Steimbock* marcha donc dans le chemin de Viſmar aux Ruſſes, aux Saxons & aux Danois réunis. Il ſe trouva vis-à-vis l'armée Danoiſe & Saxonne, qui précédait les Ruſſes éloignés de trois lieues. Le Czar envoie trois Couriers coup ſur coup au Roi de Danemarck pour le prier de l'attendre, & pour l'avertir du danger qu'il court, s'il combat les Suédois ſans être ſupérieur en forces. Le Roi de Danemarck ne voulut point partager l'honneur d'une victoire qu'il croyait ſûre. Il s'avança contre les Suédois, & les attaqua près d'un 9 Décemb. 1712.

cendre pendant la nuit la petite ville d'Altena, peuplée de Commerçans & de Manufacturiers; Ville sans défense, qui n'ayant point pris les armes, ne devait point être sacrifiée. Elle fut entiérement détruite; plusieurs habitans expirerent dans les flammes; d'autres échappés nuds à l'incendie, vieillards, femmes, enfans, expirerent de froid & de fatigues aux portes de Hambourg (*g*). Tel a été souvent le sort de plusieurs milliers d'hommes, pour les querelles de deux hommes. *Steimbock* ne recueillit que cet affreux avantage. Les Russes, les Danois, les Saxons, le poursuivirent si vivement après sa

(*g*) Le Chapelain Confesseur *Norberg* dit froidement dans son Histoire, que le Général *Steimbock* ne mit le feu à la Ville, que parce qu'il n'avait pas de voitures pour emporter les meubles.

victoire,

victoire, qu'il fut obligé de demander un asile dans Toninge, Forteresse du Holstein, pour lui & pour son Armée.

Le pays de Holstein était alors un des plus dévastés du Nord, & son Souverain un des plus malheureux Princes. C'était le propre neveu de *Charles XII*; c'était pour son pere, beau-frere de ce Monarque, que *Charles* avait porté ses armes jusques dans Copenhague avant la bataille de Narva; c'était pour lui qu'il avait fait le Traité de Travendal, par lequel les Ducs de Holstein étaient rentrés dans leurs droits.

Ce pays est en partie le berceau des Cimbres & de ces anciens Normands, qui conquirent la Neustrie en France, l'Angleterre entiere, Naples & Sicile. On ne peut aujourd'hui être moins en état de faire des

conquêtes que l'eſt cette partie de l'ancienne Cherſoneſe Cimbrique : deux petits Duchés la compoſent ; Sleſvig appartenant au Roi de Danemarck & au Duc en commun ; Gottorp au Duc de Holſtein ſeul. Sleſvig eſt une Principauté ſouveraine ; Holſtein eſt membre de l'Empire d'Allemagne, qu'on appelle Empire Romain.

Le Roi de Danemarck & le Duc de Holſtein-Gottorp étaient de la même Maiſon ; mais le Duc, neveu de *Charles XII*, & ſon héritier préſomptif, était né l'ennemi du Roi de Danemarck qui accablait ſon enfance. Un frere de ſon pere, Evêque de Lubec, Adminiſtrateur des Etats de cet infortuné pupille, ſe voyait entre l'armée Suédoiſe, qu'il n'oſait ſecourir, & l'armée Ruſſe, Danoiſe & Saxone qui menaçaient. Il fallait

pourtant tâcher de ſauver les Troupes de *Charles XII*, ſans choquer le Roi de Danemarck, devenu maître du pays, dont il épuiſait toute la ſubſtance.

L'Evêque Adminiſtrateur du Holſtein, était entiérement gouverné par ce fameux Baron de *Goertz* (*h*), le plus délié & le plus entreprenant des hommes, d'un eſprit vaſte & fécond en reſſources, ne trouvant jamais rien de trop hardi, ni de trop difficile; auſſi inſinuant dans les négociations qu'audacieux dans les projets; ſachant perſuader, & entraînant les eſprits par la chaleur de ſon génie, après les avoir gagnés par la douceur de ſes paroles. Il eut depuis ſur *Charles XII* le même aſcendant qui lui ſoumettait l'Evêque Adminiſtrateur du Holſtein, & l'on

(*h*) Nous prononçons *Gueurts*.

ſait qu'il paya de ſa tête l'honneur qu'il eut de gouverner le plus inflexible & le plus opiniâtre Souverain qui jamais ait été ſur le Trône.

Mémoires ſecrets de *Baſſevitz*, 21 Janv. 1712.

Goertz s'aboucha ſecrettement à Uſum avec *Steimbock*, & lui promit qu'il lui livrerait la Forterefſe de Toninge, ſans compromettre l'Evêque Adminiſtrateur ſon Maître ; & dans le même temps, il fit aſſurer le Roi de Danemarck qu'on ne la livrerait pas. C'eſt ainſi que preſque toutes les négociations ſe conduiſent ; les affaires d'Etat étant d'un autre ordre que celles des Particuliers, l'honneur des Miniſtres conſiſtant uniquement dans le ſuccès, & l'honneur des Particuliers dans l'obſervation de leurs paroles.

Steimbock ſe préſenta devant Toningue ; le Commandant de la Ville

refuse de lui ouvrir les portes ; ainsi on met le Roi de Danemarck hors d'état de se plaindre de l'Evêque Administrateur ; mais *Goertz* fait donner un ordre au nom du Duc mineur de *laisser* entrer l'armée Suédoise dans Toninge. Le Secrétaire du Cabinet nommé *Stanke* signe le nom du Duc de Holstein : par-là *Goertz* ne compromet qu'un enfant qui n'avait pas encore le droit de donner ses ordres ; il sert à la fois le Roi de Suede, auprès duquel il voulait se faire valoir, & l'Evêque Administrateur son Maître, qui paraît ne pas consentir à l'admission de l'armée Suédoise. Le Commandant de Toninge aisément gagné livra la Ville aux Suédois ; & *Goertz* se justifia comme il put auprès du Roi de Danemarck, en protestant que tout avait été fait malgré lui.

Mémoires de *Bassevitz*.

L'armée Suédoise retirée en partie dans la Ville, & en partie sous son canon, ne fut pas pour cela sauvée ; le Général *Steimbock* fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec onze mille hommes, de même qu'environ seize mille s'étaient rendus après Pultava.

Il fut stipulé que *Steimbock*, ses Officiers & Soldats, pourraient être rançonnés ou échangés : on fixa la rançon de *Steimbock* à huit mille écus d'Empire ; c'est une bien petite somme, cependant on ne put la trouver, & *Steimbock* resta captif à Copenhague jusqu'à sa mort.

Les Etats de Holstein demeurerent à la discrétion d'un Vainqueur irrité. Le jeune Duc fut l'objet de la vengeance du Roi de Danemarck, pour prix de l'abus que *Goertz* avait fait de son nom : les malheurs de *Charles*

XII retombaient ſur toute ſa famille.

Goertz voyant ſes projets évanouis, toujours occupé de jouer un grand rôle dans cette confuſion, revint à l'idée qu'il avait eu d'établir une neutralité dans les Etats de Suede en Allemagne.

Le Roi de Danemarck était près d'entrer dans Toninge. *George*, Electeur de Hanovre, voulait avoir les Duchés de Brème & de Verden, avec la ville de Stade. Le nouveau Roi de Pruſſe *Frédéric-Guillaume* jetait la vue ſur Stetin. PIERRE I. ſe diſpoſait à ſe rendre maître de la Finlande. Tous les Etats de *Charles XII*, hors la Suede, étaient des dépouilles qu'on cherchait à partager ; comment accorder tant d'intérêts avec une neutralité ? *Goertz* négocia en même-temps avec tous les

Princes qui avaient intérêt à ce partage : il courait jour & nuit d'une Province à une autre ; il engagea le Gouverneur de Brème & de Verden à remettre ces deux Duchés à l'Electeur de Hanovre en fequeftre, afin que les Danois ne les priffent pas pour eux. Il fit tant qu'il obtint du Roi de Pruffe, qu'il fe chargeroit conjointement avec le Holftein du fequeftre de Stetin & de Vifmar, moyennant quoi le Roi de Danemarck laifferait le Holftein en paix & n'entrerait pas dans Toninge. C'était affurément un étrange fervice à rendre à *Charles XII*, que de mettre fes places entre les mains de ceux qui pourraient les garder à jamais : mais *Goertz* en leur remettant ces Villes comme en ôtage, les forçait à la neutralité, du moins pour quelque-temps ; il efpérait

qu'ensuite il pourrait faire déclarer Hanovre & le Brandebourg en faveur de la Suede : il faisait entrer dans ses vues le Roi de Pologne, dont les Etats ruinés avaient besoin de la paix ; enfin il voulait se rendre nécessaire à tous les Princes. Il disposait du bien de *Charles XII*, comme un Tuteur qui sacrifie une partie du bien d'un Pupille ruiné pour sauver l'autre, & d'un Pupille qui ne peut faire ses affaires par lui-même ; tout cela sans mission, sans autre garantie de sa conduite, qu'un plein pouvoir d'un Evêque de Lubec, qui n'était nullement autorisé lui-même par *Charles XII*.

Tel a été ce *Goertz*, que jusqu'ici on n'a pas assez connu. On a vu des premiers Ministres de grands Etats, comme un *Oxenstiern*, un *Richelieu*, un *Alberoni*, donner le mouvement

à une partie de l'Europe ; mais que le Conseiller privé d'un Evêque de Lubec en ait fait autant qu'eux, sans être avoué de personne, c'était une chose inouïe.

Juin 1713. Il réussit d'abord : il fit un Traité avec le Roi de Prusse, par lequel ce Monarque s'engageait, en gardant Stetin en sequestre, à conserver à *Charles XII* le reste de la Poméranie. En vertu de ce Traité, *Goertz* fit proposer au Gouverneur de la Poméranie (*Mayerfeld*) de rendre la place de Stetin au Roi de Prusse pour le bien de la paix, croyant que le Suédois, Gouverneur de Stetin, pourrait être aussi facile que l'avait été le Holstenois, Gouverneur de Toninge : mais les Officiers de *Charles XII* n'étaient pas accoutumés à obéir à de pareils ordres. *Mayerfeld* répondit qu'on

n'entrerait dans Stetin que ſur ſon corps & ſur des ruines. Il informa ſon Maître de cette étrange propoſition. Le Courier trouva *Charles XII* captif à Demirtash, après ſon aventure de Bender. On ne ſavait alors ſi *Charles* ne reſterait pas priſonnier des Turcs toute ſa vie, ſi on ne le reléguerait pas dans quelqu'île de l'Archipel ou de l'Aſie. *Charles* de ſa priſon manda à *Mayerfeld* ce qu'il avait mandé à *Steimbock*, qu'il fallait mourir plutôt que de plier ſous ſes ennemis, & lui ordonna d'être auſſi inflexible qu'il l'était lui-même.

Goertz voyant que le Gouverneur de Stetin dérangeait ſes meſures, & ne voulait entendre parler ni de neutralité, ni de ſequeſtre, ſe mit dans la tête non-ſeulement de faire ſequeſtrer cette ville de Stetin, mais encore Stralſund ; & il trouva le ſecret

Juin 1713. de faire avec le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, le même Traité pour Stralſund qu'il avait fait avec l'Electeur de Brandebourg pour Stetin. Il voyait clairement l'mpuiſſance des Suédois de garder ces Places ſans argent & ſans armée, pendant que le Roi était captif en Turquie; & il comptait écarter le fléau de la guerre de tout le Nord, au moyen de ces ſequeſtres. Le Danemarck lui-même ſe prêtait enfin aux négociations de *Goertz*; il gagna abſolument l'eſprit du Prince *Menzikoff*, Général & favori du Czar: il lui perſuada qu'on pourrait céder le Holſtein à ſon Maître; il flatta le Czar de l'idée de percer un canal du Holſtein dans la mer Baltique, entrepriſe ſi conforme au goût de ce Fondateur, & ſur-tout d'obtenir une puiſſance nouvelle, en voulant bien être un des

Princes de l'Empire d'Allemagne, & en acquérant aux Dietes de Ratisbonne un droit de ſuffrage qui ſerait toujours ſoutenu par le droit des armes.

On ne peut ni ſe plier en plus de manieres, ni prendre plus de formes différentes, ni jouer plus de rôles que fit ce négociateur volontaire: il alla juſqu'à engager le Prince *Menzicoff* à ruiner cette même ville de Stetin qu'il voulait ſauver, à la bombarder, afin de forcer le Commandant *Mayerfeld* à la remettre en ſequeſtre; & il oſait ainſi outrager le Roi de Suede, auquel il voulait plaire, & à qui en effet il ne plut que trop dans la ſuite pour ſon malheur.

Quand le Roi de Pruſſe vit qu'une armée Ruſſe bombardait Stetin, il craignit que cette Ville ne fût

perdue pour lui & ne reſtât à la Ruſſie. C'était où *Goertz* l'attendait. Le Prince *Menzikoff* manquait d'argent, il lui fit prêter quatre cens mille écus par le Roi de Pruſſe ; il fit parler enſuite au Gouverneur de la Place : *Lequel aimez-vous mieux*, lui dit-on, *ou de voir Stetin en cendres ſous la domination de la Ruſſie, ou de la confier au Roi de Pruſſe qui la rendra au Roi votre Maître ?* Le Commandant ſe laiſſa enfin perſuader ; il ſe rendit : *Menzikoff* entra dans la Place ; & moyennant les quatre cens mille écus, il la remit avec tout le territoire entre les mains du Roi de Pruſſe, qui pour la forme y laiſſa entrer deux bataillons de Holſtein, & qui n'a jamais rendu depuis cette partie de la Poméranie.

Dès-lors le ſecond Roi de Pruſſe, ſucceſſeur d'un Roi faible & pro-

digue, jetta les fondemens de la grandeur où ſon pays parvint dans la ſuite, par la diſcipline militaire & par l'économie.

Le Baron de *Goertz* qui fit mouvoir tant de reſſorts, ne put venir à bout d'obtenir que les Danois pardonnaſſent à la Province de Holſtein, ni qu'ils renonçaſſent à s'emparer de Toninge; il manqua ce qui paraiſſait être ſon premier but, mais il réuſſit à tout le reſte, & ſur-tout à devenir un peſonnage important dans le Nord, ce qui était en effet ſa vue principale.

Déja l'Electeur de Hanovre s'était aſſuré de Brème & de Verden, dont *Charles XII* était dépouillé; les Saxons étaient devant la ville de Viſmar; Stetin était entre les mains du Roi de Pruſſe; les Ruſſes allaient Septemb. 1713. aſſiéger Stralſund avec les Saxons,

& ceux-ci étaient déja dans l'île de Rugen; & le Czar au milieu de tant de négociations était descendu en Finlande, pendant qu'on disputait ailleurs sur la neutralité & sur les partages. Après avoir lui-même pointé l'artillerie devant Stralsund, abandonnant le reste à ses Alliés & au Prince *Menzikoff*, il s'était embarqué dans le mois de Mai sur la mer Baltique, & montant un Vaisseau de cinquante canons qu'il avait fait construire lui-même à Pétersbourg, il vogua vers la Finlande suivi de quatre-vingt-douze Galeres & de cent-dix demi-Galeres, qui portaient seize mille combattans.

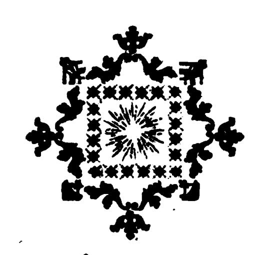
22. Mai N. S. 1713. La descente se fit à Elsinford, qui est dans la partie la plus méridionale de cette froide & stérile Contrée

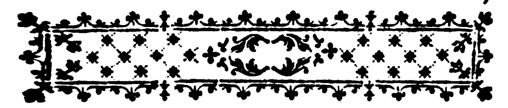
Contrée par le ſoixante & unieme degré.

Cette deſcente réuſſit malgré toutes les difficultés. On feignit d'attaquer par un endroit, on deſcendit par un autre : on mit les Troupes à terre, & l'on prit la Ville. Le Czar s'empara de Borgo, d'Abo, & fut maître de toute la Côte. Il ne paraiſſait pas que les Suédois euſſent déſormais aucune reſſource ; car c'était dans ce temps-là même que l'armée Suédoiſe commandée par *Steimbock* ſe rendait priſonniere de guerre.

Tous ces déſaſtres de *Charles XII* furent ſuivis, comme nous l'avons vû, de la perte de Brème, de Verden, de Stetin, d'une partie de la Poméranie ; & enfin le Roi *Staniſlas* & *Charles* lui-même étaient priſon-

niers en Turquie ; cependant il n'était pas encore détrompé de l'idée de retourner en Pologne à la tête d'une armée Ottomane, de remettre *Stanislas* ſur le Trône, & de faire trembler tous ſes ennemis.





CHAPITRE V.

SUCCÈS

DE PIERRE LE GRAND.

Retour de Charles XII *dans ses États.*

PIERRE suivant le cours de ses conquêtes, perfectionnait l'établissement de sa Marine, faisait venir douze mille familles à Pétersbourg, tenait tous ses Alliés attachés à sa fortune & à sa personne, quoiqu'ils eussent tous des intérêts divers & des vues opposées. Sa flotte menaçait à la fois toutes les Côtes de la Suede, sur les Golfes de Finlande & de Botnie. 1713 & 1714.

L'un de ses Généraux de terre, le Prince *Galitzin*, formé par lui-même, comme ils l'étaient tous, avançait d'Elsinford où le Czar avait débarqué, jusqu'au milieu des terres vers le bourg de Thavasthus : c'était un poste qui couvrait la Botnie. Quelques Régimens Suédois, avec huit mille hommes de Milices, le défendaient. Il fallut livrer une bataille;
13 Mars 1714. les Russes la gagnerent entiérement; ils dissiperent toute l'armée Suédoise, & pénétrerent jusqu'à Vaza; de sorte qu'ils furent les maîtres de quatre-vingt lieues de pays.

Il restait aux Suédois une Armée navale, avec laquelle ils tenaient la mer. PIERRE ambitionnait depuis long-temps de signaler la Marine qu'il avait créée. Il était parti de Pétersbourg, & avait rassemblé une flotte de seize Vaisseaux de ligne, cent

quatre-vingt Galeres propres à manoeuvrer à travers les rochers qui entourent l'île d'Aland & les autres Iles de la mer Baltique, non loin du rivage de la Suede, vers laquelle il rencontra la flotte Suédoise. Cette flotte était plus forte en grands Vaisseaux que la sienne, mais inférieure en Galeres, plus propre à combattre en pleine mer qu'à travers des rochers. C'était une supériorité que le Czar ne devait qu'à son seul génie. Il servait dans sa flotte en qualité de Contre-Amiral, & recevait les ordres de l'Amiral *Apraxin*. PIERRE voulait s'emparer de l'île d'Aland, qui n'est éloignée de la Suede que de douze lieues. Il fallait passer à la vue de la flotte des Suédois : ce dessein hardi fut exécuté ; les Galeres s'ouvrirent le passage sous le canon ennemi, qui ne plongeait pas assez.

On entra dans Aland ; & comme cette Côte eſt hériſſée d'écueils preſque toute entiere, le Czar fit tranſporter à bras quatre-vingt petites Galeres par une langue de terre, & on les remit à flot dans la mer qu'on nomme de *Hango*, où étaient ſes gros Vaiſſeaux. *Erenſchild* Contre-Amiral des Suédois crut qu'il allait prendre aiſément ou couler à fond ces quatre-vingt Galeres ; il avança de ce côté pour les reconnaître, mais il fut reçu avec un feu ſi vif, qu'il vit tomber preſque tous ſes ſoldats & tous ſes matelots. On lui prit les Galeres & les Prames qu'il avait amenées & le Vaiſſeau qu'il montait ; il ſe ſau-
8 Août. vait dans une Chaloupe, mais il y fut bleſſé ; enfin obligé de ſe rendre, on l'amena ſur la Galere où le Czar manœuvrait lui-même. Le reſte de la flotte Suédoiſe regagna la Suede.

On fut consterné dans Stokholm, & on ne s'y croyait pas en sureté.

Pendant ce temps là même, le Colonel *Schouvalow Neushlof* attaquait la seule Forteresse qui restait à prendre sur les Côtes occidentales de la Finlande, & la soumettait au Czar malgré la plus opiniâtre résistance. Cette journée d'Aland fut, après celle de Pultava, la plus glorieuse de la vie de PIERRE. Maître de la Finlande dont il laissa le Gouvernement au Prince *Galitzin*, vainqueur de toutes les Forces navales de la Suede & plus respecté que jamais de ses Alliés, il retourna dans Péters- 15 Septemb.
bourg, quand la saison devenue très-orageuse ne lui permit plus de rester sur les mers de Finlande & de Botnie. Son bonheur voulut encore qu'en arrivant dans sa nouvelle capitale, la Czarine accoucha d'une Princesse,

mais qui mourut un an après. Il inſtitua l'Ordre de *Sainte-Catherine* en l'honneur de ſon épouſe, & célébra la naiſſance de ſa fille par une entrée triomphale. C'était de toutes les fêtes auxquelles il avait accoutumé ſes Peuples, celle qui leur était devenue la plus chere. Le commencement de cette fête fut d'amener dans le Port de Cronſlot neuf Galeres Suédoiſes, ſept Prames remplies de priſonniers & le Vaiſſeau du Contre-Amiral *Erenſchild*.

Le Vaiſſeau amiral de Ruſſie était chargé de tous les canons, des drapeaux & des étendards pris dans la conquête de la Finlande. On apporta toutes ces dépouilles à Pétersbourg, où l'on arriva en ordre de bataille. Un arc de triomphe que le Czar avait deſſiné ſelon ſa coutume, fut décoré des emblêmes de toutes ſes victoires;

les

les Vainqueurs pafferent fous cet arc triomphal ; l'Amiral *Apraxin* marchait à leur tête, enfuite le Czar en qualité de Contre-Amiral, & tous les autres Officiers felon leur rang; on *les* préfenta tous au Viceroi *Romadonoski*, qui dans ces cérémonies repréfentait le Maître de l'Empire. Ce Vice-Czar diftribua à tous les Officiers des médailles d'or ; tous les Soldats & les Matelots en eurent d'argent. Les Suédois prifonniers pafferent fous l'arc de triomphe, & l'Amiral *Erenfchild* fuivait immédiatement le Czar fon vainqueur. Quand on fut arrivé au trône où le Vice-Czar était, l'Amiral *Apraxin* lui préfenta le Contre-Amiral PIERRE, qui demanda à être créé Vice-Amiral pour prix de fes fervices : on alla aux voix, & l'on croit bien que toutes les voix lui furent favorables.

Après cette cérémonie qui comblait de joie tous les assistans, & qui inspirait à tout le monde l'émulation, l'amour de la patrie & celui de la gloire, le Czar prononça ce discours, qui mérite de passer à la derniere postérité.

« Mes freres, est-il quelqu'un de
» vous qui eût pensé il y a vingt
» ans, qu'il combattrait avec moi
» sur la mer Baltique, dans des
» Vaisseaux construits par vous-mê-
» mes, & que nous serions établis
» dans ces Contrées, conquises par
» nos fatigues & par notre cou-
» rage? ...... On place l'ancien
» siege des Sciences dans la Grece;
» elles s'établirent ensuite dans l'Ita-
» lie, d'où elles se répandirent dans
» toutes les parties de l'Europe;
» c'est à présent notre tour, si vous
» voulez seconder mes desseins, en

» joignant l'étude à l'obéissance. Les » Arts circulent dans le monde, » comme le sang dans le corps hu- » main ; & peut-être ils établiront » leur empire parmi nous pour re- » tourner dans la Grece leur an- » cienne patrie. J'ose espérer que » nous ferons un jour rougir les Na- » tions les plus civilisées, par nos tra- » vaux & par notre solide gloire. »

C'est là le précis véritable de ce discours digne d'un Fondateur. Il a été énervé dans toutes les traductions ; mais le plus grand mérite de cette harangue éloquente est d'avoir été prononcée par un Monarque victorieux, Fondateur & Législateur de son Empire.

Les vieux Boïards écouterent cette harangue avec plus de regret pour leurs anciens usages, que d'admiration pour la gloire de leur Maître ;

mais les jeunes en furent touchés jusqu'aux larmes.

Ces temps furent encore signalés par l'arrivée des Ambassadeurs Russes qui revinrent de Constantinople, avec la confirmation de la paix avec les Turcs. Un Ambassadeur de Perse était arrivé quelque-temps auparavant de la part de *Cha-Ussin*; il avait amené au Czar un éléphant & cinq lions. Il reçut en même temps une Ambassade du Kan des Usbecks, *Méhémet Bahadir*, qui lui demandait sa protection contre d'autres Tartares. Du fond de l'Asie & de l'Europe tout rendait hommage à sa gloire.

15 Décem. 1714.

La Régence de Stokholm désespérée de l'état déplorable de ses affaires & de l'absence de son Roi qui abandonnait le soin de ses Etats, avait pris enfin la résolution de ne le plus consulter; & immédiatement

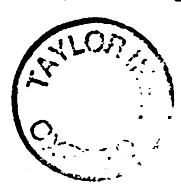
après la victoire navale du Czar, elle avait demandé un passeport au Vainqueur pour un Officier chargé de propositions de paix. Le passeport fut envoyé; mais dans ce temps-là même la Princesse *Ulrique Eléonore*, sœur de *Charles XII*, reçut la nouvelle que le Roi son frere se disposait enfin à quitter la Turquie, & à revenir se défendre. On n'osa pas alors envoyer au Czar le Négociateur qu'on avait nommé en secret; on supporta la mauvaise fortune, & l'on attendit que *Charles XII* se présentât pour la réparer.

En effet, *Charles*, après cinq années & quelques mois de séjour en Turquie, en partit sur la fin d'Octobre 1714. On sait qu'il mit dans son voyage la même singularité qui caractérisait toutes ses actions. Il arriva à Stralsund le 22 Novembre

1714. Dès qu'il y fut, le Baron de *Goertz* se rendit auprès de lui ; il avait été l'inſtrument d'une partie de ſes malheurs ; mais il ſe juſtifia avec tant d'adreſſe, & lui fit concevoir de ſi hautes eſpérances, qu'il gagna ſa confiance comme il avait gagné celle de tous les Miniſtres & de tous les Princes avec leſquels il avait négocié ; il lui fit eſpérer qu'il détacherait les Alliés du Czar, & qu'alors on pourrait faire une paix honorable, ou du moins une guerre égale. Dès ce moment *Goertz* eut ſur l'eſprit de *Charles* beaucoup plus d'empire que n'en avait jamais eu le Comte *Piper*.

La premiere choſe que fit *Charles* en arrivant à Stralſund fut de demander de l'argent aux Bourgeois de Stokholm. Le peu qu'ils avaient fut livré ; on ne ſavait rien refuſer

à un Prince qui ne demandait que pour donner, qui vivait aussi durement que les simples Soldats, & qui exposait comme eux sa vie. Ses malheurs, sa captivité, son retour, touchaient ses Sujets & les Etrangers: on ne pouvait s'empêcher de le blâmer, ni de l'admirer, ni de le plaindre, ni de le secourir. Sa gloire était d'un genre tout opposé à celle de PIERRE; elle ne consistait ni dans l'établissement des Arts, ni dans la Législation, ni dans la Politique, ni dans le Commerce; elle ne s'étendait pas au-delà de sa personne; son mérite était une valeur au-dessus du courage ordinaire; il défendait ses Etats avec une grandeur d'ame égale à cette valeur intrépide; & c'en était assez pour que les Nations fussent frappées de respect pour lui. Il avait plus de Partisans que d'Alliés.



CHAPITRE VI.

Etat de l'Europe au retour de Charles XII. *Siege de Stralſund, &c.*

LORSQUE *Chârles XII* revint enfin dans ſes Etats à la fin de 1714, il trouva l'Europe Chrétienne dans un état bien différent de celui où il l'avait laiſſée. La Reine *Anne* d'Angleterre était morte, après avoir fait la paix avec la France. *Louis XIV* aſſurait l'Eſpagne à ſon petit-fils, & forçait l'Empereur d'Allemagne *Charles VI* & les Hollandais à ſouſcrire à une paix néceſſaire; ainſi toutes les affaires du midi de l'Europe prenaient une face nouvelle.

Celles du Nord étaient encore plus changées ; PIERRE en était devenu l'arbitre. L'Electeur de Hanovre appellé au Royaume d'Angleterre, voulait agrandir ses terres d'Allemagne aux dépens de la Suede, qui n'avait acquis des domaines Allemands que par les conquêtes du grand *Gustave*. Le Roi de Danemarck prétendait reprendre la Scanie, la meilleure Province de la Suede, qui avait autrefois appartenu aux Danois. Le Roi de Prusse héritier des Ducs de Poméranie prétendait rentrer au moins dans une partie de cette Province. D'un autre côté la Maison de *Holstein* opprimée par le Roi de Danemarck, & le Duc de Meklembourg en guerre presqu'ouverte avec ses Sujets, imploraient la protection de PIERRE I. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, desirait qu'on

annexât la Courlande à la Pologne; ainſi de l'Elbe juſqu'à la mer Baltique PIERRE était l'appui de tous les Princes, comme *Charles* en avait été la terreur.

On négocia beaucoup depuis le retour de *Charles*, & on n'avança rien. Il crut qu'il pourrait avoir aſſez de Vaiſſeaux de guerre & d'Armateurs pour ne point craindre la nouvelle puiſſance maritime du Czar. A l'égard de la guerre de terre, il comptait ſur ſon courage; & *Goertz* devenu tout d'un coup ſon premier Miniſtre, lui perſuada qu'il pourrait ſubvenir aux frais avec une monnoie de cuivre qu'on fit valoir quatre-vingt-ſeize fois autant que ſa valeur naturelle; ce qui eſt un prodige dans l'Hiſtoire des Gouvernemens. Mais

Avril. 1715. dès le mois d'Avril 1715, les Vaiſſeaux de PIERRE prirent les premiers

Armateurs Suédois qui ſe mirent en mer ; & une armée Ruſſe marcha en Poméranie.

Les Pruſſiens, les Danois & les Saxons ſe joignirent devant Stralſund. *Charles XII.* vit qu'il n'était revenu de ſa priſon de Demirtash & de Demirtoca vers la mer Noire, que pour être aſſiégé ſur le rivage de la mer Baltique.

On a déja vu dans ſon Hiſtoire avec quelle valeur fiere & tranquille il brava dans Stralſund tous ſes ennemis réunis. On n'y ajoutera ici qu'une petite particularité qui marque bien ſon caractere. Preſque tous ſes principaux Officiers ayant été tués ou bleſſés dans le ſiege, le Colonel Baron de *Reichel*, après un long combat, accablé de veilles & de fatigues, s'étant jeté ſur un banc pour prendre un heure de repos, fut

appellé pour monter la garde sur le rempart ; il s'y traîna en maudissant l'opiniâtreté du Roi, & tant de fatigues si intolérables & si inutiles ; le Roi qui l'entendit courut à lui, & se dépouillant de son manteau qu'il étendit devant lui : « Vous n'en pouvez plus, lui dit-il, mon cher » *Reichel* ; j'ai dormi une heure, je » suis frais, je vais monter la garde » pour vous ; dormez, je vous » éveillerai quand il en sera temps. » Après ces mots il l'enveloppa malgré lui, le laissa dormir, & alla monter la garde.

Ce fut pendant ce siege de Stralsund, que le nouveau Roi d'Angleterre, Electeur de Hanovre, acheta du Roi de Danemarck la Province de Brème & de Verden, avec la Octob. 1715. ville de Stade, que les Danois avaient prises sur *Charles XII*. Il en coûta

au Roi *George* huit cents mille écus d'Allemagne. On trafiquait ainsi des Etats de *Charles*, tandis qu'il défendait Stralsund pied à pied. Enfin cette Ville n'étant plus qu'un monceau de ruines, ses Officiers le forcerent d'en sortir. Quand il fut en sureté, son Général *Duker* rendit ces ruines au Roi de Prusse. Décemb. 1715.

Quelque temps après, *Duker* s'étant présenté devant *Charles XII*, ce Prince lui fit des reproches d'avoir capitulé avec ses ennemis. « J'aimais » trop votre gloire, lui répondit » *Duker*, pour vous faire l'affront » de tenir dans une Ville dont Votre » Majesté était sortie. » Au reste, cette Place ne demeura que jusqu'en 1721 aux Prussiens, qui la rendirent à la paix du Nord.

Pendant ce siege de Stralsund, *Charles* reçut encore une mortifica-

triſtes & vains dédommagemens de tant de malheurs & d'une fin ſi déplorable.

PIERRE était ſatisfait d'avoir la Livonie, l'Eſthonie, la Carélie, l'Ingrie, qu'il regardait comme des Provinces de ſes Etats; & d'y avoir ajouté encore preſque toute la Finlande, qui ſervait de gage en cas qu'on pût parvenir à la paix. Il avait marié une fille de ſon frere avec le Duc de Meklembourg *Charles Léopold*,
1715. au mois d'Avril de la même année; de ſorte que tous les Princes du Nord étaient ſes alliés ou ſes créatures. Il contenait en Pologne les ennemis du Roi *Auguſte*: une de ſes Armées d'environ dix-huit mille hommes y diſſipait ſans effort toutes ces confédérations ſi ſouvent renaiſſantes dans cette patrie de la liberté & de l'anarchie. Les Turcs fideles enfin aux Traités,

Traités, laissaient à sa puissance & à ses desseins toute leur étendue.

Dans cet état florissant, presque tous les jours étaient marqués par de nouveaux établissemens, pour la *Marine*, pour les Troupes, le Commerce, les Loix; il composa lui-même un Code militaire pour l'Infanterie.

Il fondait une Académie de Marine à Pétersbourg. *Lange* chargé des intérêts du commerce, partait pour la Chine par la Sibérie. Des Ingénieurs levaient des cartes dans tout l'Empire; on bâtissait la maison de plaisance de Petershof, & dans le même temps on élevait des Forts sur l'Irtish; on arrêtait les brigandages des peuples de la Boukarie; & d'un autre côté les Tartares de Kouban étaient réprimés. 8 Novemb.

Il semblait que ce fût le comble de la prospérité, que dans la même 1715.

année il lui naquit un fils de sa femme *Catherine*, & un héritier de ses Etats dans un fils du Prince *Alexis*. Mais l'enfant que lui donna la Czarine fut bientôt enlevé par la mort ; & nous verrons que le sort d'*Alexis* fut trop funeste pour que la naissance d'un fils de ce Prince pût être regardée comme un bonheur.

Les couches de la Czarine interrompirent les voyages qu'elle faisait continuellement avec son époux sur terre & sur mer ; & dès qu'elle fut relevée, elle l'accompagna dans des courses nouvelles.

CHAPITRE VII.

PRISE DE VISMAR.

Nouveaux Voyages du Czar.

VISMAR était alors affiégé par tous les Alliés du Czar. Cette Ville qui devait naturellement appartenir au Duc de Meklembourg, eft fituée fur la mer Baltique, à fept lieues de Lubeck, & pourrait lui difputer fon grand commerce; elle était autrefois une des plus confidérables Villes Anféatiques, & les Ducs de Meklembourg y exerçaient le droit de protection, beaucoup plus que celui de la fouveraineté. C'était encore un de ces domaines

d'Allemagne qui étaient demeurés aux Suédois par la paix de *Vestphalie*. Il fallut enfin se rendre comme Stralsund ; les Alliés du Czar se hâterent de s'en rendre maîtres avant que ses Troupes fussent arrivées ; mais PIERRE étant venu lui-même devant la place après la capitulation qui avait été faite sans lui, fit la garnison prisonniere de guerre. Il fut indigné que ses Alliés laissassent au Roi de Danemarck une Ville qui devait appartenir au Prince auquel il avait donné sa niece ; & ce refroidissement dont le Ministre *Goertz* profita bientôt, fut la premiere source de la paix qu'il projeta de faire entre le Czar & *Charles XII*.

Février 1716.

Goertz dès ce moment fit entendre au Czar que la Suede était assez abaissée, qu'il ne fallait pas trop élever le Danemarck & la Prusse. Le Czar

entrait dans ses vues; il n'avait jamais fait la guerre qu'en politique, au lieu que *Charles XII* ne l'avait faite qu'en guerrier. Dès-lors il n'agit plus que mollement contre la Suede; & *Charles XII* malheureux par-tout en Allemagne, résolut par un de ces coups désespérés, que le succès seul peut justifier, d'aller porter la guerre en Norvege.

Le Czar cependant voulut faire en Europe un second voyage. Il avait fait le premier en homme qui s'était voulu instruire des Arts; il fit le second en Prince qui cherchait à pénétrer le secret de toutes les Cours. Il mena sa femme à Copenhague, à Lubeck, à Schverin, à Neustadt; il vit le Roi de Prusse dans la petite ville d'Aversberg; de-là ils passerent à Hambourg, à cette ville d'Altena que les Suédois avaient brûlée, &

qu'on rebâtissait. Descendant l'Elbe jusqu'à Stade, ils passerent par Brème, où le Magistrat donna un feu d'artifice, & une illumination dont le dessein formait en cent endroits
17. Décembre 1716. ces mots : *Notre Libérateur vient nous voir.* Enfin il revit Amsterdam, & cette petite chaumiere de Sardam, où il avait appris l'art de la construction des Vaisseaux il y avait environ dix-huit années ; il trouva cette chaumiere changée en une maison agréable & commode, qui subsiste encore, & qu'on nomme la *Maison du Prince.*

On peut juger avec quelle idolâtrie il fut reçu par un Peuple de Commerçans & de gens de mer dont il avait été le compagnon ; ils croyaient voir dans le vainqueur de Pultava leur éleve, qui avait fondé chez lui le Commerce & la Marine,

& qui avait appris chez eux à gagner des batailles navales ; ils le regardaient comme un de leurs concitoyens devenu Empereur.

Il paraît dans la vie, dans les voyages, dans les actions de PIERRE *le Grand*, comme dans celles de *Charles XII*, que tout est éloigné de nos mœurs, peut-être un peu trop efféminées ; & c'est par cela même que l'histoire de ces deux hommes célebres excite tant notre curiosité.

L'épouse du Czar était demeurée à Schverin malade, fort avancée dans sa nouvelle grossesse ; cependant dès qu'elle put se remettre en route, elle voulut aller trouver le Czar en Hollande : les douleurs la surprirent à Vesel, où elle accoucha 14 Janv. 1717.
d'un Prince qui ne vécut qu'un jour. Il n'est pas dans nos usages qu'une femme malade voyage immédiate-

ment après ſes couches : la Czarine au bout de dix jours arriva dans Amſterdam ; elle voulut voir cette chaumiere de Sardam, dans laquelle le Czar avait travaillé de ſes mains. Tous deux allerent ſans appareil, ſans ſuite, avec deux domeſtiques, dîner chez un riche Charpentier de Vaiſſeaux de Sardam nommé *Kalf*, qui avait le premier commercé à Pétersbourg. Le fils revenait de France où PIERRE voulait aller. La Czarine & lui écouterent avec plaiſir l'aventure de ce jeune homme, que je ne rapporterais pas, ſi elle ne faiſait connaître des moeurs entiérement oppoſées aux nôtres.

Ce fils du Charpentier *Kalf* avait été envoyé à Paris par ſon pere pour y apprendre le Français ; & ſon pere avait voulu qu'il y vécût honorablement. Il ordonna que le jeune homme

homme quittât l'habit, plus que simple, que tous les citoyens de Sardam portent, & qu'il fît à Paris une dépense plus convenable à sa fortune qu'à son éducation; connaissant assez son fils pour croire que ce changement ne corromprait pas sa frugalité & la bonté de son caractere.

Kalf signifie *veau* dans toutes les langues du Nord: le voyageur prit à Paris le nom de *Du-Veau*; il vécut avec quelque magnificence; il fit des liaisons. Rien n'est plus commun à Paris que de prodiguer les titres de Marquis & de Comte à ceux qui n'ont pas même une terre Seigneuriale, & qui sont à peine Gentilshommes. Ce ridicule a toujours été toléré par le Gouvernement, afin que les rangs étant plus confondus, & la Noblesse plus abaissée, on fût désormais à l'abri des

guerres civiles, autrefois si fréquentes. Le titre de haut & puissant Seigneur a été pris par des annoblis, par des roturiers qui avaient acheté chérement des Offices. Enfin les noms de Marquis, de Comte, sans Marquisat & sans Comté, comme de Chevalier sans Ordre, & d'Abbé sans Abbaye, sont sans aucune conséquence dans la Nation.

Les amis & les domestiques de *Kalf* l'appellerent toujours *le Comte Du-Veau*: il soupa chez les Princesses, & *joua* chez la Duchesse de *Berri*; peu d'étrangers furent plus fêtés. Un des jeunes Marquis qui avait été de tous ses plaisirs, lui promit de l'aller voir à Sardam, & tint parole. Arrivé dans ce Village, il fit demander la maison du Comte de *Kalf*. Il trouva un attelier de Constructeur de Vaisseaux, & le jeune *Kalf* habillé en matelot

Hollandais, la hache à la main, conduiſant les ouvrages de ſon pere. *Kalf* reçut ſon hôte avec toute la ſimplicité antique, qu'il avait repriſe, & dont il ne s'écarta jamais. Un lecteur ſage peut pardonner cette petite digreſſion, qui n'eſt que la condamnation des vanités & l'éloge des moeurs.

Le Czar reſta trois mois en Hollande. Il ſe paſſa pendant ſon ſéjour des choſes plus ſérieuſes que l'aventure de *Kalf*. La Haye depuis la paix de Nimegüe, de Riſvick & d'Utrecht, avait conſervé la réputation d'être le centre des négociations de l'Europe : cette petite Ville, ou plutôt ce Village, le plus agréable du Nord, était principalement habité par des Miniſtres de toutes les Cours, & par des Voyageurs qui venaient s'inſtruire à cette école. On

jetait alors les fondemens d'une grande révolution dans l'Europe. *Le* Czar informé des commencemens de ces orages prolongea son séjour dans les Pays-Bas, pour être plus à portée de voir ce qui se tramait à la fois au Midi & au Nord, & pour se préparer au parti qu'il devait prendre.



CHAPITRE VIII.

Suite des Voyages de PIERRE le Grand. *Conſpiration de* Goertz. *Réception de* PIERRE *en France.*

IL voyait combien ſes Alliés étaient jaloux de ſa puiſſance, & qu'on a ſouvent plus de peine avec ſes amis qu'avec ſes ennemis.

Le Meklembourg était un des principaux ſujets de ces diviſions, preſque toujours inévitables entre des Princes voiſins qui partagent des conquêtes. PIERRE n'avait point voulu que les Danois priſſent Viſmar pour eux, encore moins qu'ils démoliſſent les fortifications;

cependant ils avaient fait l'un & l'autre.

Le Duc de Meklembourg, mari de sa niece, & qu'il traitait comme son gendre, était ouvertement protégé par lui contre la Noblesse du pays; & le Roi d'Angleterre protégeait la Noblesse. Enfin il commençait à être très-mécontent du Roi de Pologne, ou plutôt de son premier Ministre le Comte *Flemming*, qui voulait secouer le joug de la dépendance, imposé par les bienfaits & par la force.

Les Cours d'Angleterre, de Pologne, de Danemarck, de Holstein, de Meklembourg, de Brandebourg, étaient agitées d'intrigues & de cabales.

A la fin de 1716, & au commencement de 1717, *Goertz* qui, comme le disent les Mémoires de *Bassevitz*,

était las de n'avoir que le titre de Conseiller de Holstein, & de n'être qu'un Plénipotentiaire secret de *Charles XII*, avait fait naître la plupart de ces intrigues, & il résolut d'en profiter pour ébranler l'Europe. Son dessein était de raprocher *Charles XII* du Czar, non-seulement de finir leur guerre, mais de les unir, de remettre *Stanislas* sur le Trône de Pologne, & d'ôter au Roi d'Angleterre *George I*, Brème & Verden, & même le Trône d'Angleterre, afin de le mettre hors d'état de s'approprier les dépouilles de *Charles*.

Il se trouvait dans le même temps un Ministre de son caractere, dont le projet était de bouleverser l'Angleterre & la France ; c'était le Cardinal *Alberoni*, plus maître alors en Espagne que *Goertz* ne l'était en

Suede, homme aussi audacieux & aussi entreprenant que lui, mais beaucoup plus puissant, parce qu'il était à la tête d'un Royaume plus riche, & qu'il ne payait pas ses créatures en monnoie de cuivre.

Goertz des bords de la mer Baltique se lia bientôt avec la Cour de Madrid. *Alberoni* & lui furent également d'intelligence avec tous les Anglais errans qui tenaient pour *la* Maison de *Stuart*. *Goertz* courut dans tous les Etats où il pouvait trouver des ennemis du Roi *George*, en Allemagne, en Hollande, en Flandre, en Lorraine, & enfin à Paris sur la fin de l'année 1716. Le Cardinal *Alberoni* commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux poudres ; c'était l'expression d'*Alberoni*.

Goertz voulait que *Charles* cédât beaucoup à PIERRE pour reprendre tout le reste sur ses ennemis, & qu'il pût en liberté faire une descente en Ecosse, tandis que les Partisans des *Stuarts* se déclareraient efficacement en Angleterre, après s'être tant de fois montrés inutilement. Pour remplir ces vues, il était nécessaire d'ôter au Roi régnant d'Angleterre son plus grand appui, & cet appui était le Régent de France. Il était extraordinaire qu'on vît la France unie avec un Roi d'Angleterre, contre le petit-fils de *Louis XIV*, que cette même France avait mis sur le Trône d'Espagne au prix de ses trésors & de son sang, malgré tant d'ennemis conjurés; mais tout était sorti alors de sa route naturelle; & les intérêts du Régent n'étaient pas les intérêts du Royaume. *Alberoni* ménagea dès-

lors une conſpiration en France contre ce même Régent. Lés fondemens de toute cette vaſte entrepriſe furent jetés preſque auſſi-tôt que le plan en eut été formé. *Goertz* fut le premier dans ce ſecret, & devait alors aller déguiſé en Italie pour s'aboucher avec le Prétendant auprès de Rome, & de là revoler à la Haye, y voir le Czar, & terminer tout auprès du Roi de Suede.

Celui qui écrit cette Hiſtoire eſt ſi inſtruit de ce qu'il avance, que *Goertz* lui propoſa de l'accompagner dans ſes voyages, & que tout jeune qu'il était alors, il fut un des premiers témoins d'une grande partie de ces intrigues.

Goertz était revenu en Hollande à la fin de 1716, muni des Lettres-de-change d'*Alberoni*, & du plein pouvoir de *Charles*. Il eſt très-certain

que le Parti du Prétendant devait éclater, tandis que *Charles* descendrait de la Norvege dans le Nord d'Ecosse. Ce Prince qui n'avait pu conserver ses Etats dans le Continent, allait envahir & bouleverser ceux d'un autre, & de la prison de Demirtash en Turquie, & des cendres de Stralsund, on eût pû le voir couronner le fils de *Jacques II* à Londres, comme il avait couronné *Stanislas* à Varsovie.

Le Czar qui savait une partie des entreprises de *Goertz*, en attendait le développement sans entrer dans aucun de ses plans, & sans les connaître tous; il aimait le grand & l'extraordinaire autant que *Charles XII*, *Goertz* & *Alberoni*; mais il l'aimait en fondateur d'un Etat, en Législateur, en vrai politique; & peut-être *Alberoni*, *Goertz* & *Charles* même

étaient-ils plutôt des hommes inquiets qui tentaient de grandes aventures, que des hommes profonds qui prissent des mesures justes; peut-être après tout leurs mauvais succès les ont-ils fait accuser de *témérité*.

Quand *Goertz* fut à la Haye, le Czar ne le vit point; il aurait donné trop d'ombrage aux Etats Généraux, ses amis, attachés au Roi d'Angleterre. Ses Ministres ne virent *Goertz* qu'en secret, avec les plus grandes précautions, avec ordre d'écouter tout & de donner des espérances sans prendre aucun engagement, & sans le compromettre. Cependant les clairvoyans s'appercevaient bien à son inaction, pendant qu'il eût pu descendre en Scanie avec sa flotte & celle de Danemarck, à son refroidissement envers ses Alliés, aux

plaintes qui échappaient à leurs Cours, & enfin à ſon voyage même; qu'il y avait dans les affaires un grand changement qui ne tarderait pas à éclater.

Au mois de Janvier 1717, un paquebot Suédois qui portait des lettres en Hollande, ayant été forcé par la tempête de relâcher en Norvege, les lettres furent priſes. On trouva dans celles de *Goertz* & de quelques Miniſtres, de quoi ouvrir les yeux ſur la révolution qui ſe tramait. La Cour de Danemarck communiqua les lettres à celle d'Angleterre. Auſſitôt on fait arrêter à Londres le Miniſtre Suédois *Gillembourg*; on ſaiſit ſes papiers, & on y trouve une partie de ſa correſpondance avec les *Jacobites*.

Le Roi *George* écrit incontinent en Hollande; il requiert que ſuivant les Février 1717.

Traités qui lient l'Angleterre & les Etats Généraux à leur fureté commune, le Baron de *Goertz* foit arrêté. Ce Miniftre qui fe faifait par-tout des créatures, fut averti de l'ordre; il part incontinent; il était déja dans Arnheim fur les frontieres, lorfque les Officiers & les Gardes qui couraient après lui, ayant fait une diligence peu commune en ce pays-là, il fut pris, fes papiers faifis, fa perfonne traitée durement : le Secrétaire *Stank*, celui-là même qui avait contrefait le feing du Duc de Holftein dans l'affaire de Tonninge, plus maltraité encore. Enfin le Comte de *Gillembourg* envoyé de Suede en Angleterre, & le Baron de *Goertz* avec des lettres de Miniftre Plénipotentiaire de *Charles XII*, furent interrogés, l'un à Londres, l'autre à Arnheim, comme des criminels.

Tous les Ministres des Souverains crierent à la violation du droit des gens.

Ce droit qui est plus souvent réclamé que bien connu, & dont jamais l'étendue & les limites n'ont été fixées, a reçu dans tous les temps bien des atteintes. On a chassé plusieurs Ministres des Cours où ils résidaient ; on a plus d'une fois arrêté leurs personnes ; mais jamais encore on n'avait interrogé des Ministres étrangers comme des sujets du pays. La Cour de Londres & les Etats passerent par-dessus toutes les regles à la vue du péril qui menaçait la Maison de *Hanovre* ; mais enfin ce danger étant découvert, cessait d'être danger, du moins dans la conjoncture présente.

Il faut que l'Historien *Norberg* ait été bien mal informé, qu'il ait bien mal

connu les hommes & les affaires, ou qu'il ait été bien aveuglé par la partialité, ou du moins bien gêné par sa Cour, pour essayer de faire entendre que le Roi de Suede n'était pas entré très-avant dans le complot.

L'affront fait à ses Ministres affermit en lui la résolution de tout tenter pour détrôner le Roi d'Angleterre. Cependant il fallut qu'une fois en sa vie il usât de dissimulation, qu'il désavouât ses Ministres auprès du Régent de France qui lui donnait un subside, & auprès des Etats Généraux qu'il voulait ménager : il fit moins de satisfaction au Roi *George*. *Goerz* & *Gillembourg* ses Ministres furent retenus près de six mois, & ce long outrage confirma en lui tous ses desseins de vengeance.

PIERRE au milieu de tant d'alarmes

&

& tant de jalousies, ne se commettant en rien, attendant tout du temps, & ayant mis un assez bon ordre dans ses vastes Etats, pour n'avoir rien à craindre du dedans ni du dehors, résolut enfin d'aller en France : il n'entendait pas la langue du pays, & par-là il perdait le plus grand fruit de son voyage ; mais il pensait qu'il y avait beaucoup à voir, & il voulut apprendre de près en quels termes était le Régent de France avec l'Angleterre, & si ce Prince était affermi.

PIERRE *le Grand* fut reçu en France comme il devait l'être. On envoya d'abord le Maréchal de *Tessé* avec un grand nombre de Seigneurs ; un Escadron des Gardes, & les carrosses du Roi à sa rencontre. Il avait fait, selon sa coutume, une si grande diligence, qu'il était déja à Gournay

lorſque les équipages arriverent à Elbeuf. On lui donna ſur la route toutes les fêtes qu'il voulut bien recevoir. On le reçut d'abord au Louvre, où le grand appartement était préparé pour lui, & d'autres pour toute ſa ſuite, pour les Princes *Kourakin* & *Dolgorouki*, pour le Vice-Chancelier Baron *Shaffirof*, pour l'Ambaſſadeur *Tolſtoi*, le même qui avait eſſuyé tant de violations du droit des gens en Turquie. Toute cette Cour devait être magnifiquement logée & ſervie; mais PIERRE étant venu pour voir ce qui pouvait lui être utile, & non pour eſſuyer de vaines cérémonies qui gênaient ſa ſimplicité, & qui conſumaient un temps précieux, alla ſe loger le ſoir même à l'autre bout de la Ville au Palais ou Hôtel de *Leſdiguieres*, appartenant au Maréchal

de *Villeroi*, où il fut traité & défrayé comme au Louvre. Le lendemain, le Régent de France vint le saluer à cet Hôtel : le surlendemain on lui amena le Roi encore enfant, conduit par le Maréchal de *Villeroi* son Gouverneur, de qui le pere avait été Gouverneur de *Louis XIV*. On épargna adroitement au Czar la gêne de rendre la visite immédiatement après l'avoir reçue ; il y eut deux jours d'intervalle : il reçut les respects du Corps de Ville, & alla le soir voir le Roi. La Maison du Roi était sous les armes ; on mena ce jeune Prince jusqu'au carrosse du Czar. PIERRE étonné, & inquiété de la foule qui se pressait autour de ce Monarque enfant, le prit & le porta quelque temps dans ses bras.

8 Mai. 1717.

Des Ministres plus rafinés que

judicieux, ont écrit que le Maréchal de *Villeroi* voulant faire prendre au Roi de France la main & le pas, l'Empereur de Russie se servit de ce stratagême pour déranger ce cérémonial par un air d'affection & de sensibilité; c'est une idée absolument fausse: la politesse Française, & ce qu'on devait à PIERRE *le Grand*, ne permettaient pas qu'on changeât en dégoût les honneurs qu'on lui rendait. Le cérémonial consistait à faire pour un grand Monarque & pour un grand homme, tout ce qu'il eût desiré lui-même, s'il avait fait attention à ces détails. Il s'en faut beaucoup que les voyages des Empereurs *Charles IV*, *Sigismond* & *Charles V*, en France, aient eu une célébrité comparable à celle du séjour qu'y fit PIERRE *le Grand*: ces Empereurs n'y vinrent que par des

intérêts de politique, & n'y parurent pas dans un temps où les Arts perfectionnés pussent faire de leur voyage une époque mémorable; mais quand PIERRE *le Grand* alla dîner chez le Duc d'*Antin* dans le Palais de Petitbourg, à trois lieues de Paris, & qu'à la fin du repas il vit son portrait qu'on venait de peindre, placé tout d'un coup dans la salle, il sentit que les Français savaient mieux qu'aucun peuple du monde recevoir un hôte si digne.

Il fut encore plus surpris, lorsqu'allant voir frapper des médailles dans cette longue galerie du Louvre, où tous les Artistes du Roi sont honorablement logés, une médaille qu'on frappait étant tombée, & le Czar s'empressant de la ramasser, il se vit gravé sur cette médaille, avec une renommée sur le revers,

posant un pied sur le globe, & ces mots de *Virgile* si convenables à PIERRE *le Grand*, *Vires acquirit eundo* : allusion également fine & noble, & également convenable à ses voyages & à sa gloire ; on lui présenta de ces médailles d'or, à lui & à tous ceux qui l'accompagnaient. Allait-il chez les Artistes? on mettait à ses pieds tous les chef-d'œuvres, & on le suppliait de daigner les recevoir. Allait-il voir les hautes-lisses des *Gobelins*, les tapis de la Savonnerie, les atteliers des Sculpteurs, des Peintres, des Orfevres du Roi, des Fabricateurs d'instrumens de Mathématique? tout ce qui semblait mériter son approbation lui était offert de la part du Roi.

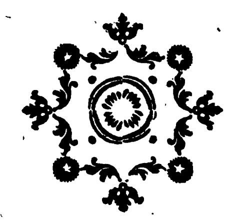
PIERRE était Méchanicien, Artiste, Géometre. Il alla à l'Académie des Sciences, qui se para pour

lui de tout ce qu'elle avait de plus rare ; mais il n'y eut rien d'aussi rare que lui-même : il corrigea de sa main plusieurs fautes de Géographie dans les Cartes qu'on avait de ses Etats, & sur-tout dans celles de la mer Caspienne. Enfin il daigna être un des Membres de cette Académie, & entretint depuis une correspondance suivie d'expériences & de découvertes, avec ceux dont il voulait bien être le simple confrere. Il faut remonter aux *Pythagores* & aux *Anacarsis* pour trouver de tels Voyageurs, & ils n'avaient pas quitté un Empire pour s'instruire.

On ne peut s'empêcher de remettre ici sous les yeux du Lecteur ce transport dont il fut saisi, en voyant le tombeau du Cardinal de *Richelieu* ; peu frappé de la beauté de ce chef-d'œuvre de sculpture, il

ne le fut que de l'image d'un Miniſtre qui s'était rendu célebre dans l'Europe en l'agitant, & qui avait rendu à la France ſa gloire perdue après la mort de *Henri IV*. On ſait qu'il embraſſa ſa ſtatue, & qu'il s'écria : *Grand homme, je t'aurais donné la moitié de mes Etats, pour apprendre de toi à gouverner l'autre.* Enfin, avant de partir, il voulut voir cette célebre Madame de *Maintenon*, qu'il ſavait être veuve en effet de *Louis XIV*, & qui touchait à ſa fin. Cette eſpece de conformité entre le mariage de *Louis XIV* & le ſien, excitait vivement ſa curioſité ; mais il y avait entre le Roi de France & lui cette différence, qu'il avait épouſé publiquement une héroïne, & que *Louis XIV* n'avait eu en ſecret qu'une femme aimable. La Czarine n'était pas de ce voyage : il

il avait trop craint les embarras du cérémonial, & la curiosité d'une Cour peu faite pour sentir le mérite d'une femme, qui des bords du Pruth à ceux de Finlande, avait affronté la mort à côté de son époux sur mer & sur terre.



CHAPITRE IX.

RETOUR DU CZAR DANS SES ÉTATS.

Sa politique ; ses occupations.

LA démarche que la Sorbonne fit auprès de lui, quand il alla voir le mausolée du Cardinal de *Richelieu*, mérite d'être traitée à part.

Quelques Docteurs de Sorbonne voulurent avoir la gloire de réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine. Ceux qui connaissent l'antiquité savent assez que le Christianisme est venu en Occident par les Grecs d'Asie, que c'est en Orient qu'il est né ; que les premiers Peres,

les premiers Conciles, les premieres Liturgies, les premiers Rites, tout eſt de l'Orient; qu'il n'y a pas même un ſeul terme de dignité & d'office qui ne ſoit Grec, & qui n'atteſte encore aujourd'hui la ſource dont tout nous eſt venu. L'Empire Romain ayant été diviſé, il était impoſſible qu'il n'y eût tôt ou tard deux Religions, comme deux Empires, & qu'on ne vît entre les Chrétiens d'Orient & d'Occident le même ſchiſme qu'entre les Oſmanlis & les Perſans.

C'eſt ce ſchiſme que quelques Docteurs de l'Univerſité de Paris crurent éteindre tout d'un coup en donnant un Mémoire à PIERRE *le Grand.* Le Pape *Léon IX* & ſes ſucceſſeurs n'avaient pu en venir à bout avec des Légats, des Conciles, & même de l'argent. Ces Docteurs

auraient dû ſavoir que PIERRE *le Grand*, qui gouvernait ſon Egliſe, n'était pas homme à reconnaître le Pape; en vain ils parlerent dans leur Mémoire des Libertés de l'Egliſe Gallicane, dont le Czar ne ſe ſouciait guere; en vain ils dirent que les Papes doivent être ſoumis aux Conciles, & que le jugement d'un Pape n'eſt point une regle de foi; ils ne réuſſirent qu'à déplaire beaucoup à la Cour de Rome par leur écrit, ſans plaire à l'Empereur de Ruſſie ni à l'Egliſe Ruſſe.

Il y avait dans ce plan de réunion des objets de politique qu'ils n'entendaient pas, & des points de controverſe qu'ils diſaient entendre, & que chaque partie explique comme il lui plaît. Il s'agiſſait du Saint-Eſprit qui procede du Pere & du Fils ſelon les Latins, & qui procede

aujourd'hui du Pere par le Fils selon les Grecs, après n'avoir long-temps procédé que du Pere : ils citaient *Saint Epiphane*, qui dit *que le Saint-Esprit n'est pas frere du Fils, ni petit-fils du Pere.*

Mais le Czar en partant de Paris avait d'autres affaires qu'à vérifier des passages de *Saint Epiphane*. Il reçut avec bonté le Mémoire des Docteurs. Ils écrivirent à quelques Evêques Russes, qui firent une réponse polie ; mais le plus grand nombre fut indigné de la proposition.

Ce fut pour dissiper les craintes de cette réunion, qu'il institua quelque temps après la fête comique du Conclave, lorsqu'il eut chassé les Jésuites de ses Etats en 1718.

Il y avait à sa Cour un vieux fou nommé *Jotof*, qui lui avait appris à

écrire, & qui s'imaginait avoir mérité par ce ſervice les plus importantes dignités. PIERRE qui adouciſſait quelquefois les chagrins du Gouvernement par des plaiſanteries convenables à un peuple non encore entiérement réformé par lui, promit à ſon maître à écrire de lui donner une des premieres dignités du monde; il le créa Knés Papa, avec deux mille roubles d'appointement, & lui aſſigna une maiſon à Pétersbourg, dans le quartier des Tartares: des bouffons l'inſtallerent en cérémonie; il fut harangué par quatre bégues; il créa des Cardinaux, & marcha en proceſſion à leur tête. Tout ce ſacré college était ivre d'eau de vie. Après la mort de ce *Jotof*, un Officier nommé *Buturlin* fut créé Pape. Moſcow & Pétersbourg ont vu trois fois renouveller cette cérémonie,

dont le ridicule ſemblait être ſans conſéquence, mais qui en effet confirmait les peuples dans leur averſion pour une Egliſe qui prétendait un pouvoir ſuprême, & dont le Chef avoit anatématiſé tant de Rois. Le Czar vengeait en riant vingt Empereurs d'Allemagne, dix Rois de France, & une foule de Souverains. C'eſt-là tout le fruit que la Sorbonne recueillit de l'idée peu politique de réunir les Egliſes Grecque & Latine.

Le voyage du Czar en France fut plus utile par ſon union avec ce Royaume commerçant, & peuplé d'hommes induſtrieux, que par la prétendue réunion de deux Egliſes rivales, dont l'une maintiendra toujours ſon antique indépendance, & l'autre ſa nouvelle ſupériorité.

PIERRE ramena à ſa ſuite pluſieurs

Artisans Français, ainsi qu'il en avait amené d'Angleterre ; car toutes les Nations chez lesquelles il voyagea, se firent un honneur de le seconder dans son dessein de porter tous les Arts dans un patrie nouvelle, & de concourir à cette espèce de création.

Il minuta dès-lors un Traité de commerce avec la France, & le remit entre les mains de ses Ministres en Hollande, dès qu'il y fut de retour. Il ne put être signé par l'Ambassadeur de France *Châteauneuf* que
1717. le 15 Août 1717, à la Haye. Ce Traité ne concernait pas seulement le commerce, il regardait la paix du Nord. Le Roi de France, l'Electeur de Brandebourg, accepterent le titre de Médiateurs qu'il leur donna. C'était assez faire sentir au Roi d'Angleterre qu'il n'était pas

content de lui, & c'était combler les espérances de *Goertz*, qui mit dès-lors tout en œuvre pour réunir PIERRE & *Charles*, pour susciter à *George* de nouveaux ennemis, & pour prêter la main au Cardinal *Alberoni* d'un bout de l'Europe à l'autre. Le Baron de *Goertz* vit alors publiquement à la Haye les Ministres du Czar; il leur déclara qu'il avait un plein pouvoir de conclure la paix de la Suede.

Le Czar laissait *Goertz* préparer toutes leurs batteries sans y toucher, prêt à faire la paix avec le Roi de Suede, mais aussi à continuer la guerre; toujours lié avec le Danemarck, la Pologne, la Prusse, & même en apparence avec l'Electeur de Hanovre.

Il paraît évidemment qu'il n'avait d'autre dessein arrêté, que celui de

profiter des conjonctures. Son principal objet était de perfectionner tous ses nouveaux établissemens. Il savait que les négociations, les intérêts des Princes, leurs ligues, leurs amitiés, leurs défiances, leurs inimitiés, éprouvent presque tous les ans des vicissitudes, & que souvent il ne reste aucune trace de tant d'efforts de politique. Une seule manufacture bien établie, fait quelquefois plus de bien à un Etat que vingt Traités.

PIERRE ayant rejoint sa femme qui l'attendait en Hollande, continua ses voyages avec elle. Ils traverserent ensemble la Vestphalie, & arriverent à Berlin sans aucun appareil. Le nouveau Roi de Prusse n'était pas moins ennemi des vanités du cérémonial & de la magnificence, que le Monarque de Russie.

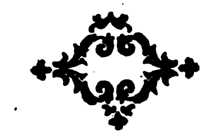
C'était un spectacle instructif pour l'étiquette de Vienne & d'Espagne, pour le *ponctilio* d'Italie, & pour le goût du luxe qui regne en France, qu'un Roi qui ne se servait jamais que d'un fauteuil de bois, qui n'était vêtu qu'en simple soldat, & qui s'était interdit toutes les délicatesses de la table, & toutes les commodités de la vie.

Le Czar & la Czarine menaient une vie aussi simple & aussi dure; & si *Charles XII* s'était trouvé avec eux, on eût vu ensemble quatre têtes couronnées, entourées de moins de faste qu'un Evêque Allemand, ou qu'un Cardinal de Rome. Jamais le luxe & la mollesse n'ont été combattus par de si nobles exemples.

Il faut avouer qu'un de nos citoyens s'attirerait parmi nous de la considération, & serait regardé

comme un homme extraordinaire ; s'il avait fait une fois en ſa vie par curioſité la cinquieme partie des voyages que fit PIERRE pour le bien de ſes Etats. De Berlin il va à Dantzick avec ſa femme ; il protege à Mittau la Ducheſſe de Courlande ſa niece devenue veuve ; il viſite toutes ſes conquêtes ; donne de nouveaux Réglemens dans Pétersbourg ; va dans Moſcow, y fait rebâtir des maiſons de particuliers tombées en ruine ; de-là il ſe tranſporte à Czariſin ſur le Volga pour arrêter les incurſions des Tartares de Cuban : il conſtruit des lignes du Volga au Tanaïs, & fait élever des forts de diſtance en diſtance d'un fleuve à l'autre. Pendant ce temps-là même, il fait imprimer le Code militaire qu'il a compoſé : une Chambre de juſtice eſt établie pour examiner la

conduite de ses Ministres, & pour remettre de l'ordre dans les Finances; il pardonne à quelques coupables, il en punit d'autres; le Prince *Menzikof* même fut un de ceux qui eurent besoin de sa clémence; mais un jugement plus sévere qu'il se crut obligé de rendre contre son propre fils, remplit d'amertume une vie si glorieuse.





CHAPITRE X.

CONDAMNATION DU *PRINCE ALEXIS PETROVITZ.*

PIERRE *le Grand* avait en 1689, à l'âge de dix-ſept ans, épouſé *Eudoxie Théodore*, ou *Theodorouna Lapoukin.* Elevé dans tous les préjugés de ſon pays, & incapable de ſe mettre au-deſſus d'eux comme ſon épouſe, les plus grandes contradictions qu'il éprouva, quand il voulut créer un Empire & former des hommes, vinrent de ſa femme ; elle était dominée par la ſuperſtition, ſi ſouvent attachée à ſon ſexe. Toutes les nouveautés utiles lui ſemblaient

des sacrileges, & tous les étrangers dont le Czar se servait pour exécuter ses grands desseins, lui paraissaient des corrupteurs.

Ses plaintes publiques encourageaient les factieux & les partisans des anciens usages. Sa conduite d'ailleurs ne réparait pas des fautes si graves. Enfin le Czar fut obligé de la répudier en 1696, & de l'enfermer dans un Couvent à Susdal, où on lui fit prendre le voile sous le nom d'*Helene*.

Le fils qu'elle lui avait donné en 1690, naquit malheureusement avec le caractere de la mere, & ce caractere se fortifia par la premiere éducation qu'il reçut. Mes Mémoires disent qu'elle fut confiée à des superstitieux qui lui gâterent l'esprit pour jamais. Ce fut en vain qu'on crut corriger ces premieres impres-

ſions en lui donnant des Précepteurs étrangers ; cette qualité même d'étrangers le révolta. Il n'était pas né ſans ouverture d'eſprit ; il parlait & écrivait bien l'Allemand ; il deſſinait ; il apprit un peu de mathématiques ; mais ces mêmes Mémoires qu'on m'a confiés aſſurent que la lecture des livres Eccléſiaſtiques fut ce qui le perdit. Le jeune *Alexis* crut voir dans ces livres la réprobation de tout ce que faiſait ſon pere. Il y avait des Prêtres à la tête des mécontens, & il ſe laiſſa gouverner par les Prêtres.

Ils lui perſuadaient que toute la Nation avait les entrepriſes de PIERRE en horreur, que les fréquentes maladies du Czar ne lui promettaient pas une longue vie ; que ſon fils ne pouvait eſpérer de plaire à la Nation, qu'en marquant ſon averſion

pour les nouveautés. Ces murmures & ces conseils ne formaient pas une faction ouverte, une conspiration, mais tout semblait y tendre, & les esprits étaient échauffés.

Le mariage de PIERRE avec *Catherine* en 1707, & les enfans qu'il eut d'elle, acheverent d'aigrir l'esprit du jeune Prince. PIERRE tenta tous les moyens de le ramener ; il le mit même à la tête de la Régence pendant une année ; il le fit voyager ; il le maria en 1711, à la fin de la campagne du Pruth, avec la Princesse de *Brunswick*, ainsi que nous l'avons rapporté. Ce mariage fut très-malheureux. *Alexis* âgé de vingt-deux ans se livra à toutes les débauches de la jeunesse & à toute la grossiéreté des anciennes mœurs, qui lui étaient si cheres. Ces déréglemens l'abrutirent. Sa femme méprisée,

maltraitée, manquant du néceſſaire, privée de toute conſolation, languit dans le chagrin, & mourut enfin de douleur en 1715 le premier de Novembre.

Elle laiſſait au Prince *Alexis* un fils, dont elle venait d'accoucher, & ce fils devait être un jour l'héritier de l'Empire, ſuivant l'ordre naturel. PIERRE ſentait avec douleur, qu'après lui tous ſes travaux ſeraient détruits par ſon propre ſang. Il écrivit à ſon fils après la mort de la Princeſſe, une lettre également pathétique & menaçante; elle finiſſait par ces mots: *J'attendrai encore un peu de temps, pour voir ſi vous voulez vous corriger; ſinon, ſachez que je vous priverai de la ſucceſſion, comme on retranche un membre inutile. N'imaginez pas que je ne veuille que vous intimider; ne vous*

reposez pas sur le titre de mon fils unique ; car si je n'épargne pas ma propre vie pour ma patrie & pour le salut de mes peuples, comment pourrai-je vous épargner? Je préférerai de les transmettre plutôt à un étranger qui le mérite, qu'à mon propre fils qui s'en rend indigne.

Cette lettre est d'un pere, mais encore plus d'un Législateur ; elle fait voir d'ailleurs que l'ordre de la succession n'était point invariablement établi en Russie, comme dans d'autres Royaumes, par ces loix fondamentales qui ôtent aux peres le droit de déshériter leurs fils ; & le Czar croyait sur-tout avoir la prérogative de disposer d'un Empire qu'il avait fondé.

Dans ce temps-là même, l'Impératrice *Catherine* accoucha d'un Prince, qui mourut depuis en 1719. Soit

que cette nouvelle abattît le courage d'*Alexis*, soit imprudence, soit mauvais conseil, il écrivit à son pere qu'il renonçait à la Couronne, & à toute espérance de régner. *Je prends Dieu à témoin*, dit-il, *& je jure sur mon ame, que je ne prétendrai jamais à la succession. Je mets mes enfans entre vos mains, & je ne demande que mon entretien pendant ma vie.*

Son pere lui écrivit une seconde fois. « Je remarque, dit-il, que » vous ne parlez dans votre lettre » que de la succession, comme si » j'avais besoin de votre consente- » ment. Je vous ai remontré quelle » douleur votre conduite m'a cau- » sée pendant tant d'annés, & vous » ne m'en parlez pas. Les exhor- » tations paternelles ne vous tou- » chent point. Je me suis déterminé

» à vous écrire encore pour la der-
» niere fois. Si vous méprisez mes
» avis de mon vivant, quel cas en
» ferez-vous après ma mort? Quand
» vous auriez présentement la vo-
» lonté d'être fidele à vos promes-
» ses, ces grandes barbes pourront
» vous tourner à leur fantaisie, &
» vous forceront à les violer......
» Ces gens-là ne s'appuient que sur
» vous. Vous n'avez aucune recon-
» naissance pour celui qui vous a
» donné la vie. L'assistez-vous dans
» ses travaux, depuis que vous êtes
» parvenu à un âge mûr? Ne blâ-
» mez-vous pas, ne détestez-vous
» pas tout ce que je peux faire pour
» le bien de mes peuples? J'ai sujet
» de croire, que si vous me sur-
» vivez, vous détruirez mon ou-
» vrage. Corrigez-vous, rendez-
» vous digne de la succession, ou

» faites-vous Moine. Répondez, » soit par écrit, soit de vive voix, » sinon j'agirai avec vous comme » avec un malfaiteur. »

Cette lettre était dure; il *était* aisé au Prince de répondre qu'il *changerait* de conduite; mais il se contenta de répondre en quatre lignes à son pere, qu'il voulait se faire Moine.

Cette résolution ne paraissait pas naturelle; & il paraît étrange que le Czar voulût voyager, en laissant dans ses Etats un fils si mécontent & si obstiné : mais aussi ce voyage même prouve que le Czar ne voyait pas de conspiration à craindre de la part de son fils.

Il alla le voir avant de partir pour l'Allemagne & pour la France; le Prince malade, ou feignant de l'être, le reçut au lit, & lui confirma, par

les plus grands ſermens, qu'il voulait ſe retirer dans un Cloître. Le Czar lui donna ſix mois pour ſe conſulter, & partit avec ſon épouſe.

A peine fut-il à Copenhague, qu'il apprit (ce qu'il pouvait préſumer) qu'*Alexis* ne voyait que des mécontens qui flattaient ſes chagrins. Il lui écrivit qu'il eût à choiſir du Couvent ou du Trône; & que s'il voulait un jour lui ſuccéder, il fallait qu'il vînt le trouver à Copenhague.

Les confidens du Prince lui perſuaderent qu'il feroit dangereux pour lui de ſe trouver loin de tout conſeil, entre un pere irrité & une marâtre. Il feignit donc d'aller trouvér ſon pere à Copenhague; mais il prit le chemin de Vienne, & alla ſe mettre entre les mains de l'Empe-

reur *Charles VI*, ſon beau-frere; comptant y demeurer juſqu'à la mort du Czar.

C'était à peu près la même aventure que celle de *Louis XI*, lorſqu'étant encore Dauphin, il quitta la Cour du Roi *Charles VII* ſon pere, & ſe retira chez le Duc de Bourgogne. Le Dauphin était bien *plus* coupable que le Czarovitz, puiſqu'il s'était marié malgré ſon pere, qu'il avait levé des Troupes, qu'*il* ſe retirait chez un Prince naturellement ennemi de *Charles VII*, & qu'il ne revint jamais à ſa Cour, quelqu'inſtance que ſon pere pût lui faire.

Alexis au contraire ne s'était marié que par ordre du Czar, ne s'était point révolté, n'avait point levé de troupes, ne ſe retirait point chez un Prince ennemi, & retourna aux

pieds

pieds de ſon pere ſur la premiere lettre qu'il reçut de lui. Car dès que PIERRE ſut que ſon fils avait été à Vienne, qu'il s'était retiré dans le Tyrol, & enſuite à Naples, qui appartenait alors à l'Empereur *Charles VI*; il dépêcha le Capitaine aux Gardes *Romanzoff* & le Conſeiller privé *Tolſtoi*, chargés d'une lettre écrite de ſa main, datée de Spa du 21 Juillet nouveau ſtyle 1717. Ils trouverent le Prince à Naples dans le Château Saint-Elme, & lui remirent la lettre: elle était conçue en ces termes:

.... « Je vous écris pour la » derniere fois, pour vous dire que » vous ayez à exécuter ma volonté, » que *Tolſtoi* & *Romanzoff* vous an» nonceront de ma part. Si vous » m'obéiſſez, je vous aſſure, & je » promets à Dieu, que je ne vous

» punirai pas, & que si vous re-
» venez, je vous aimerai plus que
» jamais; mais que si vous ne le
» faites pas, je vous donne comme
» pere, en vertu du pouvoir que
» j'ai reçu de Dieu, ma malédiction
» éternelle, & comme votre Sou-
» verain, je vous assure que je
» trouverai bien les moyens de
» vous punir; en quoi j'espere que
» Dieu m'assistera, & qu'il pren-
» dra ma juste cause en main.

» Au reste, souvenez-vous que
» je ne vous ai violenté en rien.
» Avais-je besoin de vous laisser le
» libre choix du parti que vous
» voudriez prendre. Si j'avais voulu
» vous forcer, n'avais-je pas en
» main la puissance? Je n'avais
» qu'à commander, & j'aurais été
» obéi. »

Le Viceroi de Naples persuada

aisément *Alexis* de retourner auprès de son pere. C'était une preuve incontestable que l'Empereur d'Allemagne ne voulait prendre avec ce jeune Prince aucun engagement, dont le Czar eût à se plaindre. *Alexis* avait voyagé avec sa maîtresse *Aphrosine*; il revint avec elle.

On pouvait le considérer comme un jeune homme mal conseillé, qui était allé à Vienne & à Naples, au lieu d'aller à Copenhague. S'il n'avait fait que cette seule faute, commune à tant de jeunes gens, elle était bien pardonnable. Son pere prenait Dieu à témoin, que non-seulement il lui pardonnerait, mais qu'il l'aimerait plus que jamais. *Alexis* partit sur cette assurance; mais par l'instruction des deux Envoyés qui le ramenerent, & par la lettre même du Czar, il paraît

que le pere exigea que le fils déclarât ceux qui l'avaient conseillé, & qu'il exécutât son serment de renoncer à la succession.

Il semblait difficile de concilier cette exhérédation avec l'autre serment que le Czar avait fait dans sa lettre d'aimer son fils plus que jamais. Peut-être que le pere combattu entre l'amour paternel & la raison du Souverain se bornait à aimer son fils retiré dans un Cloître; peut-être espérait-il encore le ramener à son devoir, & le rendre digne de cette succession même, en lui faisant sentir la perte d'une Couronne. Dans des conjonctures si rares, si difficiles, si douloureuses, il est aisé de croire que ni le cœur du pere, ni celui du fils, également agités, n'étaient d'abord bien d'accord avec eux-mêmes.

Le Prince arrive le 13 Février 1717 nouveau ſtyle à Moſcow, où le Czar était alors. Il ſe jette le jour même aux genoux de ſon pere : il a un très-long entretien avec lui : le bruit ſe répand auſſi-tôt dans la ville, que le pere & le fils ſont réconciliés, que tout eſt oublié ; mais le lendemain on fait prendre les armes aux Régimens des Gardes, à la pointe du jour ; on fait ſonner la groſſe cloche de Moſcow. Les Boyards, les Conſeillers privés ſont mandés dans le Château ; les Evêques, les Archimandrites & deux Religieux de *Saint-Baſile*, Profeſſeurs en Théologie, s'aſſemblent dans l'Egliſe Cathédrale. *Alexis* eſt conduit ſans épée & comme priſonnier dans le Château devant ſon pere. Il ſe proſterne en ſa préſence, & lui remet en pleurant un écrit par

lequel il avoue ses fautes, se déclare indigne de lui succéder, & pour toute grace lui demande la vie.

Le Czar après l'avoir relevé, le conduisit dans un cabinet, où il lui fit plusieurs questions. Il lui déclara que s'il célait quelque chose touchant son évasion, il y allait de sa tête. Ensuite on ramena le Prince dans la salle où le Conseil était assemblé; là on lut publiquement la Déclaration du Czar déja dressée.

Le pere, dans cette piece, reproche à son fils tout ce que nous avons détaillé, son peu d'application à s'instruire, ses liaisons avec les Partisans des anciennes mœurs, sa mauvaise conduite avec sa femme. *Il a violé*, dit-il, *la foi conjugale en s'attachant à une fille de la plus basse extraction, du vivant de son épouse.* Il est vrai que PIERRE avait répudié

sa femme en faveur d'une captive; mais cette captive était d'un mérite supérieur, & il était justement mécontent de sa femme qui était sa sujette. *Alexis* au contraire avait négligé sa femme pour une jeune inconnue qui n'avait de mérite que sa beauté. Jusques-là on ne voit que des fautes de jeune homme qu'un pere doit reprendre & qu'il peut pardonner.

Il lui reproche ensuite d'être allé à Vienne, se mettre sous la protection de l'Empereur. Il dit qu'*Alexis a calomnié son pere*, en faisant entendre à l'Empereur *Charles VI*, qu'il était persécuté, qu'on le forçait à renoncer à son héritage; qu'enfin il a prié l'Empereur de le protéger à main armée.

On ne voit pas d'abord comment l'Empereur aurait pu faire la guerre

au Czar pour un tel ſujet, & comment il eût pu interpoſer autre choſe que de bons offices entre le pere irrité & le fils déſobéiſſant. Auſſi *Charles VI* s'était contenté de donner une retraite au Prince, & on l'avait renvoyé, quand le Czar inſtruit de ſa retraite l'avait redemandé.

PIERRE ajoute dans cette piece terrible, qu'*Alexis* avait perſudé à l'Empereur, *qu'il n'était pas en ſureté de ſa vie*, s'il revenait en Ruſſie. C'était en quelque façon juſtifier les plaintes d'*Alexis*, que de le faire condamner à mort après ſon retour, & ſur-tout après avoir promis de lui pardonner : mais nous verrons pour quelle cauſe le Czar fit enſuite porter ce jugement mémorable. Enfin on voyait dans cette grande Aſſemblée un Souverain abſolu plaider contre ſon fils.

« Voilà, dit-il, de quelle ma-
» niere notre fils eſt revenu ; &
» quoiqu'il ait mérité la mort par
» ſon évaſion & par ſes calomnies,
» cependant notre tendreſſe pater-
» nelle lui pardonne ſes crimes ;
» mais conſidérant ſon indignité &
» ſa conduite déréglée, nous ne
» pouvons en conſcience lui laiſſer
» la ſucceſſion au Trône, prévoyant
» trop qu'après nous ſa conduite dé-
» pravée détruirait la gloire de la
» Nation, & ferait perdre tant d'E-
» tats reconquis par nos armes.
» Nous plaindrions ſur-tout nos
» Sujets, ſi nous les rejettions par
» un tel ſucceſſeur dans un état
» beaucoup plus mauvais qu'ils n'ont
» été.

» Ainſi par le pouvoir paternel,
» en vertu duquel, ſelon les droits
» de notre Empire, chacun même

» de nos Sujets peut déshériter un
» fils comme il lui plaît, & en
» vertu de la qualité de Prince Sou-
» verain, & en considération du
» salut de nos Etats, nous privons
» notredit fils *Alexis* de la succes-
» sion après nous à notre Trône de
» Russie, à cause de ses crimes &
» de son indignité, quand même
» il ne subsisterait pas une seule
» personne de notre famille après
» nous.

» Et nous constituons & décla-
» rons successeur audit Trône après
» nous, notre second fils (*i*) PIERRE,
» quoiqu'encore jeune, n'ayant pas
» de successeur plus âgé.

» Donnons à notre susdit fils *Ale-*
» *xis* notre malédiction paternelle,

(*i*) C'est ce même fils de l'Impératrice *Catherine* qui mourut en 1719 le 15 Avril.

» si jamais, en quelque temps que ce
» soit, il prétend à la dite succession,
» ou la recherche.

» Desirons aussi de nos fideles Su-
» jets de l'état Ecclésiastique & Sé-
» culier, & de tout autre état, &
» de la Nation entiere, que selon
» cette constitution, & suivant no-
» tre volonté, ils reconnaissent &
» considerent notredit fils PIERRE,
» désigné par nous à la succession,
» pour légitime successeur, & qu'en
» conformité de cette présente cons-
» titution, ils confirment le tout
» par serment devant le saint Autel,
» sur les saints Evangiles, en baisant
» la Croix.

» Et tous ceux qui s'opposeront
» jamais, en quelque temps que ce
» soit, à notre volonté, & qui dès
» aujourd'hui oseront considérer no-
» tre fils *Alexis* comme successeur,

» ou l'affifter à cet effet, nous les
» déclarons traîtres envers nous &
» la patrie; & avons ordonné que
» la préfente foit par-tout publiée,
» afin que perfonne n'en prétende
» caufe d'ignorance. Fait à *Mofcow*
» le 13 nouveau ftyle Février 1718.
» Signé de notre main & fcellé de
» notre fceau.

Il paraît que ces actes étaitent préparés, ou qu'ils furent dreffés avec une extrême célérité, puifque le Prince *Alexis* était revenu le 13, & que fon exhérédation en faveur du fils de *Catherine* eft du 14.

Le Prince de fon côté figna qu'il renonçait à la fucceffion. « Je re-
» connais, dit-il, cette exclufion
» pour jufte; je l'ai méritée par mon
» indignité, & je jure au Dieu tout
» puiffant en Trinité, de me fou-
» mettre en tout à la volonté pater-
» nelle, &c.

Ces actes étant signés, le Czar marcha à la Cathédrale; on les y lut une seconde fois, & tous les Ecclésiastiques mirent leurs approbations & leurs signatures au bas d'une autre copie. Jamais Prince ne fut déshérité d'une maniere si authentique. Il y a beaucoup d'Etats où un tel acte ne serait d'aucune valeur; mais en Russie, comme chez les anciens Romains, tout pere avait le droit de priver son fils de sa succession, & ce droit était plus fort dans un Souverain que dans un Sujet, & sur-tout dans un Souverain tel que PIERRE.

Cependant il était à craindre qu'un jour ceux mêmes qui avaient animé le Prince contre son pere, & conseillé son évasion, ne tâchassent d'anéantir une renonciation imposée par la force, & de rendre au fils aîné

la Couronne transférée au cadet d'un ſecond lit. On prévoyait en ce *cas* une guerre civile, & la deſtruction inévitable de tout ce que PIERRE avait fait de grand & d'utile. Il fallait décider entre les intérêts de près de dix-huit millions d'hommes que contenait alors la Ruſſie, & un ſeul homme qui n'était pas capable de les gouverner. Il était donc important de connaître les mal-intentionnés; & le Czar menaça encore une fois ſon fils de mort, s'il lui cachait quelque choſe. En conſéquence le Prince fut donc interrogé juridiquement par ſon pere, & enſuite par des Commiſſaires.

Une des charges qui ſervirent à ſa condamnation, fut une lettre d'un Réſident de l'Empereur, nommé *Beyer*, écrite de Pétersbourg après l'évaſion du Prince: cette lettre por-

tait qu'il y avait de la mutinerie dans l'armée Ruſſe aſſemblée dans le Meklembourg, que pluſieurs Officiers parlaient d'envoyer la nouvelle Czarine *Catherine* & ſon fils dans la priſon où était la Czarine répudiée, & de mettre *Alexis* ſur le Trône quand on l'aurait retrouvé. Il y avait en effet alors une ſédition dans cette Armée du Czar, mais elle fut bientôt réprimée. Ces propos vagues n'eurent aucune ſuite. *Alexis* ne pouvait les avoir encouragés; un étranger en parlait comme d'une nouvelle; la lettre n'était point adreſſée au Prince *Alexis*, & il n'en avait qu'une copie qu'on lui avait envoyée de Vienne.

Une accuſation plus grave fut une minute de ſa propre main d'une lettre écrite de Vienne aux Sénateurs & aux Archevêques de Ruſſie; les

termes en étaient forts : *Les mauvais traitemens continuels que j'ai essuyés, sans les avoir mérités, m'ont obligé de fuir : peu s'en est fallu qu'on ne m'ait mis dans un Couvent. Ceux qui ont enfermé ma mere ont voulu me traiter de même. Je suis sous la protection d'un grand Prince. Je vous prie de ne me point abandonner à présent.* Ce mot d'*à présent* qui pouvait être regardé comme séditieux était rayé, & ensuite remis de sa main, & puis rayé encore ; ce qui marquait un jeune homme troublé, se livrant à son ressentiment, & s'en repentant au moment même. On ne trouva que la minute de ces lettres ; elles n'étaient jamais parvenues à leur destination, & la Cour de Vienne les retint ; preuve assez forte que cette Cour ne voulait pas se brouiller avec celle de Russie, & sou-

tenir

tenir à main armée le fils contre le pere.

On confronta au Prince plusieurs témoins ; l'un d'eux nommé *Afanassief* soutint qu'il lui avait entendu dire autrefois : *Je dirai quelque chose aux Evêques, qui le rediront aux Curés, les Curés aux Paroissiens, & on me fera régner, fût-ce malgré moi.*

Sa propre maîtresse *Aphrosine* déposa contre lui. Toutes les accusations n'étaient pas bien précises ; nul projet digéré, nulle intrigue suivie, nulle conspiration, aucune association, encore moins de préparatifs. C'était un fils de famille mécontent & dépravé, qui se plaignait de son pere, qui le fuyait, & espérait sa mort ; mais ce fils de famille était l'héritier de la plus vaste Monarchie de notre hémisphere, & dans sa

que fur les faits avérés. Les fentimens cachés du cœur ne *font* pas l'objet d'un procès criminel. *Alexis* pouvait les nier, les déguifer aifément ; il n'était pas obligé d'ouvrir fon ame ; cependant il répondit par écrit : *Si les Rebelles m'avaient appellé de votre vivant, j'y ferais apparemment allé, fuppofé qu'ils euffent été affez forts.*

Il eft inconcevable qu'il ait fait cette réponfe de lui-même, & il ferait auffi extraordinaire, du moins fuivant les mœurs de l'Europe, qu'on l'eût condamné fur l'aveu d'une idée qu'il aurait pu avoir un jour dans un cas qui n'eft point arrivé.

A cet étrange aveu de fes plus fecrettes penfées, qui ne s'étaient point échappées au-delà du fond de fon ame, on joignit des preuves, qui en plus d'un pays ne font

pas admiſes au Tribunal de la Juſtice humaine.

Le Prince accablé, hors de ſes ſens, recherchant dans lui-même, avec l'ingénuité de la crainte, tout ce qui pouvait ſervir à le perdre, avoua enfin que dans la confeſſion il s'était accuſé devant Dieu, à l'Archiprêtre *Jacques*, d'avoir ſouhaité la mort de ſon pere, & que le Confeſſeur *Jacques* lui avait répondu: *Dieu vous le pardonnera, nous lui en ſouhaitons autant.*

Toutes les preuves qui peuvent ſe tirer de la confeſſion, ſont inadmiſſibles par les Canons de notre Egliſe; ce ſont des ſecrets entre Dieu & le Pénitent. L'Egliſe Grecque ne croit pas, non plus que la Latine, que cette correſpondance intime & ſacrée entre un pécheur & la Divinité ſoit du reſſort de la Juſtice

humaine; mais il s'agiſſait de l'Etat & d'un Souverain. Le Prêtre *Jacques* fut appliqué à la queſtion, & avoua ce que le Prince avait révélé. C'étoit une choſe rare dans ce procès de voir le Confeſſeur accuſé par ſon Pénitent, & le Pénitent par ſa Maîtreſſe. On peut encore ajouter à la ſingularité de cette aventure, que l'Archevêque de Rézan ayant été impliqué dans les accuſations, ayant autrefois, dans les premiers éclats des reſſentimens du Czar contre ſon fils, prononcé un ſermon trop favorable au jeune Czarovitz, ce Prince avoua dans ſes interrogatoires, qu'il comptait ſur ce Prélat; & ce même Archevêque de Rézan fut à la tête des Juges Eccléſiaſtiques conſultés par le Czar ſur ce procès criminel, comme nous l'allons voir bientôt.

Il y a une remarque essentielle à faire dans cet étrange procès, très-mal digéré dans la grossiere Histoire de PIERRE I. par le prétendu Boyar *Nesterusanoy* ; & cette remarque, la voici.

Dans les réponses que fit *Alexis* au premier interrogatoire de son pere, il avoue que quand il fut à Vienne, où il ne vit point l'Empereur, il s'adressa au Comte de *Schonborn* Chambellan ; que ce Chambellan lui dit : *L'Empereur ne vous abandonnera pas, & quand il en sera temps, après la mort de votre pere, il vous aidera à monter sur le Trône à main armée. Je lui répondis*, ajoute l'accusé, *Je ne demande pas cela ; que l'Empereur m'accorde sa protection, je n'en veux pas davantage.* Cette déposition est simple, naturelle, porte un grand caractere de vérité ;

car ç'eût été le comble de la folie de demander des troupes à l'Empereur pour aller tenter de détrôner son pere ; & personne n'eût osé faire ni au Prince *Eugene*, ni au Conseil, ni à l'Empereur une proposition si absurde. Cette déposition est du mois de Février ; & quatre mois après au premier Juillet dans le cours & sur la fin de ces procédures, on fait dire au Czarovitz dans ses dernieres réponses par écrit :

« Ne voulant imiter mon pere » en rien, je cherchais à parvenir à » la succession de quelqu'autre ma- » niere que ce fût, *excepté de la* » *bonne façon*. Je la voulais avoir » par une assistance étrangere ; & » si j'y étais parvenu, & que l'Em- » pereur eût mis en exécution *ce* » *qu'il m'avait promis*, de me pro- » curer la Couronne de Russie, » même

» même à main armée, je n'aurais
» rien épargné pour me mettre en
» possession de la succession. Par
» exemple, si l'Empereur avait de-
» mandé en échange des Troupes
» de mon pays pour son service,
» contre qui que ce fût de ses enne-
» mis, ou de grosses sommes d'ar-
» gent, j'aurais fait tout ce qu'il au-
» rait voulu, & j'aurais donné de
» grands présens à ses Ministres & à
» ses Généraux. J'aurais entretenu à
» mes dépens les Troupes auxiliaires
» qu'il m'aurait données pour me
» mettre en possession de la Cou-
» ronne de Russie; & en un mot
» rien ne m'aurait coûté pour ac-
» complir en cela ma volonté. »

Cette derniere déposition du Prince paraît bien forcée; il semble qu'il fasse des efforts pour se faire croire coupable : ce qu'il dit est

même contraire à la vérité dans un point capital. Il dit que l'Empereur lui avait promis de lui *procurer la Couronne à main armée* : cela était faux. Le Comte de *Sconborn* lui avait fait espérer qu'un jour après la mort du Czar, l'Empereur l'aiderait à soutenir le droit de sa naissance ; mais l'Empereur ne lui avait rien promis. Enfin il ne s'agissait pas de se révolter contre son pere, mais de lui succéder après sa mort.

Il dit dans ce dernier interrogatoire, ce qu'il crut qu'il eût fait, s'il avait eu à disputer son héritage ; héritage auquel il n'avait point juridiquement renoncé avant son voyage à Vienne & à Naples. Le voilà donc qui dépose une seconde fois, non pas ce qu'il a fait, & ce qui peut être soumis à la rigueur des loix,

mais ce qu'il imagine qu'il eût pu faire un jour, & qui par conféquent ne femble foumis à aucun Tribunal; le voilà qui s'accufe deux fois des penfées fecrettes qu'il a pu concevoir pour l'avenir. On n'avait jamais vu auparavant dans le monde entier un feul homme jugé & condamné fur les idées inutiles qui lui font venues dans l'efprit, & qu'il n'a communiquées à perfonne. Il n'eft aucun Tribunal en Europe où l'on écoute un homme qui s'accufe d'une penfée criminelle, & l'on prétend même que Dieu ne les punit que quand elles font accompagnées d'une volonté déterminée.

On peut répondre à ces confidérations fi naturelles, qu'*Alexis* avait mis fon pere en droit de le punir par fa reticence fur plufieurs complices de fon évafion; fa grace était

attachée à un aveu général, & il ne le fit que quand il n'était plus temps. Enfin après un tel éclat, il ne paraiſſait pas dans la nature humaine, qu'il fût poſſible qu'*Alexis* pardonnât un jour au frere en faveur duquel il était déshérité; & il valait mieux, diſait-on, punir un coupable que d'expoſer tout l'Empire. La rigueur de la Juſtice s'accordait avec la raiſon d'Etat.

Il ne faut pas juger des mœurs & des loix d'une Nation par celles des autres; le Czar avait le droit fatal, mais réel, de punir de mort ſon fils pour ſa ſeule évaſion; il s'en explique ainſi dans ſa Déclaration aux Juges & aux Evêques.

» Quoique ſelon toutes les loix
» divines & humaines, & ſur-tout
» ſuivant celles de Ruſſie, qui ex-
» cluent toute juriſdiction entre un

» pere & un enfant parmi les par-
» ticuliers, nous ayons un pouvoir
» assez abondant & absolu de juger
» notre fils, suivant ses crimes,
» selon notre volonté sans en de-
» mander avis à personne : cepen-
» dant comme on n'est point aussi
» clair-voyant dans ses propres af-
» faires que dans celles des autres;
» & comme les Médecins même les
» plus experts ne risquent point de
» se traiter eux-mêmes, & qu'ils
» en appellent d'autres dans leurs
» maladies ; craignant de charger
» ma conscience de quelque péché,
» je vous expose mon état, & je
» demande du remede; car j'appré-
» hende la mort éternelle, si ne
» connaissant peut-être point la
» qualité de mon mal, je voulais
» m'en guérir seul, vu principale-
ment que j'ai juré sur les jugemens

» de Dieu, & que j'ai promis par
» écrit le pardon de mon fils, &
» je l'ai ensuite confirmé de bouche
» au cas qu'il me dît la vérité.

» Quoique mon fils ait violé sa
» promesse, toutefois pour ne m'é-
» carter en rien de mes obligations,
» je vous prie de penser à cette
» affaire & de l'examiner avec la
» plus grande attention, pour voir
» ce qu'il a mérité. Ne me flattez
» point; n'appréhendez pas, que
» s'il ne mérite qu'une légere pu-
» nition, & que vous le jugiez ainsi,
» cela me soit désagréable; car je
» vous jure par le grand Dieu
» & par ses jugemens, que vous
» n'avez absolument rien à en
» craindre.

» N'ayez point d'inquiétude sur
» ce que vous devez juger le fils de
» votre Souverain : mais sans avoir

» égard à la perſonne, rendez juſ-
» tice, & ne perdez pas votre ame
» & la mienne. Enfin, que notre
» conſcience ne nous reproche rien
» au jour terrible du jugement, &
» que notre patrie ne ſoit point
» léſée.

Le Czar fit au Clergé une déclaration à peu près ſemblable; ainſi tout ſe paſſa avec la plus grande authenticité, & PIERRE mit dans toutes ſes démarches une publicité qui montrait la perſuaſion intime de ſa juſtice.

Ce procès criminel de l'héritier d'un ſi grand Empire, dura depuis la fin de Février juſqu'au 5 Juillet nouveau ſtyle. Le Prince fut interrogé pluſieurs fois; il fit les aveux qu'on exigeait: nous avons rapporté ceux qui ſont eſſentiels.

Le premier Juillet le Clergé donna

ſon ſentiment par écrit. Le Czar en effet ne lui demandait que ſon ſentiment, & non pas une ſentence. Le début mérite l'attention de l'Europe.

» Cette affaire, diſent les Evê-
» ques & les Archimandrites, n'eſt
» point du tout du reſſort de la ju-
» riſdiction Eccléſiaſtique, & le
» pouvoir abſolu établi dans l'Em-
» pire de Ruſſie n'eſt point ſoumis
» au jugement des Sujets ; *mais*
» le Souverain y a l'autorité d'a-
» gir ſuivant ſon bon plaiſir,
» ſans qu'aucun inférieur y inter-
» vienne. »

Après ce préambule, on cite le *Lévitique*, où il eſt dit que celui qui aura maudit ſon pere ou ſa mere, ſera puni de mort ; & l'Evangile de *Saint Matthieu* qui rapporte cette loi ſévere du *Lévitique*. On finit,

après plusieurs autres citations, par ces paroles très-remarquables.

» Si Sa Majesté veut punir celui
» qui est tombé, selon ses actions,
» & suivant la mesure de ses crimes,
» il a devant lui des exemples de
» l'ancien Testament; s'il veut faire
» miséricorde, il a l'exemple de
» JESUS-CHRIST même, qui reçoit
» le fils égaré revenant à la repen-
» tance; qui laisse libre la femme
» surprise en adultere, laquelle a
» mérité la lapidation selon la loi;
» qui préfere la miséricorde au sa-
» crifice; il a l'exemple de *David*,
» qui veut épargner *Absalon* son
» fils & son persécuteur; car il dit
» à ses Capitaines qui voulaient l'al-
» ler combattre : *Epargnez mon fils*
» *Absalon*. Le pere le voulut épar-
» gner lui-même, mais la Justice
» divine ne l'épargna point.

» Le cœur du Czar eſt entre les
» mains de Dieu ; qu'il choiſiſſe le
» parti auquel la main de Dieu le
» tournera. »

Ce ſentiment fut ſigné par huit Evêques, quatre Archimandrites, & deux Profeſſeurs ; & comme nous l'avons déjà dit, le Métropolite de Rézan, avec qui le Prince avait été en intelligence, ſigna le premier.

Cet avis du Clergé fut incontinent préſenté au Czar. On voit aiſément que le Clergé voulait le porter à la clémence, & rien n'eſt plus beau peut-être que cette oppoſition de la douceur de JESUS-CHRIST à la rigueur de la loi Judaïque, miſe ſous les yeux d'un pere qui faiſait le procès à ſon fils.

Le jour même on interrogea encore *Alexis* pour la derniere *fois* ;

& il mit par écrit ſon dernier aveu : c'eſt dans cette confeſſion qu'il s'accuſe « d'avoir été bigot dans ſa jeu-
» neſſe, d'avoir fréquenté les Prê-
» tres & les Moines, d'avoir bu
» avec eux, d'avoir reçu d'eux les
» impreſſions qui lui donnerent de
» l'horreur pour les devoirs de ſon
» état, & même pour la perſonne
» de ſon pere. »

S'il fit cet aveu de ſon propre mouvement, cela prouve qu'il ignorait le conſeil de clémence que venait de donner ce même Clergé qu'il accuſait ; & cela prouve encore davantage combien le Czar avait changé les mœurs des Prêtres de ſon pays, qui de la groſſiéreté & de l'ignorance étaient parvenus en ſi peu de temps à pouvoir rédiger un écrit, dont les plus illuſtres Peres de l'Egliſe n'auraient déſavoué ni la ſageſſe ni l'éloquence.

C'eſt dans ces derniers aveux qu'*Alexis* déclare ce qu'on a déjà rapporté, qu'il voulait arriver à la ſucceſſion, *de quelque maniere que ce fût, excepté de la bonne.*

Il ſemblait par cette derniere confeſſion, qu'il craignît de ne s'être pas aſſez chargé, aſſez rendu criminel dans les premieres, & qu'en ſe donnant à lui-même les noms de *mauvais caractere*, de *méchant eſprit*, en imaginant ce qu'il aurait fait s'il avait été le maître, il cherchait avec un ſoin pénible à juſtifier l'Arrêt de mort qu'on allait prononcer contre lui. En effet cet Arrêt fut porté le 5 Juillet. Il ſe trouvera dans toute ſon étendue à la fin de cette Hiſtoire. On ſe contentera d'obſerver ici qu'il commence, comme l'avis du Clergé, par déclarer qu'un tel jugement n'a jamais appartenu à

des Sujets, mais au ſeul Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu ſeul. Enſuite après avoir expoſé toutes les charges contre le Prince, les Juges s'expriment ainſi: *Que penſer de ſon deſſein de rébellion, tel qu'il n'y en eut jamais de ſemblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre ſon Souverain, comme pere de la patrie, & pere ſelon la nature?*

Peut-être ces mots furent mal traduits d'après le procès criminel imprimé par ordre du Czar; car aſſurément il y a de plus grandes rebellions dans le monde, & on ne voit point par les actes, que jamais le Czarovitz eût conçu le deſſein de tuer ſon pere. Peut-être entendait-on par ce mot de *parricide* l'aveu que ce Prince venait de faire, de s'être confeſſé un jour d'avoir

fouhaité la mort à fon pere & à ron Souverain. Mais l'aveu fecret, dans la confeffion, d'une penfée fecrette, n'eft pas un double parricide.

Quoi qu'il en foit, il fut jugé à mort unanimement, fans que l'Arrêt prononçât le genre de fupplice. De cent quarante-quatre Juges, il n'y en eut pas un feul qui imaginât feulement une peine moindre que la mort. Un écrit Anglais, qui fit beaucoup de bruit dans ce temps-là, porte que fi un tel procès avait été jugé au Parlement d'Angleterre, il ne fe ferait pas trouvé parmi cent quarante-quatre Juges, un feul qui eût prononcé la plus légere peine.

Rien ne fait mieux connaître la différence des temps & des lieux. *Manlius* aurait pu être condamné lui-même à mort, par les loix d'An-

gleterre, pour avoir fait périr son fils, & il fut respecté par les Romains séveres. Les loix ne punissent point en Angleterre l'évasion d'un Prince de Galles, qui comme Pair du Royaume est maître d'aller où il veut. Les loix de la Russie ne permettent pas au fils du Souverain de sortir du Royaume malgré son pere. Une pensée criminelle sans aucun effet, ne peut être punie ni en Angleterre, ni en France, elle peut l'être en Russie. Une désobéissance longue, formelle & réitérée, n'est parmi nous qu'une mauvaise conduite qu'il faut réprimer; mais c'était un crime capital dans l'héritier d'un vaste Empire, dont cette désobéissance même eût produit la ruine. Enfin le Czarovitz était coupable envers toute la Nation, de vouloir la replonger dans

les ténebres dont ſon pere l'avait tirée.

Tel était le pouvoir reconnu du Czar, qu'il pouvait faire mourir ſon fils coupable de déſobéiſſance, ſans conſulter perſonne; cependant il s'en remit au jugement de tous ceux qui repréſentaient la Nation; ainſi ce fut la Nation elle-même qui condamna ce Prince, & PIERRE eut tant de confiance dans l'équité de ſa conduite, qu'en faiſant imprimer & traduire le procès, il ſe ſoumit lui-même au jugement de tous les peuples de la terre.

La loi de l'Hiſtoire ne nous a permis de rien déguiſer, ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique aventure. On ne ſavait dans l'Europe qui on devait plaindre davantage, ou un jeune Prince accuſé par ſon pere, & condamné à la mort par

par ceux qui devaient être un jour ſes Sujets, ou un pere qui ſe croyait obligé de ſacrifier ſon propre fils au ſalut de ſon Empire.

On publia dans pluſieurs livres que le Czar avait fait venir d'Eſpagne le procès de *Don Carlos*, condamné à mort par *Philippe II*. Mais il eſt faux qu'on eût jamais fait le procès à *Don Carlos*. La conduite de PIERRE I. fut entiérement différente de celle de *Philippe*. L'Eſpagnol ne fit jamais connaître ni pour quelle raiſon il avait fait arrêter ſon fils, ni comment ce Prince était mort. Il écrivit à ce ſujet des lettres au Pape & à l'Impératrice, abſolument contradictoires. Le Prince d'Orange *Guillaume* accuſa publiquement *Philippe* d'avoir ſacrifié ſon fils & ſa femme à ſa jalouſie, & d'avoir moins été un Juge ſévere qu'un mari jaloux &

cruel, & un pere dénaturé & parricide. *Philippe* se laissa accuser, & garda le silence. PIERRE au contraire ne fit rien qu'au grand jour, publia hautement qu'il préférait sa Nation à son propre fils, s'en remit au jugement du Clergé & des Grands, & rendit le monde entier juge des uns & des autres & de lui-même.

Ce qu'il y eut encore d'extraordinaire dans cette fatalité, c'est que la Czarine *Catherine*, haïe du Czarovitz, & menacée ouvertement du sort le plus triste si jamais ce Prince régnait, ne contribua pourtant en rien à son malheur, & ne fut ni accusée, ni même soupçonnée par aucun Ministre étranger résidant à cette Cour, d'avoir fait la plus légere démarche contre un beau-fils dont elle avait tout à craindre. Il

est vrai qu'on ne dit point qu'elle ait demandé grace pour lui : mais tous les Mémoires de ce temps-là, & sur-tout ceux du Comte de *Bassevitz*, assurent unanimement qu'elle plaignit son infortune.

J'ai en main les mémoires d'un Ministre public, où je trouve ces propres mots : « J'étais présent quand » le Czar dit au Duc de Holstein, » que *Catherine* l'avait prié d'em- » pêcher qu'on ne prononçât au » Czarovitz sa condamnation. *Con-* » *tentez-vous*, me dit-elle, *de lui* » *faire prendre le froc, parce que cet* » *opprobre d'un Arrêt de mort signifié,* » *rejaillira sur votre petit-fils.* »

Le Czar ne se rendit point aux prieres de sa femme ; il crut qu'il était important que la sentence fût prononcée publiquement au Prince, afin qu'après cet acte solemnel il ne

pût jamais revenir contre un Arrêt auquel il avait acquiescé lui-même, & qui le rendant mort civilement, le mettrait pour jamais hors d'état de réclamer la Couronne.

Cependant après la mort de PIERRE, si un parti puissant se fût élevé en faveur d'*Alexis*, cette mort civile l'aurait-elle empêché de régner?

L'Arrêt fut prononcé au Prince. Les mêmes Mémoires m'apprennent qu'il tomba en convulsion à ces mots : *Les lois Divines & Ecclésiastiques, Civiles & Militaires, condamnent à mort sans miséricorde ceux dont les attentats contre leur pere & leur Souverain sont manifestes.* Ses convulsions se tournerent, dit-on, en apoplexie; on eut peine à le faire revenir. Il reprit un peu ses sens, & dans cet intervalle de vie

& de mort, il fit prier son pere de venir le voir. Le Czar vint ; les larmes coulerent des yeux du pere & du fils infortuné ; le condamné demanda pardon, le pere pardonna publiquement. L'Extrême-Onction fut administrée solemnellement au malade agonisant: Il mourut en présence de toute la Cour, le lendemain de cet Arrêt funeste. Son corps fut porté d'abord à la Cathédrale, & déposé dans un cercueil ouvert. Il y resta quatre jours exposé à tous les regards, & enfin il fut inhumé dans l'Eglise de la Citadelle, à côté de son épouse. Le Czar & la Czarine assisterent à la cérémonie.

On est indispensablement obligé ici d'imiter, si on ose le dire, la conduite du Czar, c'est-à-dire, de soumettre au jugement du public tous les faits qu'on vient de raconter avec

la fidélité la plus ſcrupuleuſe, & non-ſeulement ces faits, mais les bruits qui coururent, & ce qui fut imprimé ſur ce triſte ſujet par les Auteurs les plus accrédités. *Lamberti*, le plus impartial de tous & le plus exact, qui s'eſt borné à rapporter les pieces originales & authentiques concernant les affaires de l'Europe, ſemble s'éloigner ici de cette impartialité & de ce diſcernement qui fait ſon caractere; il s'exprime en ces termes: « La Czarine » craignant toujours pour ſon fils, » n'eut point de relâche qu'elle n'eût » porté le Czar à faire au fils aîné » le procès, & à le faire condamner » à mort: ce qui eſt étrange, c'eſt » que le Czar après lui avoir donné » lui-même le knout, qui eſt une » queſtion, lui coupa auſſi lui-même » la tête. Le corps du Czarovitz

» fut exposé en public, & la tête
» tellement adaptée au corps, que
» l'on ne pouvait pas discerner
» qu'elle en avait été séparée. Il
» arriva quelque temps après, que le
» fils de la Czarine vint à décéder,
» à son grand regret & à celui du
» Czar. Ce dernier qui avait dé-
» collé de sa propre main son fils
» aîné, réfléchissant qu'il n'avait
» point de successeur, devint de
» mauvaise humeur. Il fut informé
» dans ce temps-là, que la Czarine
» avait des intrigues secrettes & illé-
» gitimes avec le Prince *Menzikoff*.
» Cela joint aux réflexions que la
» Czarine était la cause qu'il avait
» sacrifié lui-même son fils aîné, il
» médita de faire raser la Czarine,
» & de l'enfermer dans un Cou-
» vent, ainsi qu'il avait fait sa pre-
» miere femme, qui y était encore.

» Le Czar avait accoutumé de met-
» tre ses pensées journalieres sur
» des tablettes; il y avait mis son-
» dit dessein sur la Czarine. Elle
» avait gagné des Pages qui en-
» traient dans la chambre du Czar.
» Un de ceux-ci qui était accoutu-
» mé à prendre les tablettes sur la
» toilette, pour les faire voir à la
» Czarine, prit celles où il y avait
» le dessein du Czar. Dès que cette
» Princesse l'eut parcouru, elle en
» fit part à *Menzikoff*; & un jour ou
» deux après le Czar fut pris d'une
» maladie inconnue & violente qui
» le fit mourir. Cette maladie fut
» attribuée au poison, puisqu'on vit
» manifestement qu'elle étoit si vio-
» lente & si subite, qu'elle ne pou-
» vait venir que d'une telle source,
» qu'on dit être assez usitée en Mos-
» covie. »

Ces

Ces accusations consignées dans les Mémoires de *Lamberti* se répandirent dans toute l'Europe. Il reste encore un grand nombre d'imprimés & de manuscrits qui pourraient faire passer ces opinions à la derniere postérité.

Je crois qu'il est de mon devoir de dire ici ce qui est parvenu à ma connaissance. Je certifie d'abord que celui qui dit à *Lamberti* l'étrange anecdote qu'il rapporte, était à la vérité né en Russie, mais non d'une famille du pays, qu'il ne résidait point dans cet Empire au temps de la catastrophe du Czarovitz; il en était absent depuis plusieurs années. Je l'ai connu autrefois; il avait vu *Lamberti* dans la petite ville de Nyon, où cet Ecrivain était retiré, & où j'ai été souvent. Ce même homme m'a avoué qu'il n'avait parlé à

Lamberti que *des bruits qui couraient alors.*

Qu'on voie par cet exemple combien il était plus aisé autrefois à *un* seul homme d'en flétrir un autre dans la mémoire des Nations, *lorsqu'avant* l'Imprimerie, les Histoires manuscrites, conservées dans peu de mains, n'étaient ni exposées au grand jour, ni contredites par les contemporains, ni à la portée de la critique universelle, comme elles le sont aujourd'hui. Il suffisait d'une ligne dans *Tacite* ou dans *Suétone*, & même dans les Auteurs des légendes, pour rendre un Prince odieux au monde, & pour perpétuer son opprobre de siecle en siecle.

Comment se serait-il pu faire que le Czar eût tranché de sa main la tête de son fils, à qui on donna l'Extrême-Onction en présence de

toute la Cour ? Etait-il sans tête quand on répandit l'huile sur sa tête même ? En quel temps put-on recoudre cette tête à son corps ? Le Prince ne fut pas laissé seul un moment depuis la lecture de son Arrêt jusqu'à sa mort.

Cette anecdote que son pere se servit du fer, détruit celle qu'il se servit du poison. Il est vrai qu'il est très-rare qu'un jeune homme expire d'une révolution subite causée par la lecture d'un Arrêt de mort, & sur-tout d'un Arrêt auquel il s'attendait ; mais enfin les Médecins avouent que la chose est possible.

Si le Czar avait empoisonné son fils, comme tant d'Ecrivains l'ont débité, il perdait par-là le fruit de tout ce qu'il avait fait pendant le cours de ce procès fatal, pour convaincre l'Europe du droit qu'il avait

de punir : tous les motifs de la condamnation devenaient suspects, & le Czar se condamnait lui-même : s'il eût voulu la mort d'*Alexis*, il eût fait exécuter l'Arrêt ; n'en était-il pas le maître absolu ? Un homme prudent, un Monarque, sur qui la terre a les yeux, se résout-il à faire empoisonner lâchement celui qu'il peut faire périr par le glaive de la Justice ? Veut-on se noircir dans la postérité par le titre d'empoisonneur & de parricide, quand on peut si aisément ne se donner que celui d'un Juge sévere ?

Il paraît qu'il résulte de tout ce que j'ai rapporté, que PIERRE fut plus Roi que pere, & qu'il sacrifia son propre fils aux intérêts d'un fondateur & d'un Législateur, & à ceux de sa Nation, qui retombait dans l'état dont il l'avoit tirée, sans cette

févérité malheureufe. Il eft évident qu'il n'immola point fon fils à une marâtre, & à l'enfant mâle qu'il avait d'elle, puifqu'il le menaça fouvent de le déshériter avant que *Catherine* lui eût donné ce fils, dont l'enfance infirme était menacée d'une mort prochaine, & qui mourut en effet bientôt après. Si PIERRE avait fait un fi grand éclat, uniquement pour complaire à fa femme, il eût été faible, infenfé & lâche, & certes il ne l'était pas. Il prévoyait ce qui arriverait à fes fondations & à fa Nation, fi l'on fuivait après lui fes vues. Toutes fes entreprifes ont été perfectionnées felon fes prédictions; fa Nation eft devenue célebre & refpectée dans l'Europe, dont elle était auparavant féparée; & fi *Alexis* eût régné, tout aurait été détruit. Enfin quand on confidere cette cataf-

trophe, les cœurs ſenſibles frémiſſent, & les ſéveres approuvent.

Ce grand & terrible événement eſt encore ſi frais dans la mémoire des hommes, on en parle ſi ſouvent avec étonnement, qu'il eſt abſolument néceſſaire d'examiner ce qu'en ont dit les Auteurs contemporains. Un de ces Ecrivains faméliques, qui prennent hardiment le titre d'Hiſtoriens, parle ainſi dans ſon livre dédié au Comte de *Bruhl*, premier Miniſtre du Roi de Pologne, dont le nom peut donner du poids à ce qu'il avance : *Toute la Ruſſie eſt perſuadée que le* Czarovitz *ne mourut que du poiſon préparé par la main d'une marâtre.* Cette accuſation eſt détruite par l'aveu que fit le Czar au Duc de Holſtein, que la Czarine *Catherine* lui avait conſeillé d'enfermer dans un Cloître ſon fils condamné.

A l'égard du poison donné depuis par cette Impératrice même à PIERRE son époux, ce conte se détruit lui-même par le seul récit de l'aventure du Page & des tablettes. Un homme s'avise-t-il d'écrire sur ses tablettes : *Il faut que je me ressouvienne de faire enfermer ma femme ?* Sont-ce là de ces détails qu'on puisse oublier, & dont on soit obligé de tenir régistre ? Si *Catherine* avait empoisonné son beau-fils & son mari, elle eût fait d'autres crimes : non-seulement on ne lui a jamais reproché aucune cruauté, mais elle ne fut connue que par sa douceur & par son indulgence.

Il est nécessaire à présent de faire voir ce qui fut la premiere cause de la conduite d'*Alexis*, de son évasion, de sa mort & de celle des complices qui périrent par la main du

Bourreau. Ce fut l'abus de la Religion, ce furent des Prêtres & des Moines; & cette source de tant de malheurs est assez indiquée dans quelques aveux d'*Alexis*, que nous avons rapportés, & sur-tout dans cette expression de l'Empereur PIERRE dans une lettre à son fils : *Ces longues barbes pourront vous tourner à leur fantaisie.*

Voici presque mot à mot comment les Mémoires d'un Ambassadeur à Pétersbourg expliquent ces paroles. Plusieurs Ecclésiastiques, dit-il, attachés à leur ancienne barbarie, & plus encore à leur autorité qu'ils perdaient à mesure que la Nation s'éclairait, languissaient après le regne d'*Alexis*, qui leur promettait de les replonger dans cette barbarie si chere. De ce nombre était *Dozithée*, Evêque de Rostou. Il

suppofa une révélation de *Saint Démétrius*. Ce Saint lui était apparu, & l'avait affuré de la part de Dieu, que PIERRE n'avait pas trois mois à vivre : qu'*Eudoxie* renfermée dans le Couvent de Sufdal, & Religieufe fous le nom d'*Hélene*, ainfi que la Princeffe *Marie*, fœur du Czar, devait monter fur le Trône, & régner conjointement avec fon fils *Alexis*. *Eudoxie* & *Marie* eurent la faibleffe de croire cette impofture ; elles en furent fi perfuadées, qu'*Hélene* quitta dans fon Couvent l'habit de Religieufe, reprit le nom d'*Euxodie*, fe fit traiter de Majefté, & fit effacer des prieres publiques le nom de fa rivale *Catherine* ; elle ne parut plus que revêtue des anciens habits de cérémonie que portaient les Czarines. La Tréforiere du Couvent fe déclara contre cette entre-

priſe. *Eudoxie* répondit hautement : « PIERRE a puni les Strélits qui » avaient outragé ſa mere, mon fils » *Alexis* punira quiconque aura in» ſulté la ſienne. » Elle fit renfermer la Tréſoriere dans ſa cellule. Un Officier nommé *Etienne Glebo* fut introduit dans le Couvent. *Eudoxie* en fit l'inſtrument de ſes deſſeins, & l'attacha à elle par ſes faveurs. *Glebo* répand dans la petite ville de Suſdal & dans les environs la prédiction de *Dozithée*. Cependant les trois mois s'écoulerent. *Eudoxie* reproche à l'Evêque que le Czar eſt encore en vie. « Les péchés de mon pere en » ſont cauſe, dit *Dozithée ;* il eſt en » Purgatoire, & il m'en a averti. » Auſſi-tôt *Euxodie* fait dire *mille Meſſes des morts ; Dozithée* l'aſſure qu'elles operent : il vient au bout d'un mois lui dire, que ſon pere a déjà la

tête hors du Purgatoire ; un mois après le défunt n'en a plus que jusqu'à la ceinture ; enfin il ne tient plus au Purgatoire que par les pieds ; & quand les pieds seront dégagés, ce qui est le plus difficile, le Czar PIERRE mourra infailliblement.

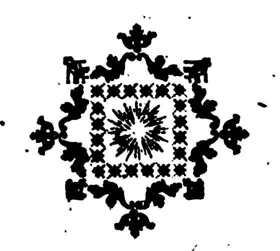
La Princesse *Marie*, persuadée par *Dozithée*, se livra à lui, à condition que le pere du Prophete sortirait incessamment du Purgatoire, & que la prédiction s'accomplirait ; & *Glebo* continua son commerce avec l'ancienne Czarine.

Ce fut principalement sur la foi de ces prédictions, que le Czarovitz s'évada, & alla attendre la mort de son pere dans les pays étrangers. Tout cela fut bientôt découvert. *Dozithée* & *Glebo* furent arrêtés ; les lettres de la Princesse *Marie* à *Dozithée*, & d'*Hélene* à *Glebo*,

furent lues en plein Sénat. La Princesse *Marie* fut enfermée à Schlüsselbourg ; l'ancienne Czarine transférée dans un autre Couvent, où elle fut prisonniere. *Dozithée* & *Glebo*, tous les complices de cette vaine & superstitieuse intrigue furent appliqués à la question, ainsi que les confidens de l'évasion d'*Alexis*. Son Confesseur, son Gouverneur, son Maréchal de cour moururent tous dans les supplices.

On voit donc à quel prix cher & funeste PIERRE *le Grand* acheta le bonheur qu'il procura à ses peuples; combien d'obstacles publics & secrets il eut à surmonter, au milieu d'une guerre longue & difficile ; des ennemis au dehors, des rebelles au dedans, la moitié de sa famille animée contre lui, la plupart des Prêtres obstinément déclarés contre

ses entreprises, presque toute la Nation irritée long-temps contre sa propre félicité, qui ne lui était pas encore sensible ; des préjugés à détruire dans les têtes, le mécontentement à calmer dans les cœurs. Il fallait qu'une génération nouvelle, formée par ses soins, embrassât enfin les idées de bonheur & de gloire, que n'avaient pu supporter leurs peres.





CHAPITRE XI.

Travaux & Etabliſſemens vers l'an 1718 & ſuivans.

PENDANT cette horrible cataſtrophe, il parut bien que PIERRE n'était que le pere de ſa patrie, & qu'il conſidérait ſa Nation comme ſa famille. Les ſupplices dont il avait été obligé de punir la partie de la Nation qui voulait empêcher l'autre d'être heureuſe, étaient des ſacrifices faits au public par une néceſſité douloureuſe.

1718. Ce fut dans cette année 1718, époque de l'exhérédation & de la mort de ſon fils aîné, qu'il procura le plus d'avantage à ſes Sujets, par la police générale auparavant in-

connue, par les Manufactures & les Fabriques en tout genre, ou établies ou perfectionnées, par les branches nouvelles d'un commerce qui commençait à fleurir, & par ces canaux qui joignent les fleuves, les mers & les peuples que la nature a séparés. Ce ne sont pas-là de ces événemens frappans qui charment le commun des lecteurs, de ces intrigues de Cour qui amusent la malignité, de ces grandes révolutions qui intéressent la curiosité ordinaire des hommes; mais ce sont les ressorts véritables de la félicité publique, que les yeux philosophiques aiment à considérer.

Il y eut donc un Lieutenant Général de la police de tout l'Empire, établi à Pétersbourg à la tête d'un Tribunal, qui veillait au maintien de l'ordre d'un bout de la Russie à

l'autre. Le luxe dans les habits, & les jeux de hazard, plus dangereux que le luxe, furent févérement défendus. On établit des Ecoles d'Arithmétique déjà ordonnées en 1716 dans toutes les Villes de l'Empire. Les maifons pour les orphelins & pour les enfans trouvés déjà commencées, furent achevées, dotées & remplies.

Nous joindrons ici tous les établiffemens utiles, auparavant projetés, & finis quelques années après. Toutes les grandes Villes furent délivrées de la foule odieufe de ces mendians, qui ne veulent avoir d'autre métier que celui d'importuner ceux qui en ont, & de traîner aux dépens des autres hommes une vie miférable & honteufe; abus trop fouffert dans d'autres Etats.

Les riches furent obligés de bâtir

à

à Pétersbourg des maisons régulieres, suivant leur fortune. Ce fut une excellente police, de faire venir sans frais tous les matériaux à Pétersbourg, par toutes les barques & chariots qui revenaient à vuide des Provinces voisines.

Les poids & les mesures furent fixés & rendus uniformes, ainsi que les loix. Cette uniformité tant désirée & si inutilement dans des Etats dès long temps policés, fut établie en Russie sans difficulté & sans murmure; & nous pensons que parmi nous cet établissement salutaire serait impraticable. Le prix des denrées nécessaires fut réglé; ces fanaux que *Louis XIV* établit le premier dans Paris, qui ne sont pas même encore connus à Rome, éclairerent pendant la nuit la ville de Pétersbourg: les pompes pour les incendies, les

barrieres dans les rues solidement pavées ; tout ce qui regarde la sureté, la propreté & le bon ordre, les facilités pour le commerce intérieur, les privileges donnés à des étrangers, & les réglemens qui empêchaient l'abus de ces privileges ; tout fit prendre à Pétersbourg & à Moscow une face nouvelle.

On perfectionna plus que jamais les Fabriques des armes, sur-tout celle que le Czar avait formée à dix milles environ de Pétersbourg ; il en était le premier Intendant ; mille ouvriers y travaillaient souvent sous ses yeux. Il allait donner ses ordres lui-même à tous les Entrepreneurs des moulins à grains, à poudre, à scie ; aux Directeurs des Fabriques de corderies & de voiles, des briqueteries, des ardoises, des Manufactures de toiles ; beaucoup

d'ouvriers de toute espece lui arriverent de France : c'était le fruit de son voyage.

Il établit un Tribunal de Commerce dont les membres étaient mi-partie nationaux & étrangers, afin que la faveur fût égale pour tous les Fabricans & pour tous les Artistes. Un Français forma une Manufacture de très-belles glaces à Pétersbourg, avec les secours du Prince *Menzikoff*. Un autre fit travailler à des tapisseries de haute-lisse sur le modele de celles des *Gobelins* ; & cette Manufacture est encore aujourd'hui très-encouragée. Un troisieme fit réussir les fileries d'or & d'argent, & le Czar ordonna qu'il ne serait employé par année dans cette Manufacture que quatre mille marcs, soit d'argent, soit d'or, afin de n'en point diminuer la masse dans ses Etats.

Il donna trente mille roubles, c'est-à-dire, cent cinquante mille livres de France, avec tous les matériaux & tous les instrumens nécessaires à ceux qui entreprirent les Manufactures de draperies & des autres étoffes de laine. Cette libéralité utile le mit en état d'habiller ses Troupes de draps faits dans son pays : auparavant on tirait ces draps de Berlin & d'autres Pays étrangers.

On fit à Moscow d'aussi belles toiles qu'en Hollande ; & à sa mort il y avoit déjà à Moscow & à Jaroslau quatorze Fabriques de toiles de lin & de chanvre.

On n'aurait certainement pas imaginé autrefois, lorsque la soie était vendue en Europe au poids de l'or, qu'un jour au-delà du lac Ladoga, sous un climat glacé, & dans des marais inconnus, il s'éleverait une

Ville opulente & magnifique, dans laquelle la ſoie de Perſe ſe manufacturerait auſſi bien que dans Iſpahan. PIERRE l'entreprit & y réuſſit. Les mines de fer furent exploitées mieux que jamais ; on découvrit quelques mines d'or & d'argent ; & un Conſeil des mines fut établi pour conſtater ſi les exploitations donneraient plus de profit qu'elles ne coûteraient de dépenſe.

Pour faire fleurir tant de Manufactures, tant d'Arts différens, tant d'entrepriſes, ce n'était pas aſſez de ſigner des Patentes & de nommer des Inſpecteurs ; il fallait dans ces commencemens qu'il vît tout par ſes yeux, & qu'il travaillât même de ſes mains, comme on l'avait vu auparavant conſtruire des Vaiſſeaux, les appareiller & les conduire. Quand il s'agiſſait de creuſer des canaux dans

des terres fangeuſes & preſque impraticables, on le voyait quelquefois ſe mettre à la tête des travailleurs, fouiller la terre & la tranſporter lui-même.

Il fit cette année 1718 le plan du canal & des écluſes de Ladoga. Il s'agiſſait de faire communiquer la Néva à une autre riviere navigable, pour amener facilement les marchandiſes à Pétersbourg, ſans faire un grand détour par le lac Ladoga, trop ſujet aux tempêtes, & ſouvent impraticable pour les barques; il nivela lui-même le terrein: on conſerve encore les inſtrumens dont il ſe ſervit pour ouvrir la terre & la voiturer: cet exemple fut ſuivi de toute ſa Cour, & hâta un ouvrage qu'on regardait comme impoſſible: il a été achevé après ſa mort; car aucune de ſes entrepriſes

reconnues possibles n'a été abandonnée.

Le grand canal de Cronstadt, qu'on met aisément à sec, & dans lequel on carene & on radoube les Vaisseaux de guerre, fut aussi commencé dans le temps même des procédures contre son fils.

Il bâtit cette même année la ville neuve de Ladoga. Bientôt après il tira ce canal qui joint la mer Caspienne au golfe de Finlande & à l'Océan; d'abord les eaux de deux rivieres qu'il fit communiquer, reçoivent les barques qui ont remonté le Volga: de ces rivieres on passe par un autre canal dans le lac d'Imen; on entre ensuite dans le canal de Ladoga, d'où les marchandises peuvent être transportées par la grande Mer dans toutes les parties du monde.

Occupé de ces travaux qui s'exécutaient ſous ſes yeux, il portait ſes ſoins juſqu'au Camshatka à l'extrémité de l'Orient, & il fit bâtir deux Forts dans ce pays, ſi long-temps inconnu au reſte du monde. Cependant des Ingénieurs tirés de ſon Académie de Marine établie en 1715, marchaient déjà dans tout l'Empire pour lever des Cartes exactes, & pour mettre ſous les yeux de tous les hommes cette vaſte étendue des Contrées qu'il avait policées & enrichies.



CHA-

CHAPITRE XII.

DU COMMERCE.

LE commerce extérieur était presque tombé entiérement avant lui, il le fit renaître. On sait assez que le commerce a changé plusieurs fois son cours dans le monde. La Russie méridionale était avant *Tamerlan* l'entrepôt de la Grece, & même des Indes ; les Génois étaient les principaux Facteurs. Le Tanaïs & le Boristhene étaient chargés des productions de l'Asie. Mais lorsque *Tamerlan* eut conquis sur la fin du quatorzieme siecle la Chersonèse Taurique, appellée depuis la Crimée, lorsque les Turcs furent maîtres d'Asoph, cette grande branche du

commerce du monde fut anéantie, PIERRE avait voulu la faire revivre en se rendant maître d'Asoph. La malheureuse campagne du Pruth lui fit perdre cette ville, & avec elle toutes les vues du commerce par la mer Noire; il restait à s'ouvrir la voie d'un négoce non moins étendu par la mer Caspienne. Déja dans le seizieme siecle & au commencement du dix-septieme, les Anglais qui avaient fait naître le commerce à Archangel, l'avaient tenté sur la mer Caspienne; mais toutes ces épreuves furent inutiles.

Nous avons déja dit que le pere de PIERRE *le Grand* avait fait bâtir un Vaisseau par un Hollandais pour aller trafiquer d'Astracan sur les Côtes de la Perse: le Vaisseau fut brûlé par le rebelle *Stenkorazin*. Alors toutes les espérances de négocier en

droiture avec les Perſans s'évanouirent. Les Arméniens qui ſont les Facteurs de cette partie de l'Aſie, furent reçus par PIERRE *le Grand* dans Aſtracan : on fut obligé de paſſer par leurs mains, & de leur laiſſer tout l'avantage du commerce ; c'eſt ainſi que dans l'Inde on en uſe avec les Banians, & que les Turcs, ainſi que beaucoup d'Etats Chrétiens, en uſent encore avec les Juifs ; car ceux qui n'ont qu'une reſſource, ſe rendent toujours très-ſavans dans l'art qui leur eſt néceſſaire : les autres peuples deviennent volontairement tributaires d'un ſavoir-faire qui leur manque.

PIERRE avait déja remédié à cet inconvénient, en faiſant un Traité avec l'Empereur de Perſe, par lequel toute la ſoie qui ne ferait pas deſtinée aux Manufactures Perſanes,

vinssent d'un lieu neutre, où les marchandises seraient portées. Les Sibériens, ainsi que tous les autres peuples, avaient plus besoin des Chinois, que les Chinois n'en avaient d'eux: ainsi on demanda la permission à l'Empereur de la Chine d'envoyer des caravanes à Pekin, & on l'obtint aisément au commencement du siecle où nous sommes.

Il est très-remarquable que l'Empereur *Camhi* avait permis qu'il y eût déja dans un fauxbourg de Pekin une Eglise Russe desservie par quelques Prêtres de Sibérie, aux dépens même du trésor impérial. *Camhi* avait eu l'indulgence de bâtir cette Eglise en faveur de plusieurs familles de la Sibérie orientale, dont les unes avaient été faites prisonnieres avant la paix de 1680, & les autres étaient des transfuges. Aucune d'elles, après

la paix de Nipchou, n'avait voulu retourner dans sa patrie: le climat de Pekin, la douceur des mœurs Chinoises, la facilité de se procurer une vie commode par un peu de travail, les avaient toutes fixées à la Chine. Leur petite Eglise Grecque n'était point dangereuse au repos de l'Empire, comme l'ont été les établissemens des Jésuites. L'Empereur *Camhi* favorisait d'ailleurs la liberté de conscience; cette tolérance fut établie de tout temps dans toute l'Asie, ainsi qu'elle le fut autrefois dans la terre entiere jusqu'au temps de l'Empereur Romain *Théodose I.* Ces familles Russes s'étant mêlées depuis aux familles Chinoises, ont abandonné leur Christianisme, mais leur Eglise subsiste encore.

Il fut établi que les caravaves de Sibérie jouiraient toujours de cette

Eglise quand elles viendraient apporter des fourrures, & d'autres objets de commerce à Pekin : le voyage, le séjour & le retour se faisaient en trois années. Le Prince *Gagarin*, Gouverneur de la *Sibérie*, fut vingt ans à la tête de ce commerce. Les caravanes étaient quelquefois très-nombreuses, & il était difficile de contenir la populace qui composait le plus grand nombre.

On passait sur les terres d'un Prêtre Lama, espece de Souverain, qui réside sur la riviere d'Orkon, & qu'on appelle le *Koutoukas*; c'est un Vicaire du grand Lama qui s'est rendu indépendant, en changeant quelque chose à la Religion du Pays, dans laquelle l'ancienne opinion Indienne de la métempsycose est l'opinion dominante : on ne peut mieux comparer ce Prêtre qu'aux Evêques

Luthériens de Lubeck & d'Osnabruck, qui ont secoué le joug de l'Evêque de Rome. Ce Prélat Tartare fut insulté par les caravanes; les Chinois le furent aussi. Le commerce fut encore dérangé par cette mauvaise conduite; & les Chinois menacerent de fermer l'entrée de leur Empire à ces caravanes, si on n'arrêtait pas ces désordres. Le commerce avec la Chine était alors très-avantageux aux Russes; ils rapportaient de l'or, de l'argent & des pierreries. Le plus gros rubis qu'on connaisse dans le monde fut apporté de la Chine au Prince *Gagarin*, passa depuis dans les mains de *Menzikoff*, & est actuellement un des ornemens de la Couronne Impériale.

Les vexations du Prince *Gagarin* nuisirent beaucoup au commerce qui l'avait enrichi: mais enfin elles le

perdirent lui-même ; il fut accusé devant la Chambre de Justice établie par le Czar, & on lui trancha la tête une année après que le Czarovitz fut condamné, & que la plupart de ceux qui avaient eu des liaisons avec ce Prince furent exécutés à mort.

En ce temps-là même, l'Empereur *Camhi* se sentant affaiblir, & ayant l'expérience que les Mathématiciens d'Europe étaient plus savans que les Mathématiciens de la Chine, crut que les Médecins d'Europe valaient aussi mieux que les siens ; il fit prier le Czar par les Ambassadeurs qui revenaient de Pekin à Pétersbourg, de lui envoyer un Médecin. Il se trouva un Chirurgien Anglais à Pétersbourg, qui s'offrit à faire ce personnage : il partit avec un nouvel Ambassadeur, & avec *Laurent Lange*,

qui a laissé une description de ce voyage. Cette ambassade fut reçue & défrayée avec magnificence. Le Chirurgien Anglais trouva l'Empereur en bonne santé, & passa pour un Médecin très-habile. La caravane qui suivit cette ambassade, gagna beaucoup; mais de nouveaux excès commis par cette caravane même, indisposerent tellement les Chinois, qu'on renvoya *Lange*, alors Résident du Czar auprès de l'Empereur de la Chine, & qu'on renvoya avec lui tous les Marchands Russes.

L'Empereur *Camhi* mourut, son fils *Yontchin*, aussi sage, & plus ferme que son pere, celui-là même qui chassa les Jésuites de son Empire, comme le Czar les en avait chassés en 1718, conclut avec PIERRE un Traité, par lequel les caravanes Russes ne commerceraient

plus que sur les frontieres des deux Empires. Il n'y a que les Facteurs dépêchés au nom du Souverain, ou de la Souveraine de la Russie, qui ayent la permission d'entrer dans Pekin : ils y sont logés dans une vaste maison que l'Empereur *Camhi* avait assignée autrefois aux Envoyés de la Corée. Il y a long-temps qu'on n'a fait partir ni de caravanes, ni de Facteurs de la Couronne pour la ville de Pekin. Ce commerce est languissant, mais prêt à se ranimer.

Du Commerce de Pétersbourg & des autres Ports de l'Empire.

On voyait dès-lors plus de deux cens Vaisseaux étrangers aborder chaque année à la nouvelle ville Impériale. Ce commerce s'est accru de jour en jour, & a valu plus d'une fois cinq millions (argent de France)

à la Couronne. C'était beaucoup plus que l'intérêt des fonds que cet établiſſement avait coûté. Ce commerce diminua beaucoup celui d'Archangel, & c'eſt ce que voulait le Fondateur ; parce qu'Archangel eſt trop impraticable, trop éloigné de toutes les nations, & que le commerce qui ſe fait ſous les yeux d'un Souverain appliqué, eſt toujours plus avantageux. Celui de la Livonie reſta toujours ſur le même pied. La Ruſſie en général a trafiqué avec ſuccès ; mille à douze cents Vaiſſeaux tous les ans ſont entrés dans ſes Ports ; & PIERRE a ſu joindre l'utilité à la gloire.



CHAPITRE XIII.

DES LOIX.

ON ſait que les bonnes loix ſont rares, mais que leur exécution l'eſt encore davantage. Plus un Etat eſt vaſte, & compoſé de Nations diverſes, plus il eſt difficile de les réunir par une même Juriſprudence. Le pere du Czar PIERRE avait fait rédiger un Code ſous le titre d'*Oulogénie*; il était même imprimé, mais il s'en fallait beaucoup qu'il pût ſuffire.

PIERRE avait, dans ſes voyages, amaſſé des matériaux pour rebâtir ce grand édifice qui croulait de toutes parts; il tira des inſtructions du Danemarck, de la Suede, de l'An-

gleterre, de l'Allemagne, de la France, & prit de ces différentes Nations ce qu'il crut qui convenait à la ſienne.

Il y avait une Cour de Boyars, qui décidait en dernier reſſort des affaires contentieuſes; le rang & la naiſſance y donnaient ſéance, il fallait que la ſcience la donnât: cette Cour fut caſſée.

Il créa un Procureur général, auquel il joignit quatre Aſſeſſeurs, dans chacun des Gouvernemens de l'Empire: ils furent chargés de veiller à la conduite des Juges, dont les Sentences reſſortirent au Sénat qu'il établit: chacun de ces Juges fut pourvu d'un exemplaire de l'*Oulogénie*, avec les additions & les changemens néceſſaires, en attendant qu'on pût rédiger un corps complet de loix.

Il défendit à tous ces Juges, sous peine de mort, de recevoir ce que nous appellons *des épices*; elles sont médiocres chez nous, mais il serait bon qu'il n'y en eût point. Les grands frais de notre Justice sont les salaires des subalternes, la multiplicité des écritures, & sur-tout cet usage onéreux dans les procédures de composer les lignes de trois mots, & d'accabler ainsi sous un tas immense de papiers les fortunes des citoyens. Le Czar eut soin que les frais fussent médiocres, & la justice prompte. Les Juges, les Greffiers eurent des appointemens du trésor public, & n'acheterent point leurs charges.

Ce fut principalement dans l'année 1718, pendant qu'il instruisait solemnellement le procès de son fils, qu'il fit ces réglemens. La plupart des

des loix qu'il porta, furent tirées de celles de la Suede, & il ne fit point de difficulté d'admettre dans les Tribunaux les prisonniers Suédois instruits de la Jurisprudence de leur pays, & qui ayant appris la langue de l'Empire voulurent rester en Russie.

Les causes des particuliers ressortirent au Gouverneur de la Province & à ses Assesseurs ; ensuite on pouvait en appeller au Sénat ; & si quelqu'un après avoir été condamné par le Sénat en appellait au Czar même, il était déclaré digne de mort, en cas que son appel fût injuste : mais pour tempérer la rigueur de cette loi, il créa un Maître général des Requêtes, qui recevait les placets de tous ceux qui avaient au Sénat, ou dans les Cours inférieures, des affaires sur lesquelles la loi ne s'était pas encore expliquée.

Enfin il acheva en 1722 son nouveau Code, & il défendit sous peine de mort à tous les Juges de s'en écarter, & de substituer leur opinion particuliere à la loi générale. Cette Ordonnance terrible fut affichée, & l'est encore dans tous les Tribunaux de l'Empire.

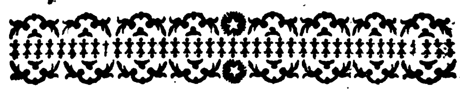
Il créait tout. Il n'y avait pas jusqu'à la société qui ne fût son ouvrage. Il régla les rangs entre les hommes suivant leurs emplois, depuis l'Amiral & le Maréchal jusqu'à l'Enseigne, sans aucun égard pour la naissance.

Ayant toujours dans l'esprit, & voulant apprendre à sa Nation que des services étaient préférables à des ayeux, les rangs furent aussi fixés pour les femmes, & quiconque dans une assemblée prenait une place qui ne lui était pas assignée, payait une amende.

Par un réglement plus utile, tout Soldat qui devenait Officier, devenait Gentilhomme, & tout Boyard flétri par la Justice, devenait roturier.

Après la rédaction de ces loix & de ces réglemens, il arriva que l'augmentation du commerce, l'accroissement des Villes & des richesses, la population de l'Empire, les nouvelles entreprises, la création de nouveaux emplois, amenerent nécessairement une multitude d'affaires nouvelles, & de cas imprévus, qui tous étaient la suite des succès même de PIERRE dans la réforme générale de ses Etats.

L'Impératrice *Elisabeth* acheva le Corps des Loix que son pere avait commencé, & ces loix se sont ressenties de la douceur de son regne.



CHAPITRE XIV.

DE LA RELIGION.

DANS ce temps-là même PIERRE travaillait plus que jamais à la réforme du Clergé. Il avait aboli le Patriarchat, & cet acte d'autorité ne lui avait pas gagné le cœur des Ecclésiastiques. Il voulait que l'administration Impériale fût toute-puissante, & que l'administration Ecclésiastique fût respectée & obéissante. Son dessein était d'établir un Conseil de Religion toujours subsistant, qui dépendît du Souverain, & qui ne donnât de loix à l'Eglise, que celles qui seraient approuvées par le Maître de tout l'Etat, dont l'Eglise fait partie. Il fut aidé dans cette entre-

prife par un Archevêque de Novogorod, nommé *Théophane Procop*, ou *Procopvitz*, c'eft-à-dire, fils de *Procop*.

Ce Prélat était favant & fage; fes voyages en diverfes parties de l'Europe l'avaient inftruit des abus qui y regnent: le Czar qui en avait été témoin lui-même, avait dans tous fes établiffemens ce grand avantage, de pouvoir fans contradiction choifir l'utile & éviter le dangereux. Il travailla lui même en 1718 & 1719 avec cet Archevêque. Un Synode perpétuel fut établi, compofé de douze Membres, foit Evêques, foit Archimandrites, tous choifis par le Souverain. Ce College fut augmenté depuis jufqu'à quatorze.

Les motifs de cet établiffement furent expliqués par le Czar dans un Difcours préliminaire: le plus remar-

quable & le plus grand de ces motifs est : « qu'on n'a point à craindre, sous l'administration d'un
» College de Prêtres, les troubles
» & les soulevemens qui pourraient
» arriver sous le gouvernement d'un
» seul Chef Ecclésiastique ; que le
» peuple toujours enclin à la superstition, pourrait en voyant
» d'un côté un Chef de l'Etat, &
» de l'autre un Chef de l'Eglise,
» imaginer qu'il y a en effet deux
» Puissances. » Il cite sur ce point important l'exemple des longues divisions entre l'Empire & le Sacerdoce qui ont ensanglanté tant de Royaumes.

Il pensait & il disait publiquement que l'idée de deux Puissances fondées sur l'allégorie de deux épées qui se trouverent chez les Apôtres, était une idée absurde.

Le Czar attribua à ce Tribunal le droit Eccléſiaſtique de régler toute la diſcipline, l'examen des mœurs & de la capacité de ceux qui ſont nommés aux Evêchés par le Souverain, le jugement définitif des cauſes religieuſes dans leſquelles on appellait autrefois au Patriarche, la connaiſſance des revenus des Monaſteres & les diſtributions des aumônes.

Cette Aſſemblée eut le titre de *très-Saint Synode*, titre qu'avaient pris les Patriarches. Ainſi le Czar rétablit en effet la dignité Patriarchale, partagée en quatorze Membres, mais tous dépendans du Souverain, & tous faiſant ſerment de lui obéir, ſerment que les Patriarches ne faiſaient pas. Les Membres de ce ſacré Synode aſſemblés avaient le même rang que les Sénateurs; mais

auſſi ils dépendaient du Prince, ainſi que le Sénat.

Cette nouvelle adminiſtration & le nouveau Code Eccléſiaſtique, ne furent en vigueur & ne reçurent une forme conſtante, que quatre ans après en l'année 1722. PIERRE voulut d'abord que le Synode lui préſentât ceux qu'il jugerait les plus dignes des Prélatures. L'Empereur choiſiſſait un Evêque, & le Synode le ſacrait. PIERRE préſidait ſouvent à cette Aſſemblée. Un jour qu'il s'agiſſait de préſenter un Evêque, le Synode remarqua qu'il n'avait encore que des ignorans à préſenter au Czar: *Eh bien*, dit-il, *il n'y a qu'à choiſir le plus honnête homme, cela vaudra bien un ſavant.*

Il eſt à remarquer que dans l'Egliſe Grecque il n'y a point de ce que nous appellons *Abbés ſéculiers*:

le

le petit collet n'y eſt connu que par ſon ridicule ; mais par un autre abus, (puiſqu'il faut que tout ſoit abus dans le monde) les Prélats ſont tirés de l'Ordre Monaſtique. Les premiers Moines n'étaient que des Séculiers, les uns dévots, les autres fanatiques, qui ſe retiraient dans des Déſerts : ils furent raſſemblés enfin par *Saint Baſile*, reçurent de lui une regle, firent des vœux, & furent comptés pour le dernier Ordre de la Hiérarchie, par lequel il faut commencer pour monter aux dignités. C'eſt ce qui remplit de Moines la Grece & l'Aſie. La Ruſſie en était inondée ; ils étaient riches, puiſſans ; & quoique très-ignorans, ils étaient, à l'avénement de PIERRE *le Grand*, preſque les ſeuls qui ſuſſent écrire : ils en avaient abuſé dans les premiers temps, où ils furent

ſi étonnés & ſi ſcandaliſés des innovations que faiſait PIERRE en tout genre. Il avait été obligé en 1703 de défendre l'encre & les plumes aux Moines : il fallait une permiſſion expreſſe de l'Archimandrite, qui répondait de ceux à qui il la donnait.

PIERRE voulut que cette Ordonnance ſubſiſtât. Il avait voulu d'abord qu'on n'entrât dans l'Ordre Monaſtique qu'à l'âge de cinquante ans ; mais c'était trop tard ; la vie de l'homme eſt trop courte, on n'avait pas le temps de former des Evêques ; il régla avec ſon Synode, qu'il ſerait permis de ſe faire Moine à trente ans paſſés, mais jamais au-deſſous : défenſe aux Militaires & aux Cultivateurs d'entrer jamais dans un Couvent, à moins d'un ordre exprès de l'Empereur, ou du Sy-

node : jamais un homme marié ne peut être reçu dans un Monaſtere, même après le divorce, à moins que ſa femme ne ſe faſſe auſſi Religieuſe de ſon plein conſentement, & qu'ils n'ayent point d'enfans. Quiconque eſt au ſervice de l'Etat ne peut ſe faire Moine, à moins d'une permiſſion expreſſe. Tout Moine doit travailler de ſes mains à quelque métier. Les Religieuſes ne doivent jamais ſortir de leur Monaſtere; on leur donne la tonſure à l'âge de cinquante ans, comme aux Diaconeſſes de la primitive Egliſe; & ſi avant d'avoir reçu la tonſure, elles veulent ſe marier, non-ſeulement elles le peuvent, mais on les y exhorte : réglement admirable, dans un pays où la population eſt beaucoup plus néceſſaire que les Monaſteres.

PIERRE voulut que ces malheu-

reuses filles, que Dieu a fait naître pour peupler l'Etat, & qui par une dévotion mal entendue ensevelissent dans les Cloîtres la race dont elles devaient être meres, fussent du moins de quelque utilité à la société qu'elles trahissent : il ordonna qu'elles fussent toutes employées à des ouvrages de la main, convenables à leur sexe. L'Impératrice *Catherine* se chargea de faire venir des ouvrieres du Brabant & de la Hollande; elle les distribua dans les Monasteres, & on y fit bientôt des ouvrages dont *Catherine* & les Dames de sa Cour se parerent.

1724. Il n'y a peut-être rien au monde de plus sage que toutes ces institutions; mais ce qui mérite l'attention de tous les siecles, c'est le réglement que PIERRE porta lui-même, & qu'il adressa au Synode en 1724. Il fut

aidé en cela par *Théophane Procop-vitz*. L'ancienne inſtitution Eccléſiaſtique eſt très-ſavamment expliquée dans cet écrit ; l'oiſiveté monachale y eſt combattue avec force ; le travail non-ſeulement recommandé, mais ordonné ; & la principale occupation doit être de ſervir les pauvres : il ordonne que les Soldats invalides ſoient repartis dans les Couvens ; qu'il y ait des Religieux prépoſés pour avoir ſoin d'eux ; que les plus robuſtes cultivent les terres appartenantes aux Couvens : Il ordonne la même choſe dans les Monaſteres de filles ; les plus fortes doivent avoir ſoin des jardins ; les autres doivent ſervir les femmes & les filles malades qu'on amene du voiſinage dans le Couvent. Il entre dans les plus petits détails de ces différens ſervices. Il deſtine quelques

Monasteres de l'un & de l'autre *sexe* à recevoir les orphelins, & à les élever.

Il semble en lisant cette Ordonnance de PIERRE *le Grand* du 31 Janvier 1724, qu'elle soit composée à la fois par un Ministre d'Etat, & par un Pere de l'Eglise.

Presque tous les usages de cette Eglise sont différens des nôtres. Dès qu'un homme est sous-Diacre parmi nous, le mariage lui est interdit; & c'est un sacrilege pour lui de servir à peupler sa patrie. Au contraire, sitôt qu'un homme est ordonné sous-Diacre en Russie, on l'oblige de prendre une femme; il devient Prêtre, Archiprêtre: mais pour devenir Evêque, il faut qu'il soit veuf & Moine.

PIERRE défendit à tous les Curés d'employer plus d'un de leurs enfans

au service de leur Eglise, de peur qu'une famille trop nombreuse ne tyrannisât la Paroisse ; & il ne leur fut permis d'employer plus d'un de leurs enfans, que quand la Paroisse le demandait elle-même. On voit que dans les plus petits détails de ces Ordonnances Ecclésiastiques, tout est dirigé au bien de l'Etat, & qu'on prend toutes les mesures possibles pour que les Prêtres soient considérés, sans être dangereux, & qu'ils ne soient ni avilis ni puissans.

Je trouve dans des Mémoires curieux composés par un Officier fort aimé de PIERRE *le Grand*, qu'un jour on lisait à ce Prince le chapitre du *Spectateur Anglais* qui contient un parallele entre lui & *Louis XIV* : il dit après l'avoir écouté : « Je ne » crois pas mériter la préférence » qu'on me donne sur ce Monarque :

» mais j'ai été aſſez heureux pour
» lui être ſupérieur dans un point
» eſſentiel ; j'ai forcé mon Clergé à
» l'obéiſſance & à la paix, & *Louis*
» *XIV* s'eſt laiſſé ſubjuguer par le
» ſien. »

Un Prince qui paſſait les jours au milieu des fatigues de la guerre, & les nuits à rédiger tant de loix, à policer un ſi vaſte Empire, à conduire tant d'immenſes travaux dans l'eſpace de deux mille lieues, avait beſoin de délaſſemens. Les plaiſirs ne pouvaient être alors ni auſſi nobles, ni auſſi délicats qu'ils le ſont devenus depuis. Il ne faut pas s'étonner ſi PIERRE s'amuſait à ſa fête des Cardinaux, dont nous avons déjà parlé, & à quelques autres divertiſſements de cette eſpece ; ils furent quelquefois aux dépens de l'Egliſe Romaine, pour laquelle *il*

avait une averſion, très-pardonnable à un Prince du rite Grec, qui veut être le maître chez lui. Il donna auſſi de pareils ſpectacles aux dépens des Moines de ſa patrie, mais des anciens Moines, qu'il voulait rendre ridicules, tandis qu'il réformait les nouveaux.

Nous avons déjà vu qu'avant qu'il promulguât ſes loix Eccléſiaſtiques, il avait créé Pape un de ſes fous, & qu'il avait célébré la fête du Conclave. Ce fou, nommé *Sotof*, était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le Czar imagina de lui faire épouſer une veuve de ſon âge, & de célébrer ſolemnellement cette noce; il fit faire l'invitation par quatre begues; des vieillards décrépits conduiſaient la mariée; quatre des plus gros hommes de Ruſſie ſervaient de Coureurs: la muſique

CHAPITRE XV.

Des Négociations d'Aland. De la mort de Charles XII. &c. *De la paix de Neuſtadt.*

CES travaux immenſes du Czar, ce détail de tout l'Empire Ruſſe, & le malheureux procès du Prince *Alexis*, n'étaient pas les ſeules affaires qui l'occupaſſent : il fallait ſe couvrir au dehors, en réglant l'intérieur de ſes Etats. La guerre continuait toujours avec la Suede, mais mollement, & rallentie par les eſpérances d'une paix prochaine.

Il eſt conſtant que dans l'année 1717 le Cardinal *Albéroni* premier Miniſtre de *Philippe V* Roi d'Eſpagne, & le Baron de *Goertz*, devenu maître de l'eſprit de *Charles XII*, avaient

voulu changer la face de l'Europe, en réunissant PIERRE avec *Charles*, en détrônant le Roi d'Angleterre *George I*, en rétablissant *Stanislas* en Pologne, tandis qu'*Albéroni* donnerait à *Philippe* son maître la régence de la France. *Goertz* s'était, comme on a vu, ouvert au Czar même. *Albéroni* avait entamé une négociation avec le Prince *Kourakin*, Ambassadeur du Czar à la Haye, par l'Ambassadeur d'Espagne *Baretti Landi*, Mantouan transplanté en Espagne ainsi que le Cardinal.

C'étaient des étrangers qui voulaient tout bouleverser pour des Maîtres dont ils n'étaient pas nés sujets, ou plutôt pour eux-mêmes. *Charles XII* donna dans tous ces projets, & le Czar se contenta de les examiner. Il n'avait fait dès l'année 1716 que de faibles efforts contre la Suede, plutôt

fille du Czar *Ivan*, frere aîné de PIERRE. La Nobleſſe de ſon pays était ſoulevée contre lui. PIERRE avait une armée dans le Mecklembourg, & prenait le parti du Prince qu'il regardait comme ſon *gendre*. Le Roi d'Angleterre Electeur de Hanovre ſe déclarait pour la Nobleſſe: c'était encore une matiere de mortifier le Roi d'Angleterre, en aſſurant le Mecklembourg à PIERRE, déjà maître de la Livonie, & qui *allait* devenir plus puiſſant en Allemagne qu'aucun Electeur. On donnait en équivalent au Duc de Mecklembourg, le Duché de Courlande & une partie de la Pruſſe, aux dépens de la Pologne, à laquelle on rendait le Roi *Staniſlas*. Brême & Verden devaient revenir à la Suede; mais on ne pouvait en dépouiller le Roi *George I* que par la force des armes. Le projet de

de *Goertz* était donc, comme on l'a déjà dit, que PIERRE & *Charles XII* unis non-ſeulement par la paix, mais par une alliance offenſive, envoyaſſent en Ecoſſe une armée. *Charles XII* après avoir conquis la Norwege, devait deſcendre en perſonne dans la Grande-Bretagne, & ſe flattait d'y faire un nouveau Roi, après en avoir fait un en Pologne. Le Cardinal *Albéroni* promettait des ſubſides à PIERRE & à *Charles*. Le Roi *George*, en tombant, entraînait probablement dans ſa chute le Régent de France ſon allié, qui demeurant ſans ſupport était livré à l'Eſpagne triomphante & à la France ſoulevée.

Albéroni & *Goertz* ſe croyaient ſur le point de bouleverſer l'Europe d'un bout à l'autre. Une balle de coulevrine, lancée au haſard des baſtions de Fridericshal en Norwege, con-

fondit tous ces projets ; *Charles XII* fut tué ; la flotte d'Eſpagne fut battue par les Anglais, la conjuration fomentée en France découverte & diſſipée ; *Albéroni* chaſſé d'Eſpagne, *Goertz* décapité à Stockholm ; & de toute cette ligue terrible, à peine commencée, il ne reſta de puiſſant que le Czar, qui ne s'étant compromis avec perſonne, donna la loi à tous ſes voiſins.

Toutes les meſures furent changées en Suede après la mort de *Charles XII* : il avait été deſpotique ; & on n'élut ſa ſœur *Ulrique* Reine, qu'à condition qu'elle renoncerait au deſpotiſme. Il avait voulu s'unir avec le Czar contre l'Angleterre & ſes alliés, & le nouveau Gouvernement Suédois s'unit à ces Alliés contre le Czar.

Le Congrès d'Aland ne fut pas à la vérité rompu ; mais la Suede liguée

avec l'Angleterre, eſpéra que des flottes Anglaiſes envoyées dans la Baltique, lui procureraient une paix plus avantageuſe. Les troupes Honovriennes entrerent dans les Etats du Duc de Mecklembourg; mais les troupes du Czar les en chaſſerent. Février 1716.

Il entretenait auſſi un corps de troupes en Pologne qui en impoſait à la fois aux partiſans d'*Auguſte*, & à ceux de *Staniſlas*; & à l'égard de la Suede, il tenait une flotte prête, qui devait ou faire une deſcente ſur les côtes, ou forcer le Gouvernement Suédois à ne pas faire languir le Congrès d'Aland. Cette flotte fut compoſée de douze grands vaiſſeaux de ligne, de pluſieurs du ſecond rang, de frégates & de galeres: le Czar en était le Vice-Amiral, commandant toujours ſous l'Amiral *Apraxin*.

Une eſcadre de cette flotte ſe ſignala

d'abord contre une escadre Suédoise, & après un combat opiniâtre, prit un vaisseau & deux frégates. PIERRE qui encourageait par tous les moyens possibles la marine qu'il avait *créée*, donna soixante mille livres de notre monnoie aux Officiers de l'escadre, des médailles d'or, & sur-tout des marques d'honneur.

Dans ce temps-là même, la flotte Anglaise, sous le commandement de l'Amiral *Norris*, entra dans la mer Baltique, pour favoriser les Suédois. PIERRE eut assez de confiance dans sa nouvelle marine, pour ne se pas laisser imposer par les Anglais; il tint hardiment la mer, & envoya demander à l'Amiral Anglais s'il venait simplement comme ami des Suédois, ou comme ennemi de la Russie. L'Amiral répondit qu'il n'avait point encore d'ordre positif. PIERRE malgré

cette réponse équivoque, ne laissa pas de tenir la mer.

Les Anglais en effet n'étaient venus que dans l'intention de se montrer, & d'engager le Czar par ces démonstrations, à faire aux Suédois des conditions de paix acceptables. L'Amiral *Norris* alla à Copenhague, & les Russes firent quelques descentes en Suede dans le voisinage même de Stockholm ; ils ruinerent des forges de cuivre ; ils brûlerent près de quinze mille maisons, & causerent assez de mal pour faire souhaiter aux Suédois que la paix fût incessamment conclue. Juillet 1719.

En effet, la nouvelle Reine de Suede pressa le renouvellement des négociations ; *Osterman* même fut envoyé à Stockholm ; les choses resterent dans cet état pendant toute l'année 1719.

L'année suivante, le Prince de

Heſſe, mari de la Reine de Suede, devenu Roi de ſon chef, par la ceſſion de ſa femme, commença ſon regne par l'envoi d'un Miniſtre à Petersbourg, pour hâter cette paix tant déſirée: mais au milieu de ces *négociations* la guerre durait toujours.

La flotte Anglaiſe ſe joignit à la Suédoiſe, mais ſans commettre encore d'hoſtilités ; il n'y avait point de rupture déclarée entre la Ruſſie & l'Angleterre ; l'Amiral *Norris* offrait la médiation de ſon Maître, mais il l'offrait à main armée ; & cela même arrêtait les négociations. Telle eſt la ſituation des côtes de la Suede, & de celles des nouvelles Provinces de Ruſſie ſur la mer Baltique, que l'on peut aiſément inſulter celles de Suede, & que les autres ſont d'un abord très-difficile. Il y parut bien, lorſque l'Amiral *Norris* ayant levé le maſque,

fit enfin une defcente, conjointement avec les Suédois, dans une petite île de l'Eftonie nommée Narguen, appartenant au Czar : ils brûlerent une cabane ; mais les Ruffes dans le même temps defcendirent vers Vafa, brûlerent quarante-un villages & plus de mille maifons, & cauferent dans tout le pays un dommage inexprimable. Le Prince *Galitzin* prit quatre frégates Suédoifes à l'abordage ; il femblait que l'Amiral Anglais ne fût venu que pour voir de fes yeux à quel point le Czar avait rendu fa marine redoutable. *Norris* ne fit prefque que fe montrer à ces mêmes mers fur lefquelles on menait les quatre frégates Suédoifes en triomphe au port de Cronflot devant Pétersbourg. Il paraît que les Anglais en firent trop s'ils n'étaient que médiateurs, & trop peu s'ils étaient ennemis.

Juin 1720.

Novemb. 1720. Enfin, le nouveau Roi de Suede demanda une suspension d'armes; & n'ayant pu réussir jusqu'alors par les menaces de l'Angleterre, il employa la médiation du Duc d'*Orléans*, Régent de France: ce Prince allié de Février 1721. la Russie & de la Suede, eut l'honneur de la conciliation: il envoya *Campredon* Plénipotentiaire à Pétersbourg, & de là à Stockholm. Le Congrès s'assembla dans Neustadt, petite ville de Finlande; mais le Czar ne voulut accorder l'armistice que quand on fut sur le point de conclure & de signer. Il avait une armée en Finlande, prête à subjuguer le reste de cette Province; ses escadres menaçaient continuellement la Suede; il fallait que la paix ne se fît que suivant ses volontés. On souscrivit enfin à tout ce qu'il voulut: on lui céda à perpétuité tout ce qu'il

avait

avait conquis, depuis les frontieres de la Courlande jusqu'au fond du Golfe de Finlande, & par-delà encore, le long du pays de Kexholm, & cette lisiere de la Finlande même, qui se prolonge des environs de Kexholm au Nord : ainsi il resta Souverain reconnu de la Livonie, de l'Estonie, de l'Ingrie, de la Carelie, du pays de Wibourg & des îles voisines, qui lui assuraient encore la domination de la mer, comme les îles d'Oesel, de Dago, de Mône, & beaucoup d'autres. Le tout formait une étendue de trois cents lieues communes, sur des largeurs inégales, & composait un grand Royaume, qui était le prix de vingt années de peines.

Cette paix de Neustadt fut signée le 10. Septembre 1721. n. st. par son Ministre *Osterman* & le Général *Bruce*. 10 Septembre 1721.

Pierre eut d'autant plus de joie, que se voyant délivré de la nécessité d'entretenir de grandes armées vers la Suede, libre d'inquiétude avec l'Angleterre & avec ses voisins, il se voyait en état de se livrer tout entier à la réforme de son Empire, déja si bien commencée, & à faire fleurir en paix les Arts & le Commerce, introduits par ses soins avec tant de travaux.

Dans les premiers transports de sa joie il écrivit à ses Plénipotentiaires: « Vous avez dressé le traité comme » si nous l'avions rédigé nous-même, » & si nous vous l'avions envoyé » pour le faire signer aux Suédois; » ce glorieux événement sera tou- » jours présent à notre mémoire.

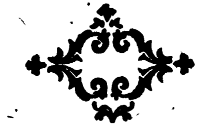
Des fêtes de toutes especes signalerent la satisfaction des peuples dans tout l'Empire, & sur-tout à Péters-

bourg. Les pompes triomphales que le Czar avait étalées pendant la guerre n'approchaient pas des réjouissances paisibles, au-devant desquelles tous les Citoyens allaient avec transport : cette paix était le plus beau de ses triomphes ; & ce qui plut bien plus encore que toutes ces fêtes éclatantes, ce fut une rémission entiere pour tous les coupables détenus dans les prisons, & l'abolition de tout ce qu'on devait d'impôts au trésor du Czar dans toute l'étendue de l'Empire, jusqu'au jour de la publication de la paix. On brisa les chaînes d'une foule de malheureux : les voleurs publics, les assassins, les criminels de Lese-Majesté furent seuls exceptés.

Ce fut alors que le Sénat & le Synode décernerent à PIERRE les titres de *Grand*, d'*Empereur*, & de *pere de la patrie*. Le Chancelier *Golofkin*

porta la parole au nom de tous les ordres de l'Etat dans l'Eglise Cathédrale : les Sénateurs crierent ensuite trois fois, *Vive notre Empereur & notre pere*; & ces acclamations furent suivies de celles du peuple. Les Ministres de France, d'Allemagne, de Pologne, de Danemarck, de Hollande, le féliciterent le même jour, le nommerent de ces titres qu'on venait de lui donner, & reconnurent Empereur celui qu'on avait déja désigné publiquement par ce titre en Hollande, après la bataille de Pultava. Les noms de *Pere* & de *Grand*, étaient des noms glorieux que personne ne pouvait lui disputer dans l'Europe ; celui d'*Empereur* n'était qu'un titre honorifique, décerné par l'usage à l'Empereur d'Allemagne, comme Roi titulaire des Romains; & ces appellations demandent du

temps pour être formellement usitées dans les Chancelleries des Cours où l'étiquette est différente de la gloire. Bientôt après PIERRE fut reconnu Empereur par toute l'Europe, excepté par la Pologne, que la discorde divisait toujours, & par le Pape, dont le suffaage est devenu fort inutile, depuis que la Cour Romaine a perdu son crédit à mesure que les nations se sont éclairées.



CHAPITRE XVI.

DES CONQUÊTES EN PERSE.

LA ſituation de la Ruſſie eſt telle, qu'elle a néceſſairement des intérêts à ménager avec tous les peuples qui habitent vers le cinquantieme degré de latitude. Quand elle fut mal gouvernée, elle fut en proie tour à tour aux Tartares, aux Suédois, aux Polonais; & ſous un Gouvernement ferme & vigoureux, elle fut redoutable à toutes les nations. PIERRE avait commencé ſon regne par un traité avantageux avec la Chine. Il avait à la fois combattu les Suédois & les Turcs : il finit par conduire des armées en Perſe.

La Perſe commençait à tomber dans cet état déplorable où elle eſt encore de nos jours. Qu'on ſe figure la guerre de trente ans dans l'Allemagne, les temps de la Fronde, les temps de la *St. Barthelemi*, & de *Charles VI*, & du Roi *Jean* en France; les guerres civiles d'Angleterre, la longue dévaſtation de la Ruſſie entiere par les Tartares, où ces mêmes Tartares envahiſſant la Chine; on aura quelque idée des fléaux qui ont déſolé la Perſe.

Il ſuffit d'un Prince faible & inappliqué, & d'un ſujet puiſſant & entreprenant, pour plonger un Royaume entier dans cet abyme de déſaſtres. Le Sha, ou Shac, ou Sophi de Perſe *Huſſein*, deſcendant du grand Sha *Abas*, était alors ſur le trône: il ſe livrait à la molleſſe; ſon premier Miniſtre commit des injuſtices & des

cruautés que la faibleſſe d'*Huſſein* toléra : voilà la ſource de quarante ans de carnage.

La Perſe, de même que la Turquie, a des provinces différemment gouvernées; elle a des ſujets immédiats, des vaſſaux, des Princes tributaires, des peuples mêmes à qui la Cour payait un tribut ſous le nom de penſion ou de ſubſide; tels étaient, par exemple, les peuples du Dagueſtan, qui habitent les branches du Mont Caucaſe, à l'occident de la mer Caſpienne : ils faiſaient autrefois partie de l'ancienne Albanie; car tous les peuples ont changé leurs noms & leurs limites; ces peuples s'appellent aujourd'hui Leſguis; ce ſont des montagnards plutôt ſous la protection que ſous la domination de la Perſe : on leur payait des ſubſides pour défendre ces frontieres.

A l'autre extrémité de l'Empire vers les Indes, était le Prince de Candahar, qui commandait à la milice des Aguans. Ce Prince était un vaſſal de la Perſe, comme les Hoſpodars de Valachie & de Moldavie ſont vaſſaux de l'Empire Turc : ce vaſſelage n'eſt point héréditaire ; il reſſemble parfaitement aux anciens Fiefs établis dans l'Europe par les eſpeces de Tartares qui bouleverſerent l'Empire Romain. La milice des Aguans gouvernée par le Prince de Candahar, était celle de ces mêmes Albanois des côtes de la mer Caſpienne, voiſins du Dagueſtan, mêlés de Circaſſes & de Géorgiens, pareils aux anciens Mamelucs qui ſubjuguerent l'Egypte : on les appella Aguans par corruption. *Timur*, que nous nommons *Tamerlan*, avait mené cette milice dans l'Inde, & elle reſta

établie dans cette Province de Candahar, qui tantôt appartint à l'Inde, tantôt à la Perse. C'est par ces Aguans & par ces Lesguis que la révolution commença.

Myr Veitz, ou *Mirivitz*, Intendant de la Province préposé uniquement à la levée des tributs, assassina le Prince de Candahar, souleva la milice, & fut maître du Candahar, jusqu'à sa mort arrivée en 1717. Son frere lui succéda paisiblement, en payant un léger tribut à la Porte Persane. Mais le fils de *Mirivitz*, né avec la même ambition que son pere, assassina son oncle, & voulut devenir un Conquérant. Ce jeune homme s'appellait *Myr Mahmoud*; mais il ne fut connu en Europe que sous le nom de son pere qui avait commencé la rébellion. *Mahmoud* joignit à ses Aguans ce qu'il put ramasser de Gue-

bres, anciens Perſes diſperſés autrefois par le Calife *Omar*, toujours attachés à la Religion des Mages, ſi floriſſante autrefois ſous *Cyrus*, & toujours ennemis ſecrets des nouveaux Perſans. Enfin il marcha dans le cœur de la Perſe, à la tête de cent mille combattans.

Dans le même temps les Leſguis ou Albanois, à qui le malheur des temps n'avait pas permis qu'on payât leurs ſubſides, deſcendirent en armes de leurs montagnes, de ſorte que l'incendie s'alluma des deux bouts de l'Empire juſqu'à la Capitale.

Ces Leſguis ravagerent tout le pays qui s'étend le long du bord occidental de la mer Caſpienne juſqu'à Derbent, ou la porte de fer. Dans cette contrée qu'ils dévaſterent, eſt la ville de Shamachie, à quinze lieues communes de la mer : on prétend que

...gnie de March...
...mmençait à êt...
...sguis surprirent...
...erent, égorger...
... qui trafiquaient...
...n de *Sha Hussein*
... magasins, dont
...perte à près de quat...
...ubles.

...PIERRE envoya de...
...tion à l'Empereur
...issait encore sa
... Tyran *Mahmoud*
Hussein ne put lui ren...
Mahmoud ne le voul...
résolut de se faire ju...
& de profiter des
Perse.

Myr Mahmoud
jours en Perse le
quêtes. Le Sophi ap...
pereur de Russie se

dans la mer Caſpienne, pour venger le meurtre de ſes ſujets égorgés dans Shamachie, le pria ſecrettement, par la voie d'un Arménien, de venir en même temps au ſecours de la Perſe.

PIERRE méditait depuis long-temps le projet de dominer ſur la mer Caſpienne par une puiſſante marine, & de faire paſſer par ſes Etats le commerce de la Perſe & d'une partie de l'Inde. Il avait fait ſonder les profondeurs de cette mer, examiner les côtes & dreſſer des Cartes exactes. Il partit done pour la Perſe le 15 Mai 1722. Son épouſe l'accompagna dans ce voyage comme dans les autres. On deſcendit le Volga juſqu'à la ville d'Aſtracan. De-là il courut faire rétablir les canaux qui devaient joindre la mer Caſpienne, la mer Baltique & la mer Blanche; ouvrage qui a été

achevé en partie ſous le regne de ſon petit-fils.

Pendant qu'il dirigeait ſes ouvrages, ſon Infanterie, ſes munitions étaient déja ſur la mer Caſpienne. Il avait vingt-deux mille hommes d'Infanterie, neuf mille Dragons, quinze mille Coſaques : trois mille Matelots manœuvraient & pouvaient ſervir de ſoldats dans les deſcentes. La Cavalerie prit le chemin de terre par des Déſerts où l'eau manque ſouvent ; & quand on a paſſé ces Déſerts, il faut franchir les montagnes du Caucaſe, où trois cents hommes pourraient arrêter une Armée ; mais dans l'anarchie où était la Perſe, on pouvait tout tenter.

Le Czar vogua environ cent lieues au midi d'Aſtracan juſqu'à la petite ville d'Andréhof. On eſt étonné de voir le nom d'*André* ſur le rivage

de la mer d'Hircanie ; mais quelques Géorgiens, autrefois espece de Chrétiens, avaient bâti cette ville, & les Persans l'avaient fortifiée ; elle fut aisément prise. De-là on s'avança toujours par terre dans le Daguestan ; on répandit des manifestes en Persan & en Turc : il était nécessaire de ménager la Porte Ottomane, qui comptait parmi ses Sujets, non-seulement les Circasses & les Géorgiens, voisins de ce pays, mais encore quelques grands Vassaux, rangés depuis peu sous la protection de la Turquie.

Entre autres il y en avait un fort puissant nommé *Mahmoud d'Utmich*, qui prenait le titre de Sultan, & qui osa attaquer les Troupes de l'Empereur Russe ; il fut défait entiérement, & la relation porte qu'on fit de son pays *un feu de joie.*

Bientôt

Bientôt PIERRE arriva à Derbent, que les Perſans & les Turcs appellent *Demir-capi*, la porte de fer : elle eſt ainſi nommée, parce qu'en effet il y avait une porte de fer du côté du Midi. C'eſt une ville longue & étroite, qui ſe joint par en haut à une branche eſcarpée du Caucaſe, & dont les murs ſont baignés à l'autre bout par les vagues de la mer qui s'élevent ſouvent au-deſſus d'eux dans les tempêtes. Ces murs pourraient paſſer pour une merveille de l'antiquité, hauts de quarante pieds & larges de ſix, flanqués de tours quarrées, à cinquante pieds l'une de l'autre : tout cet ouvrage paraît d'une ſeule piece ; il eſt bâti de grès & de coquillages broyés qui ont ſervi de mortier, & le tout forme une maſſe plus dure que le marbre ; on peut y entrer par mer, 14 Septembre 1722.

mais la ville du côté de terre paraît inexpugnable. Il reste encore les débris d'une ancienne muraille, semblable à celle de la Chine, qu'on avait bâtie dans les temps de la plus haute antiquité; elle était prolongée des bords de la mer Caspienne à ceux de la mer Noire, & c'était probablement un rempart élevé par les anciens Rois de Perse contre cette foule de Hordes Barbares qui habitaient entre ces deux mers.

La tradition Persane porte, que la ville de Derbent fut en partie réparée & fortifiée par *Alexandre*. *Arrien*, *Quinte-Curce*, disent qu'en effet *Alexandre* fit relever cette ville; ils prétendent à la vérité, que ce fut sur les bords du Tanaïs, mais c'est que de leur temps les Grecs donnaient le nom de Tanaïs au fleuve.

Cyrus qui passe auprès de la Ville. Il serait contradictoire qu'*Alexandre* eût bâti la porte Caspienne sur un fleuve dont l'embouchure est dans le Pont-Euxin.

Il y avait autrefois trois ou quatre autres portes Caspiennes en différens passages, toutes vraisemblablement construites dans la même vue ; car tous les peuples qui habitent l'occident, l'orient & le septentrion de cette mer, ont toujours été des Barbares redoutables au reste du monde ; & c'est de là principalement que sont partis tous ces essains de Conquérans qui ont subjugué l'Asie & l'Europe.

Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les Auteurs se sont plu dans tous les temps à tromper les hommes, & combien ils ont préféré une vaine éloquence à la

vérité. *Quinte-Curce* met dans la bouche de je ne fais quels Scithes un difcours admirable, plein de modération & de philofophie, comme fi les Tartares de ces climats euffent été autant de fages, & comme fi *Alexandre* n'avait pas été le Général nommé par les Grecs, contre le Roi de Perfe, Seigneur d'une grande partie de la Scithie méridionale & des Indes. Les Rhéteurs qui ont cru imiter *Quinte-Curce*, fe font efforcés de nous faire regarder ces Sauvages du Caucafe & des Déferts, affamés de rapine & de carnage, comme les hommes du monde les plus juftes; & ils ont peint *Alexandre* vengeur de la Grece, & vainqueur de celui qui voulait l'affervir, comme un brigand qui courait le monde fans raifon & fans juftice.

On ne ſonge pas que ces Tartares ne furent jamais que des deſtructeurs, & qu'*Alexandre* bâtit des Villes dans leur propre pays : c'eſt en quoi j'oſerais comparer PIERRE *le Grand* à *Alexandre* ; auſſi actif, auſſi ami des Arts utiles, plus appliqué à la légiſlation, il voulut changer comme lui le commerce du monde, & bâtit ou répara autant de Villes qu'*Alexandre*.

Le Gouverneur de Derbent à l'approche de l'armée Ruſſe ne voulut point ſoutenir de ſiège, ſoit qu'il crût ne pouvoir ſe défendre, ſoit qu'il préférât la protection de l'Empereur PIERRE à celle du Tyran *Makmoud* : il apporta les clefs d'argent de la Ville & du Château : l'Armée entra paiſiblement dans Derbent, & alla camper ſur le bord de la mer.

L'usurpateur *Mahmoud*, déjà maître d'une grande partie de la Perse, voulut en vain prévenir le Czar & l'empêcher d'entrer dans Derbent. Il excita les Tartares voisins ; il accourut lui-même ; mais Derbent était déjà rendu.

PIERRE ne put alors pousser plus loin ses conquêtes. Les bâtimens qui apportaient de nouvelles provisions, des chevaux, des recrues, avaient péri vers Astracan, & la saison s'a-
5 Janv. vançait ; il retourna à Moscow, & y entra en triomphe : là selon sa coutume, il rendit solemnellement compte de son expédition au Vice-Czar *Romadanosky*, continuant jusqu'au bout cette singuliere comédie, qui selon ce qui est dit dans son éloge prononcé à Paris à l'Académie des Sciences, aurait dû être jouée devant tous les Monarques de la terre.

La Perſe était encore partagée entre *Huſſein* & l'uſurpateur *Mahmoud*. Le premier cherchait à ſe faire un appui de l'Empereur de Ruſſie ; le ſecond craignait en lui un vengeur, qui lui arracherait le fruit de ſa rebellion. *Mahmoud* fit ce qu'il put pour ſoulever la Porte Ottomane contre PIERRE : il envoya une Ambaſſade à Conſtantinople ; les Princes du Dagueſtan, ſous la protection du grand Seigneur, dépouillés par les armes de Ruſſie, demanderent vengeance. Le Divan craignit pour la Géorgie que les Turcs comptaient au nombre de leurs Etats.

Le Grand Seigneur fut prêt de déclarer la guerre. La Cour de Vienne & celle de Paris l'en empêcherent. L'Empereur d'Allemagne notifia, que ſi les Turcs attaquaient

la Russie, il serait obligé de la défendre. Le Marquis de *Bonac*, Ambassadeur de France à Constantinople, appuya habilement par ses représentations les menaces des Allemands : il fit sentir que c'était même l'intérêt de la Porte, de ne pas souffrir qu'un Rebelle usurpateur de la Perse, enseignât à détrôner les Souverains ; que l'Empereur Russe n'avait fait que ce que le Grand Seigneur aurait dû faire.

Pendant ces négociations délicates le Rebelle *Myr Mahmoud* s'était avancé aux portes de Derbent : il ravagea les pays voisins, afin que les Russes n'eussent pas de quoi subsister. La partie de l'ancienne Hircanie, aujourd'hui Guilan, fut saccagée, & ces peuples désespérés se mirent d'eux-mêmes sous la protection des Russes, qu'ils regarderent comme leurs libérateurs.

Il

Il ſuivait en cela l'exemple du Sophi même. Ce malheureux Monarque avait envoyé un Ambaſſadeur à PIERRE, pour implorer ſolemnellement ſon ſecours. A peine cet Ambaſſadeur fut-il en route, que le Rebelle *Myr Mahmoud* ſe ſaiſit d'Iſpahan & de la perſonne de ſon Maître.

Le fils du Sophi détrôné & priſonnier, nommé *Thamaſeb*, échappa au Tyran, raſſembla quelques Troupes, & combattit l'uſurpateur. Il ne fut pas moins ardent que ſon pere à preſſer PIERRE *le Grand* de le protéger, & envoya à l'Ambaſſadeur les mêmes inſtructions que *Sha Huſſein* avait données.

Cet Ambaſſadeur Perſan, nommé *Iſmaël beg*, n'était pas encore arrivé, & ſa négociation avait déjà réuſſi. Il ſut en abordant à Aſtrakan que le Général *Mantuſkin* allait partir avec

de nouvelles Troupes pour renforcer l'Armée du Dagueſtan. On n'avait point encore pris la ville de Baku ou Bachu, qui donne à la mer Caſpienne le nom de la mer de *Bachu* chez les Perſans. Il donna au Général Ruſſe une lettre pour les habitans, par laquelle il les exhortait au nom de ſon Maître à ſe ſoumettre à l'Empereur de Ruſſie. L'Ambaſſadeur continua ſa route pour Pétersbourg, & le Général *Mantuſkin* alla mettre le ſiege devant la ville de Bachu. L'Ambaſſadeur Perſan arriva à ſa Cour en même temps que la nouvelle de la priſe de
Août 1723. la Ville.

Cette Ville eſt près de Shamachie, où les Facteurs Ruſſes avaient été égorgés ; elle n'eſt pas ſi peuplée & ſi opulente que Shamachie, mais elle eſt renommée pour le naphte qu'elle fournit à toute la Perſe. Jamais traité

ne fut plutôt conclu que celui d'*Ismaël-beg*. L'Empereur PIERRE pour venger la mort de ses Sujets & pour secourir le Sophi *Thamaseb* contre l'Usurpateur, promettait de marcher en Perse avec des Armées, & le nouveau Sophi lui cédait non-seulement les villes de Bachu & de Derbent, mais les Provinces de Guilan, de Mazanderan & d'Asterabath.

Septemb. 1723.

Le Guilan est, comme nous l'avons déjà dit, l'Hircanie méridionale; le Mazanderan qui la touche, est le pays des Mardes; Asterabath joint le Mazanderan; & c'étaient les trois Provinces principales des anciens Rois Medes; de sorte que PIERRE se voyait maître, par ses armes & par les Traités du premier Royaume de *Cyrus*.

Il n'est pas inutile de dire que dans les articles de cette convention, on régla le prix des denrées qu'on devait

fournir à l'Armée. Un chameau ne devait coûter que ſoixante francs de notre monnoie (douze roubles:) la livre de pain ne revenait pas à cinq liards, la livre du bœuf à peu près à ſix: ce prix était une preuve évidente de l'abondance qu'on voyait en ces pays, des vrais biens qui ſont ceux de la terre, & de la diſette de l'argent qui n'eſt qu'un bien de convention.

Tel était le ſort miſérable de la Perſe, que le malheureux Sophi *Thamaſeb*, errant dans ſon Royaume, pourſuivi par le Rebelle *Mahmoud*, aſſaſſin de ſon pere & de ſes freres, était obligé de conjurer à la fois la Ruſſie & la Turquie, de vouloir bien prendre une partie de ſes Etats, pour lui conſerver l'autre.

L'Empereur PIERRE, le Sultan *Achmet III* & le Sophi *Thamaſeb*, convinrent donc que la Ruſſie garde-

rait les trois Provinces dont nous venons de parler, & que la Porte Ottomane aurait Casbin, Tauris, Érivan, outre ce qu'elle prenait alors sur l'Usurpateur de la Perse. Ainsi ce beau Royaume était à la fois démembré par les Russes, par les Turcs, & par les Prsans mêmes.

L'Empereur PIERRE régna ainsi jusqu'à sa mort du fond de la mer Baltique par-delà les bornes méridionales de la mer Caspienne. La Perse continua d'être la proie des révolutions & des ravages. Les Persans auparavant riches & polis furent plongés dans la misere & dans la barbarie, tandis que la Russie parvint de la pauvreté & de la grossiéreté à l'opulence & à la politesse. Un seul homme, parce qu'il avait un génie actif & ferme, éleva sa patrie; & un seul homme, parce qu'il était faible & indolent, fit tomber la sienne.

Nous sommes encore très-mal informés du détail de toutes les calamités qui ont désolé la Perse si longtemps ; on a prétendu que le malheureux *Sha Hussein* fut assez lâche pour mettre lui-même sa mitre Persane, ce que nous appellons la Couronne, sur la tête de l'Usurpateur *Mahmoud*. On dit que ce *Mahmoud* tomba ensuite en démence ; ainsi un imbécille & un fou déciderent du sort de tant de milliers d'hommes. On ajoute que *Mahmoud* tua de sa main dans un accès de folie, tous les fils & les neveux du *Sha Hussein*, au nombre de cent, qu'il se fit réciter l'Evangile de *Saint Jean* sur la tête, pour se purifier & pour se guérir. Ces contes Persans ont été débités par nos Moines & imprimés à Paris.

Ce Tyran qui avait assassiné son oncle, fut enfin assassiné à son tour

par son neveu *Eshreff*, qui fut aussi cruel & aussi tyran que *Mahmoud.*

Le Sha *Thamaseb* implora toujours l'assistance de la Russie. C'est ce même *Thamaseb* ou *Thamas*, secouru depuis & rétabli par le célebre *Kouli-Kan*, & ensuite détrôné par *Kouli-Kan* même.

Ces révolutions & les guerres que la Russie eut ensuite à soutenir contre les Turcs dont elle fut victorieuse, l'évacuation des trois Provinces de Perse, qui coûtaient à la Russie beaucoup plus qu'elles ne rendaient, ne sont pas des événemens qui concernent PIERRE *le Grand*; ils n'arriverent que plusieurs années après sa mort; il suffit de dire qu'il finit sa carriere militaire par ajouter trois Provinces à son Empire du côté de la Perse, lorsqu'il venait d'en ajouter trois autres vers les frontieres de la Suede.



ts juf-
pour
tablif-
ie des
le tous Février 1724.
nt en-
ée, les
Loix
de fa
d'une
qui en
npagne
tribué

ouron-
rine, en 18 Mai 1724.
Cour-
, & du
ire fon
publia
elle l'u-
iens de

CHAPITRE XVII.

Couronnement & Sacre de l'Impératrice Catherine Premiere. *Mort de* PIERRE le Grand.

PIERRE, au retour de ſon expédition de Perſe, ſe vit plus que jamais l'arbitre du Nord. Il ſe déclara le Protecteur de la famille de ce même *Charles XII*, dont il avait été dix-huit ans l'ennemi. Il fit venir à la Cour le Duc de Holſtein, neveu de ce Monarque; il lui deſtina ſa fille aînée, & ſe prépara dès-lors à ſoutenir ſes droits ſur le Duché de Holſtein-Sleſwik; il s'y engagea même dans
Février 1724. un Traité d'alliance qu'il conclut avec la Suede.

Il continuait les travaux commencés

dans toute l'étendue de ses Etats jusqu'au fond du Kamshatka ; & pour mieux diriger ces travaux, il établissait à Pétersbourg son Académie des Sciences. Les Arts florissaient de tous côtés ; les Manufactures étaient encouragées, la Marine augmentée, les Armées bien entretenues, les Loix observées : il jouissait en paix de sa gloire ; il voulut la partager d'une maniere nouvelle, avec celle qui en réparant le malheur de la campagne du Pruth, avait, disait il, contribué à cette gloire même. Février 1724.

Ce fut à Moscow qu'il fit couronner & sacrer sa femme *Catherine*, en présence de la Duchesse de Courlande, fille de son frere aîné, & du Duc de Holstein qu'il allait faire son gendre. La déclaration qu'il publia mérite attention ; on y rappelle l'usage de plusieurs Rois Chrétiens de 18 Mai 1724.

faire couronner leurs épouſes; on y rappelle les exemples des Empereurs *Baſilide*, *Juſtinien*, *Héraclius* & *Léon* le Philoſophe. L'Empereur y ſpécifie les ſervices rendus à l'Etat par *Catherine*, & ſur-tout dans la guerre contre les Turcs, lorſque ſon Armée réduite, dit-il, à vingt-deux mille hommes, en avait plus de deux cents mille à combattre. Il n'était point dit dans cette Ordonnance que l'Impératrice dût régner après lui; mais il y préparait les eſprits par cette cérémonie inuſitée dans ſes Etats.

Ce qui pouvait peut-être encore faire regarder *Catherine* comme deſtinée à poſſéder le Trône après ſon époux, c'eſt que lui-même marcha devant elle à pied le jour du couronnement, en qualité de Capitaine d'une nouvelle Compagnie qu'il créa, ſous le nom de *Chevaliers de l'Impératrice*.

Quand on fut arrivé à l'Eglise, PIERRE lui posa la Couronne sur la tête; elle voulut lui embrasser les genoux, il l'en empêcha; & au sortir de la Cathédrale, il fit porter le sceptre & le globe devant elle. La fête fut digne en tout d'un Empereur. PIERRE étalait dans les occasions d'éclat autant de magnificence qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée.

Ayant couronné sa femme, il se résolut enfin à donner sa fille aînée *Anne Petrôna* au Duc de Holstein. Cette Princesse avait beaucoup de traits de son pere; elle était d'une taille majestueuse & d'une grande beauté. On la fiança au Duc de Hol- 24 Novemb.
stein, mais sans grand appareil. PIERRE 1724.
sentait déjà sa santé très-altérée, & un chagrin domestique, qui peut-être aigrit encore le mal dont il mourut, rendit ces derniers temps de sa

vie peu convenables à la pompe des fêtes.

Catherine avait un jeune Chambellan, nommé *Moens de la Croix*, né en Russie, d'une famille Flamande : il était d'une figure distinguée ; *sa sœur* Madame de *Balc*, était Dame d'atour de l'Impératrice ; tous deux gouvernaient sa maison. On les accusa l'un & l'autre auprès de l'Empereur : ils furent mis en prison, & on leur fit leur procès pour avoir reçu des présens. Il avait été défendu dès l'an 1714 à tout homme en place d'en recevoir, sous peine d'infamie & de mort ; & cette défense avait été plusieurs fois renouvellée.

Mémoires du Comte *Bassevitz*.

Le frere & la sœur furent convaincus : tous ceux qui avaient ou acheté ou récompensé leurs services, furent nommés dans la sentence, excepté le Duc de Holstein & son Ministre le

Comte de *Bassevitz* : il est vraisemblable même que des présens faits par ce Prince à ceux qui avaient contribué à faire réussir son mariage, ne furent pas regardés comme une chose criminelle.

Moens fut condamné à perdre la tête, & sa sœur, favorite de l'Impératrice, à recevoir onze coups de knout. Les deux fils de cette Dame, l'un Chambellan, & l'autre Page, furent dégradés & envoyés en qualité de simples soldats dans l'Armée de Perse.

Ces sévérités, qui révoltent nos mœurs étaient peut-être nécessaires dans un pays où le maintien des loix semblait exiger une rigueur effrayante. L'Impératrice demanda la grace de sa Dame d'atours, & son mari irrité la refusa. Il cassa dans sa colere une glace de Venise, & dit à sa femme : « Tu vois qu'il ne faut qu'un

aussi grand que le crime. Il y avait alors un grand parti contre *Catherine*, en faveur du fils de l'infortuné Czarovitz. Cependant, ni cette faction, ni aucun homme de la Cour ne soupçonnerent *Catherine*, & les bruits vagues qui coururent ne furent que l'opinion de quelques étrangers mal instruits, qui se livrerent sans aucune raison à ce plaisir malheureux de supposer de grands crimes à ceux qu'on croit intéressés à les commettre. Cet intérêt même était fort douteux dans *Catherine*; il n'était pas sûr qu'elle dût succéder; elle avait été couronnée, mais seulement en qualité d'épouse du Souverain, & non comme devant être Souveraine après lui.

La déclaration de PIERRE n'avait ordonné cet appareil que comme une cérémonie, & non comme un droit de régner: elle rappellait les exemples

des

des Empereurs Romains qui avaient fait couronner leurs épouſes, & aucune d'elles ne fut maîtreſſe de l'Empire. Enfin, dans le temps même de la maladie de PIERRE, pluſieurs crurent que la Princeſſe *Anne Pétrôna* lui ſuccéderait, conjointement avec le Duc de Holſtein ſon époux, ou que l'Empereur nommerait ſon petit-fils pour ſon ſucceſſeur : ainſi, bien loin que *Catherine* eût intérêt à la mort de l'Empereur, elle avait beſoin de ſa conſervation.

Il était conſtant que PIERRE était attaqué depuis long-temps d'un abcès & d'une rétention d'urine qui lui cauſait des douleurs aiguës. Les eaux minérales d'Olonitz & d'autres qu'il mit en uſage, ne furent que d'inutiles ſecours : on le vit s'affaiblir ſenſiblement depuis le commencement de l'année 1724. Ses travaux, dont il ne ſe relâ-

cha jamais, augmenterent son mal & hâterent sa fin: son état parut bientôt mortel; il ressentit des chaleurs brûlantes qui le jettaient dans un délire presque continuel : il voulut écrire dans un moment d'intervalle que lui laisserent ses douleurs, mais sa main ne forma que des caracteres illisibles, dont on ne put déchiffrer que ces mots en Russe, *Rendez tout à...*

Janvier 1725.

Mémoires mss. du Comte de *Bassevitz*.

Il cria qu'on fît venir la Princesse *Anne Pétrôna*, à laquelle il voulait dicter; mais lorsqu'elle parut devant son lit, il avait déja perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura seize heures. L'Impératrice *Catherine* n'avait pas quitté son chevet depuis trois nuits : il mourut enfin entre ses bras le 28 Janvier, vers les quatre heures du matin.

28 Janvier 1725. Mort de PIERRE le Grand.

On porta son corps dans la grande salle du Palais, suivi de toute la fa-

mille Impériale, du Sénat, de toutes les perſonnes de la premiere diſtinction & d'une foule de peuple : il fut expoſé ſur un lit de parade, & tout le monde eut la liberté de l'approcher & de lui baiſer la main, jusqu'au jour de ſon enterrement qui ſe fit le $\frac{10}{21}$ Mars 1725.

On a cru, on a imprimé qu'il avait nommé ſon épouſe *Catherine* héritiere de l'Empire par ſon teſtament ; mais la vérité eſt qu'il n'avait point fait de teſtament, ou que du moins il n'en a jamais paru ; négligence bien étonnante dans un Légiſlateur, & qui prouve qu'il n'avait pas cru ſa maladie mortelle.

On ne ſavait point à l'heure de ſa mort qui remplirait ſon trône ; il laiſſait *Pierre* ſon petit-fils, né de l'infortuné *Alexis* ; il laiſſait ſa fille aînée la Ducheſſe de Holſtein. Il y avait une

faction considérable en faveur du jeune PIERRE. Le Prince *Menzikoff* lié avec l'Impératrice *Catherine* dans tous les temps, prévint tous les partis & tous les desseins. PIERRE était prêt d'expirer, quand *Menzikoff* fit passer l'Impératrice dans une salle où leurs amis étaient déjà assemblés; on fait transporter le trésor à la forteresse, on s'assure des gardes; le Prince *Menzikoff* gagna l'Archevêque de Novogorod; *Catherine* tint avec eux & avec un Secrétaire de confiance nommé *Macarof*, un Conseil secret où assista le Ministre du Duc de Holstein.

L'Impératrice au sortir de ce Conseil, revint auprès de son époux mourant qui rendit les derniers soupirs entre ses bras. Aussi-tôt les Sénateurs, les Officiers Généraux accoururent au palais; l'Impératrice les harangua; *Menzikoff* répondit en leur nom; on

délibéra pour la forme hors de la présence de l'Impératrice. L'Archevêque de Plescou *Théophane* déclara que l'Empereur avait dit la veille du Couronnement de *Catherine*, qu'il ne la couronnait que pour la faire régner après lui ; toute l'Assemblée signa la proclamation, & *Catherine* succéda à son époux le jour même de sa mort.

PIERRE *le Grand* fut regretté en Russie de tous ceux qu'il avait formés, & la génération qui suivit celle des partisans des anciennes mœurs, le regarda bientôt comme son pere. Quand les étrangers ont vu que tous ses établissemens étaient durables, ils ont eu pour lui une admiration constante, & ils ont avoué qu'il avait été inspiré plutôt par une sagesse extraordinaire, que par l'envie de faire des choses étonnantes. L'Europe a reconnu qu'il avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait

mise à faire du bien, que ses défauts n'avaient jamais affaibli ses grandes qualités, qu'en lui l'homme eut ses taches, & que le Monarque fut toujours grand; il a forcé la nature en tout, dans ses sujets, dans lui même, & sur la terre & sur les eaux: mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors étaient sauvages, ont en fructifiant rendu témoignage à son génie & éternisé sa mémoire; ils paraissent aujourd'hui originaires des pays même où il les a portés. Loix, police, politique, discipline militaire, marine, commerce, manufactures, sciences, beaux arts, tout s'est perfectionné selon ses vues; & par une singularité dont il n'est point d'exemple, ce sont quatre femmes montées après lui successivement sur le trône, qui ont maintenu tout

ce qu'il acheva, & ont perfectionné tout ce qu'il entreprit.

Le Palais a eu des révolutions après sa mort, l'Etat n'en a éprouvé aucune. La ſplendeur de cet Empire s'eſt augmentée ſous *Catherine premiere*; il a triomphé des Turcs & des Suédois ſous *Anne Pétrôna*; il a conquis ſous *Eliſabeth* la Pruſſe & une partie de la Poméranie; il a joui d'abord de la paix, & il a vu fleurir les arts ſous *Catherine ſeconde*.

C'eſt aux Hiſtoriens nationaux d'entrer dans tous les détails des fondations, des loix, des guerres & des entrepriſes de PIERRE *le Grand*; ils encourageront leurs compatriotes en célébrant tous ceux qui ont aidé ce Monarque dans ſes travaux guerriers & politiques. Il ſuffit à un étranger, amateur déſintéreſſé du mérite, d'avoir eſſayé de montrer ce que fut

le grand homme qui apprit de *Charles XII* à le vaincre, qui ſortit deux fois de ſes Etats pour les mieux gouverner, qui travailla de ſes mains à preſque tous les arts néceſſaires pour en donner l'exemple à ſon peuple, & qui fut le fondateur & le pere de ſon Empire.

Les Souverains des Etats depuis long-temps policés ſe diront à eux-mêmes : « Si dans les climats glacés » de l'ancienne Scithie, un homme » aidé de ſon ſeul génie a fait de ſi » grandes choſes, que devons-nous » faire dans des Royaumes où les » travaux accumulés de pluſieurs ſie» cles nous ont rendu tout facile ?

F I N.

PIECES



PIECES ORIGINALES

Selon les traductions faites alors par l'ordre de PIERRE PREMIER.

CONDAMNATION D'ALEXIS.

Le 24 Juin 1718.

EN vertu de l'ordonnance expresse émanée de Sa Majesté Czarienne, & signée de sa propre main le 13 Juin dernier, pour le jugement du Czarewitz *Alexis Petrowitz*, sur ses transgressions & ses crimes contre son Pere & son Seigneur, les soussignés *Ministres*, *Sénateurs*, *Etat Militaire & Civil*, après s'être assemblés plusieurs fois dans la chambre de la Régence du Sénat à *Pétersbourg*, ayant ouï plus d'une fois la lecture qui a été faite des originaux & des extraits des témoignages qui ont été rendus contre lui, comme aussi des lettres d'exhortation de Sa Majesté Czarienne au Czarewitz, & des réponses qu'il y a faites, écrites de sa propre main ; & des autres actes

appartenant au procès, de même que des informations criminelles, des confeſſions & des déclarations du Czarewitz, tant écrites de ſa propre main, que faites de bouche à ſon Seigneur & Pere, & devant les ſouſſignés établis par l'autorité de Sa Majeſté Czarienne, à l'effet du préſent jugement : ils ont déclaré & reconnu, que quoique ſelon les droits de l'Empire Ruſſien, il n'ait jamais appartenu à *eux*, étant ſujets naturels de la domination ſouveraine de Sa Majeſté Czarienne, de prendre connoiſſance d'une affaire de cette nature, qui ſelon ſon importance, dépend uniquement de la volonté abſolue du Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu ſeul, & n'eſt point limité par aucune loi : ſe ſoumettant pourtant à ladite ordonnance de Sa Majeſté Czarienne leur Souverain qui leur donne cette liberté, & après de mûres réflexions & en conſcience chrétienne, ſans crainte ni flatterie, & ſans avoir égard à la perſonne, n'ayant devant les yeux que les lois divines applicables au cas préſent, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, les ſaintes Ecritures de l'Evangile & des Apôtres, comme auſſi les canons & les regles des Conciles, l'autorité des ſaints Peres & des Docteurs de l'Egliſe ; prenant auſſi des lumieres des conſidérations des Archevêques & du Clergé aſſemblé à *Pétersbourg* par ordre de Sa Majeſté Czarienne, leſquelles ſont tranſcrites ci-deſſus, & ſe conformant aux lois de toute la Ruſſie, & en particulier aux conſtitutions de cet Empire, aux Lois militaires & aux ſtatuts qui ſont

conformes aux lois de beaucoup d'autres Etats, sur-tout à celles des anciens Empereurs Romains & Grecs, & d'autres Princes Chrétiens. Les soussignés ayant été aux avis sont convenus unanimement, sans contradiction, & ils ont prononcé que le Czarewitz *Alexis Petrowitz est digne de mort* pour ses crimes susdits, & pour ses transgressions capitales contre son Souverain & son Pere, étant fils & sujet de Sa Majesté Czarienne; ensorte que, quoique Sa Majesté Czarienne ait promis au Czarewitz, par la lettre qu'il lui a envoyée par M. *Tolstoy*, Conseiller privé, & par le Capitaine *Romanzoff*, datée de *Spaa* le 10 Juillet 1717, de lui pardonner son évasion, s'il retournoit de son bon gré & volontairement, ainsi que le Czarewitz même l'a avoué avec remerciment dans sa réponse à cette lettre, écrite de Naples le 4 Octobre 1717, où il a marqué qu'il remerciait Sa Majesté Czarienne pour le pardon qui lui était donné seulement pour son évasion volontaire, il s'en est rendu indigne depuis par ses oppositions aux volontés de son Pere & par ses autres transgressions qu'il a renouvellées & continuées, comme il est amplement déduit par le Manifeste publié par Sa Majesté Czarienne, le 3 Février de la présente année, & parce qu'entr'autres choses il n'est par retourné de son bon gré.

Et quoique Sa Majesté Czarienne à l'arrivée du Czarewitz à Moscow, avec son écrit de confession de ses crimes, & où il en demandait pardon, eût pitié de lui, comme il est naturel à un pere d'en

avoir de son fils, & qu'à l'audience qu'elle lui donna dans la salle du château le même jour 3 Février, elle lui promit le pardon de toutes ses transgressions; Sa Majesté Czarienne ne lui fit cette promesse qu'avec cette condition expresse qu'elle exprima en présence de tout le monde, savoir que lui Czarewitz déclarerait sans aucune restriction ni réserve tout ce qu'il avait commis & tramé jusqu'à

jour-là contre Sa Majesté Czarienne, & qu'il découvrirait toutes les personnes qui lui ont donné des conseils, ses complices & généralement tous ceux qui ont su quelques choses de ses desseins & de ses menées; mais que s'il celait quelqu'un, ou quelque chose, le pardon promis serait nul & demeurerait révoqué; ce que le Czarewitz reçut alors & accepta, au moins en apparence, avec des larmes de reconnaissance, & il promit par serment de déclarer tout sans réserve. En confirmation de quoi il baisa la sainte Croix & les saintes Ecritures dans l'Eglise Cathédrale.

Sa Majesté Czarienne lui confirma aussi la même chose de sa propre main le lendemain, dans les articles d'interrogatoire insérés ci-dessus, qu'elle lui fit donner, ayant écrit à leur tête ce qui suit.

Comme vous avez reçu hier votre pardon, à condition que vous déclareriez toutes les circonstances de votre évasion & ce qui y a du rapport; mais que si vous celiez quelques choses, vous seriez privé de la vie; & comme vous avez déjà fait de bouche quelques déclarations, vous devez pour une plus ample satis-

faction, & pour votre décharge, les mettre par écrit selon les points marqués ci-dessous.

Et à la conclusion, il était encore écrit de la main de Sa Majesté Czarienne dans le septieme article.

Déclarez tout ce qui a rapport à cette affaire, quand même cela ne serait point spécifié ici, & purgez-vous comme dans la sainte confession; mais si vous cachez ou celez quelque chose qui se découvre dans la suite, ne m'imputez rien. Car il vous a été déclaré hier devant tout le monde, qu'en ce cas-là le pardon que vous avez reçu serait nul & révoqué.

Nonobstant cela, le Czarewitz a parlé dans ses réponses & dans ses confessions, sans aucune sincérité, il a célé & caché non-seulement beaucoup de personnes, mais aussi des affaires capitales & ses transgressions, & en particulier ses desseins de rebellion contre son Pere & son Seigneur, & ses mauvaises pratiques qu'il a tramées & entretenues long-temps pour tâcher d'usurper le Trône de son Pere, même de son vivant, par différentes mauvaises voies, & sous de méchans prétextes, fondant son espérance & les souhaits qu'il faisait de la mort de son Pere & son Seigneur, sur la déclaration dont il se flattait du petit peuple en sa faveur.

Tout cela a été découvert ensuite par les informations criminelles, après qu'il a refusé de le déclarer lui-même, comme il a paru ci-dessus.

Ainsi il est évident par toutes ces démarches du Czarewitz, & par les déclarations qu'il a données par écrit & de bouche, & en dernier lieu par celle du 22 Juin de la présente année, qu'il n'a point voulu que la succession à la Couronne lui vint après la mort de son Pere de la maniere que son Pere aurait voulu la lui laisser, selon l'ordre de l'équité & par les voies & les moyens que Dieu a prescrits: mais qu'il l'a désirée, & qu'il a eu dessein d'y parvenir, même du vivant de son Pere & son Seigneur, contre la volonté de Sa Majesté Czarienne, & en s'opposant à tout ce que son Pere voulait, & non-seulement par des soulévemens de rebelles qu'il espérait, mais encore par l'assistance de l'Empereur, & avec une armée étrangere qu'il s'était flatté d'avoir à sa disposition, au prix même du renversement de l'Etat, & de l'aliénation de tout ce qu'on aurait pu lui demander de l'Etat pour cette assistance.

L'exposé qu'on vient de faire, fait donc voir que le Czarewitz en cachant tous ses pernicieux desseins, & en célant beaucoup de personnes qui ont été d'intelligence avec lui, comme il a fait jusqu'au dernier examen, & jusqu'à ce qu'il ait été pleinement convaincu de toutes ses machinations, a eu en vue de se réserver des moyens pour l'avenir, quand l'occasion se présenterait favorable, de reprendre ses desseins & de pousser à bout l'exécution de cette horrible entreprise contre son Pere & son Seigneur, & contre tout cet Empire.

Il s'eſt rendu par-là indigne de la clémence & du pardon qui lui a été promis par ſon Seigneur & ſon Pere ; il l'a auſſi avoué lui-même, tant devant Sa Majeſté Czarienne, qu'en préſence de tous les Etats Eccléſiaſtiques & Séculiers, & publiquement devant toute l'aſſemblée : & il a auſſi déclaré verbalement & par écrit devant les Juges ſouſſignés, établis par Sa Majeſté Czarienne, que tout ce que deſſus était véritable & manifeſte par les effets qui en avaient paru.

Ainſi puiſque les ſuſdites lois divines & eccléſiaſtiques, les civiles & militaires, & particuliérement les deux dernieres condamnent à mort ſans miſéricorde, non-ſeulement ceux dont les attentats contre leur Pere & Seigneur ont été manifeſtés par des évidences, ou prouvés par des écrits, mais même ceux dont les attentats n'ont été que dans l'intention de ſe rebeller, ou d'avoir formé de ſimples deſſeins de tuer leur Souverain ou d'uſurper l'Empire ; Que penſer d'un deſſein de rebellion, tel qu'on n'a guere oui parler de ſemblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre ſon Souverain, premiérement comme Pere de la Patrie, & encore comme ſon Pere ſelon la nature ; (un Pere très-clément qui a fait élever le Czarewitz depuis le berceau avec des ſoins plus que paternels, avec une tendreſſe & une bonté qui ont paru en toutes rencontres, qui a tâché de le former pour le Gouvernement, & de l'inſtruire avec des peines incroyables & une application infa-

tigable dans l'art militaire, pour le rendre capable & digne de la succession d'un si grand Empire) à combien plus forte raison un tel dessein a-t-il mérité une punition de mort ?

C'est avec un cœur affligé & des yeux pleins de larmes, que nous, comme serviteurs & sujets, prononçons cette sentence; considérant qu'il ne nous appartient point en cette qualité d'*entrer en* jugement de si grande importance, & particuliérement de prononcer une sentence contre le fils du très-souverain & très-clément Czar notre Seigneur. Cependant sa volonté étant que nous jugions, nous déclarons par la présente notre véritable opinion, & nous prononçons cette condamnation avec une conscience si pure & si chrétienne, que nous croyons pouvoir la soutenir devant le terrible, le juste & l'impartial jugement du grand Dieu.

Soumettant au reste cette sentence que nous rendons, & cette condamnation que nous faisons, à la souveraine puissance, à la volonté & à la clémente révision de Sa Majesté Czarienne notre très-clément Monarque.





PAIX DE NEUSTADT.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

SOIT notoire par les préſentes, que comme il s'eſt élevé il y a pluſieurs années une guerre ſanglante, longue & onéreuſe entre Sa Majeſté le feu Roi Charles XII. de glorieuſe mémoire, Roi de Suede, des Goths & des Vandales, &c. ſes Succeſſeurs au Trône de Suede, Madame Ulrique, Reine de Suede, des Goths & des Vandales, &c. & le Royaume de Suede, d'une part; & entre Sa Majeſté Czarienne PIERRE PREMIER, Empereur de toute la Ruſſie, &c. & l'Empire de Ruſſie, de l'autre part; les deux parties ont trouvé à propos de travailler aux moyens de mettre fin à ces troubles, & par conſéquent à l'effuſion de tant de ſang innocent; & il a plu à la Providence Divine de diſpoſer les eſprits des deux partis à faire aſſembler leurs Miniſtres-Plénipotentiaires, pour traiter & conclure une paix ferme, ſincere & ſtable, & une amitié éternelle entre les deux Etats, Provinces, pays, vaſſaux, ſujets & habitans; ſavoir, M. Jean Lilienſted Conſeiller de Sa Majeſté le Roi de Suede, de

après la signature de cette paix ; mais dans les autres endroits, dans trois semaines, ou plutôt s'il est possible, après qu'on aura fait l'échange de part & d'autre : pour cet effet, on publiera d'abord la conclusion de la paix. Et au cas qu'après l'expiration de ce terme on vînt à commettre quelque hostilité par mer ou par terre, de l'un ou de l'autre côté, de quelque nom que ce soit, par ignorance de la paix conclue, cela ne portera aucun préjudice à la conclusion de cette paix ; mais on sera obligé de restituer & les hommes & les effets pris & enlevés après ce temps-là.

IV. Sa Majesté le Roi de Suede cede par les présentes, tant pour soi-même que pour ses successeurs au Trône & au Royaume de Suede, à Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie, en pleine & irrévocable & éternelle possession, les Provinces qui ont été conquises & prises par les armes de Sa Majesté Czarienne dans cette guerre, sur la Couronne de Suede; savoir, la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie & une partie de la Carelie ; de même que le district du Fief de Wibourg, spécifié ci-dessous dans l'article du réglement des limites ; les villes & forteresses de Riga, Dunamunde, Pernau, Revel, Dorpt, Nerva, Wibourg, Kexholm, & les autres villes, forteresses, ports, places, districts, rivages & côtes appartenans auxdites Provinces ; comme aussi les îles d'Oesel, Dagoe, Moen & toutes les autres îles depuis la frontiere de Courlande, sur les côtes de Livonie, Estonie & Ingermanie,

& du côté oriental de Revel, sur la mer qui va à Wibourg, vers le Midi & l'Orient; avec tous les habitans qui se trouvent dans ces îles, & dans les susdites provinces, villes & places; & généralement toutes leurs appartenances, dépendances, prérogatives, droits & émolumens, sans aucune exception, ainsi que la Couronne de Suede les a possédés.

Pour cet effet, Sa Majesté le Roi de Suede renonce à jamais de la maniere la plus solennelle, tant pour soi, que pour ses successeurs & pour tout le Royaume de Suede, à toutes les prétentions qu'ils ont eues jusques ici, ou peuvent avoir sur lesdites provinces, îles, pays & places, dont tous les habitans seront, en vertu des présentes, déchargés du serment qu'ils ont prêté à la Couronne de Suede; de sorte que Sa Majesté & le Royaume de Suede ne pourront plus se l'attribuer dès-à-présent, ni les redemander à jamais, sous quelque prétexte que ce soit, mais ils seront & resteront incorporés à perpétuité à l'Empire de Russie; & Sa Majesté & le Royaume de Suede s'engage par les présentes, de laisser & maintenir toujours Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie dans la paisible possession desdites Provinces, îles, pays & places; & l'on cherchera & remettra à ceux qui seront autorisés de Sa Majesté Czarienne, toutes les archives & papiers qui concernent principalement ces pays, lesquels ont été enlevés & portés en Suede pendant cette guerre.

V. Sa Majesté Czarienne s'engage en échange,

& promet de restituer & d'évacuer à Sa Majesté & à la Couronne de Suede dans le terme de quatre semaines après l'échange de la ratification de ce traité de paix, ou plutôt, s'il est possible, le grand Duché de Finlande, excepté la partie qui en a été réservée ci-dessous dans le réglement des limites, laquelle appartiendra à Sa Majesté Czarienne; de sorte que Sa Majesté Czarienne & ses successeurs n'auront ni ne feront jamais aucune prétention sur ledit Duché, sous quelque prétexte que ce soit. Outre cela, Sa Majesté Czarienne s'engage & promet de faire payer promptement, infailliblement & sans rabais, la somme de deux millions d'écus, aux autorisés du Roi de Suede, pourvu qu'ils produisent & donnent les quittances valables, dans les termes fixés, & en telles sortes de monnoie, dont on est convenu par un article séparé, lequel est de la même force, comme s'il était inséré ici de mot à mot.

VI. Sa Majesté le Roi de Suede s'est aussi réservé à l'égard du commerce, la permission pour toujours, de faire acheter annuellement des grains à Riga, Revel & Arensbourg, pour cinquante mille roubles: lesquels grains sortiront desdites places, sans qu'on en paye aucun droit ou autres impôts, pour être transportés en Suede; moyennant une attestation, par laquelle il paroisse qu'ils ont été achetés pour le compte de Sa Majesté Suédoise, ou par des sujets qui sont chargés de cet achat de la part de Sa Majesté le Roi de Suede; ce qui ne se doit pas entendre des années dans lesquelles Sa Majesté Czarienne

se trouveroit obligée par manque de récolte, ou par d'autres raisons importantes, de défendre la sortie des grains généralement à toutes les nations.

VII. Sa Majesté Czarienne promet aussi de la maniere la plus solennelle, qu'elle ne se mêlera point des affaires domestiques du Royaume de Suede, ni de la forme de Régence qui a été réglée & établie sous serment & unanimement par les Etats dudit Royaume : Qu'elle n'assistera personne en aucune maniere qui que ce puisse être, ni directement ni indirectement ; mais qu'elle tâchera d'empêcher & de prévenir tout ce qui y est contraire, pourvu que cela vienne à la connoissance de Sa Majesté Czarienne ; afin de donner par là des marques évidentes d'une amitié sincere & d'un véritable voisin.

VIII. Et comme on a de part & d'autre l'intention de faire une paix ferme, sincere & durable, & qu'ainsi il est très-nécessaire de régler tellement les limites, qu'aucune des deux parties ne se puisse donner aucun ombrage, mais que chacune possede paisiblement ce qui lui a été cédé par ce traité de paix, elles ont bien voulu déclarer, que les deux Empires auront dès-à-présent & à jamais les limites suivantes, qui commencent sur la côte septentrionale de Sinus Finicus près de Wickolax : d'où elles s'étendent à une demi-lieue du rivage de la mer dans le pays, & à la distance d'une demi-lieue de la mer jusques vis-à-vis de Willayoki, & de là plus avant dans le pays ; en sorte que du côté de la mer & vis-à-vis de Rohel, il y aura une distance de trois quarts de lieue dans une

ligne diamétrale jusqu'au chemin qui va de Wibourg à Lapstrand, à la distance de trois lieues de Wibourg, & qui va dans la même distance de trois lieues vers le Nord par Wibourg dans une ligne diamétrale jusqu'aux anciennes limites qui ont été ci-devant entre la Russie & la Suede, & même avant la réduction du fief de Kexholm sous la domination du Roi de Suede. Ces anciennes limites s'étendent *du côté* du Nord à huit lieues; de là elles vont dans une ligne diamétrale au travers du fief de Kexholm jusqu'à l'endroit où la mer de Porojeroi, qui commence près du village de Kudumagube, touche les anciennes limites qui ont été entre la Russie & la Suede; tellement que Sa Majesté le Roi & le Royaume de Suede posséderont toujours tout ce qui est situé vers l'Ouest & le Nord au-delà des limites *spécifiées*, & Sa Majesté Czarienne & l'Empire de Russie posséderont à jamais ce qui est situé en-deçà, du côté d'Orient & du Sud. Et comme Sa Majesté Czarienne cede ainsi à perpétuité à Sa Majesté le Roi & au Royaume de Suede une partie du fief de Kexholm, qui appartenait ci-devant à l'Empire de Russie, elle promet de la maniere la plus solennelle, pour soi & ses successeurs au Trône de Russie, qu'*elle* ne redemandera ni ne pourra redemander jamais cette partie du fief de Kexholm, sous quelque prétexte que ce soit; mais ladite partie sera & restera toujours incorporée au Royaume de Suede. A l'égard des limites dans les pays des Lapmarques, ils resteront sur le même pied qu'ils étaient avant le commencement

mencement de cette guerre entre les deux Empires. On est convenu de plus de nommer des Commissaires de part & d'autre, immédiatement après la ratification du traité principal, pour régler les limites de la maniere susdite.

IX. Sa Majesté Czarienne promet en outre, de maintenir tous les habitans des Provinces de Livonie, d'Estonie & d'Oesel, nobles & roturiers, les villes, Magistrats & les corps de métiers, dans l'entiere jouissance des privileges, coutumes & prérogatives, dont ils ont joui sous la domination du Roi de Suede.

X. On n'introduira pas non plus la contrainte des consciences dans les Pays qui ont été cédés; mais on y laissera & maintiendra la Religion Evangélique, de même que les Eglises, les écoles & ce qui en dépend, sur le même pied qu'elles étaient du tems de la derniere Régence du Roi de Suede, à condition que l'on y puisse exercer librement la Religion Grecque.

XI. Quant à la réduction & liquidation qui se firent du temps de la Régence précédente du Roi de Suede en Livonie, Estonie & Oesel, au grand préjudice des sujets & des habitans de ces pays-là, (ce qui a porté, de même que l'équité de l'affaire même, le feu Roi de Suede de glorieuse mémoire à donner l'assurance par une patente qui fut publiée le 13 Avril 1700, *Que si quelques-uns de ses sujets pouvaient prouver loyalement que les biens qui ont été confisqués étaient les leurs, on leur rendrait justice à cet égard*; & alors plusieurs sujets desdits pays furent remis dans la possession de leurs biens confisqués;) Sa

Majesté Czarienne s'engage & promet de se faire rendre justice à un chacun, soit qu'il demeure dans le terroir ou hors du terroir, qui a une juste prétention sur des terres en Livonie, Estonie, ou dans la province d'Oesel, & la peut vérifier dûment ; de sorte qu'ils rentreront dans la possession de leurs biens ou terres.

XII. On restituera aussi incessamment, en conformité de l'Amnistie qui a été accordée & réglée ci-dessus dans l'article second, à ceux de Livonie, d'Estonie & de l'île d'Oesel, qui ont tenu pendant cette guerre le parti du Roi de Suede, les biens, terres & maisons qui ont été confisqués & données à d'autres, tant dans les villes de ces provinces, que dans celles de Nerva & Wibourg, soit qu'ils leur soient dévolus pendant la guerre par héritage ou par d'autres voies, sans aucune exception ni restriction; soit que les propriétaires se trouvent à présent en Suede, ou en prison, ou quelqu'autre part, après que chacun se sera auparavant légitimé auprès du Gouvernement général, en produisant ses documens touchant son droit ; mais ces propriétaires ne pourront rien prétendre des revenus qui ont été levés par d'autres pendant cette guerre & après la confiscation, ni aucun dédommagement de ce qu'ils ont souffert par la guerre ou autrement. Ceux qui rentrent de cette maniere dans la possession de leurs biens ou terres, seront obligés de rendre hommage à Sa Majesté Czarienne, leur Souverain d'à présent, & de se comporter au reste comme de fideles vassaux &

ſujets : Après qu'ils auront prêté le ferment accoutumé, il leur ſera permis de ſortir du pays, d'aller demeurer ailleurs dans le pays de ceux qui ſont alliés & amis de l'Empire de Ruſſie, & de s'engager au ſervice des Puiſſances neutres : ou d'y continuer, s'ils s'y ſont déjà engagés, ſuivant qu'ils le jugeront à propos. Mais à l'égard de ceux qui ne veulent pas rendre hommage à Sa Majeſté Czarienne, on fixe & on leur accorde le terme de trois ans après la publication de la paix, pour vendre dans ce temps-là leurs biens, terres, & ce qui leur appartient, le mieux qu'ils pourront, ſans en payer davantage que ce que chacun doit payer en conformité des ordonnances & ſtatuts du pays. En cas qu'il arrivât à l'avenir qu'un héritage fût dévolu ſuivant les droits du pays à quelqu'un, & que celui-ci n'eût pas prêté le ferment de fidélité à Sa Majeſté Czarienne, il ſera obligé de le faire à l'entrée de ſon héritage, ou de vendre ces biens dans l'eſpace d'une année.

De la même maniere, ceux qui ont avancé de l'argent ſur des terres ſituées en Livonie, Eſtonie, & dans l'île d'Oeſel, & qui en ont reçu des contrats légitimes, jouiront paiſiblement de leurs hypotheques, juſqu'à ce qu'on leur en paye & le capital & l'intérêt ; mais ces hypothéquaires ne pourront rien prétendre des intérêts qui ſeront échus pendant la guerre, & qui ne ſont pas peut-être levés ; mais ceux qui dans l'un ou l'autre cas ont l'adminiſtration des biens ſuſdits, ſeront obligés de rendre hommage à Sa Majeſté Czarienne. Tout ceci s'entend auſſi de

ceux qui restent sous la domination de Sa Majesté Czarienne, lesquels auront la même liberté de disposer des biens qu'ils ont en Suede & dans les pays qui ont été cédés à la Couronne de Suede par cette paix. D'ailleurs on maintiendra aussi réciproquement les sujets des parties pacifiantes qui ont de justes prétentions dans les pays des deux puissances, soit au public, ou à des personnes particulieres, & on leur rendra une prompte justice, afin qu'un chacun soit ainsi mis & remis dans la possession de ce qui lui appartient de droit.

XIII. Toutes les contributions en argent cesseront dans le grand Duché de Finlande, que Sa Majesté Czarienne restitue, suivant l'article V. à Sa Majesté le Roi & le Royaume de Suede, à compter depuis la date de la signature de ce Traité; mais on y fournira pourtant gratis les vivres & les fourages nécessaires aux troupes de Sa Majesté Czarienne, jusqu'à ce que ledit Duché soit entiérement évacué, sur le même pied que cela s'est pratiqué jusqu'ici; & l'on défendra & inhibera sous des peines très-rigoureuses, d'enlever à leur délogement aucuns Ministres ni paysans de la nation Finlandoise, malgré eux, ni de leur faire aucun tort. Outre cela, on laissera toutes les Forteresses & Châteaux de Finlande dans le même état où ils sont à présent; mais il sera permis à Sa Majesté Czarienne de faire emporter, en évacuant ledit pays & places, tout le gros & petit canon, leurs attirails, magasins & autres munitions de guerre que Sa Majesté Cza-

rienne y a fait transporter, de quelque nom que ce soit. Pour cette fin & pour le transport du bagage de l'armée, les habitans fourniront gratis les chevaux & les chariots nécessaires jusqu'aux frontieres. Même si l'on ne pouvoit pas exécuter tout cela dans le terme stipulé, & qu'on fût obligé d'en laisser une partie en arriere, elle sera bien gardée & remise ensuite à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté Czarienne, dans quelque temps qu'elle le souhaite, & on fera aussi transporter ladite partie jusqu'aux frontieres. En cas que les troupes de Sa Majesté Czarienne ayent trouvé & envoyé hors du pays quelques archives & papiers touchant le grand Duché de Finlande, elle en fera une exacte recherche, & fera rendre de bonne foi ce qui s'en trouvera, à ceux qui sont autorisés de S. M. le Roi de Suede.

XIV. Tous les prisonniers de part & d'autre, de quelque nation, condition & état qu'ils soient, seront élargis immédiatement après la ratification de ce traité de paix; sans payer aucune rançon; mais il faut qu'un chacun ait auparavant acquitté les dettes qu'il a contractées, ou qu'il donne caution suffisante pour le payement d'icelles. On leur fournira gratis de part & d'autre, les chevaux & les chariots nécessaires dans le temps fixé pour leur départ, à proportion de la distance des places où ils se trouvent actuellement jusqu'aux frontieres. Touchant les prisonniers qui ont embrassé le parti de l'un ou de l'autre, ou qui ont dessein de rester dans les Etats de l'une ou de l'autre Partie, ils auront indif-

féremment cette permission-là. Ceci s'entend aussi de tous ceux qui ont été enlevés de part & d'autre pendant cette guerre, lesquels pourront aussi ou rester où ils sont, ou retourner chez eux ; excepté ceux qui ont de leur propre mouvement embrassé la Religion Grecque, S. M. Czarienne le voulant ainsi; pour laquelle fin les deux Parties pacifiantes feront publier & afficher des Edits dans leurs Etats.

XV. S. M. le Roi & la République de Pologne, comme alliés de S. M. Czarienne, sont compris expressément dans cette paix, & on leur réserve l'accès, tout de même, comme si le Traité de Paix à renouveller entre eux & la Couronne de Suede eût été inséré ici de mot à mot. Pour cette fin cesseront toutes les hostilités de quelque nom qu'elles soient, par-tout & dans tous les Royaumes, pays & domaines qui appartiennent aux deux Parties pacifiantes, & qui sont situés tant dans l'Empire Romain que hors de l'Empire Romain, & il y aura une paix stable & durable entre les susdites deux Couronnes. Et comme aucun Ministre Plénipotentiaire de la part de S. M. & la République de Pologne n'a assisté au Congrès de Paix qui s'est tenu à Neustadt, & qu'ainsi on n'a pu renouveller à la fois la paix entre S. M. le Roi de Pologne & la Couronne de Suede par un Traité solennel, S. M. le Roi de Suede s'engage & promet d'envoyer au Congrès de Paix ses Plénipotentiaires, pour entamer les Conférences, dès qu'on aura concerté le lieu du Congrès, afin de conclure, sous la médiation de S. M. Czarienne, une paix

durable entre ces deux Rois, à condition que rien n'y soit contenu qui puisse porter préjudice à ce Traité de Paix perpétuelle fait avec S. M. Czarienne.

XVI. On réglera & on confirmera la liberté du Commerce qu'il y aura par mer & par terre, entre les deux Puissances, leurs Etats, sujets & habitans, dès qu'il sera possible, par le moyen d'un Traité à part sur ce sujet, à l'avantage des Etats de part & d'autre: mais en attendant il sera permis aux Sujets Russiens & Suédois de trafiquer librement dans l'Empire de Russie & dans le Royaume de Suede, dès qu'on aura ratifié ce Traité de Paix, en payant les droits ordinaires de toutes sortes de marchandises, de sorte que les sujets de Russie & de Suede jouiront réciproquement des mêmes privileges & prérogatives qu'on accorde aux plus grands amis des susdits Etats.

XVII. La paix étant conclue, on restituera de part & d'autre aux Sujets de Russie & de Suede, non-seulement les magasins qu'ils avaient avant la naissance de la guerre dans certaines villes marchandes de ces deux Puissances, mais on leur permettra aussi d'établir des magasins dans les villes, ports & autres places qui sont sous la domination de S. M. Czarienne & du Roi de Suede.

XVIII. En cas que des vaisseaux de guerre ou marchands Suédois viennent à échouer ou périr par tempête ou par d'autres accidens sur les côtes & rivages de Russie, les sujets de S. M. Czarienne seront obligés de leur donner toute sorte de secours & d'assistance, de sauver l'équipage & les effets,

autant qu'il leur sera possible, & de rendre fidèlement ce qui a été poussé à terre, s'ils le réclament, moyennant une récompense convenable. Les Sujets de S. M. le Roi de Suede en feront autant à l'égard des vaisseaux & des effets Russiens qui ont le malheur d'échouer ou de périr sur les côtes de Suede. Pour laquelle fin, & pour prévenir toute insolence, vol & pillage, qui se commettent *ordinairement* à l'occasion de ces fâcheux accidens, S. M. Czarienne & le Roi de Suede feront émaner une très-rigoureuse inhibition à cet égard, & feront punir arbitrairement les infracteurs.

XIX. Et pour prévenir aussi par mer toute occasion qui pourrait faire naître quelque mésintelligence entre les deux Parties pacifiances, autant qu'il est possible, on a conclu & résolu, que si les vaisseaux de guerre Suédois, un ou plusieurs, soit qu'ils soient petits ou grands, passent dorénavant une des forteresses de S. M. Czarienne, ils feront la salve de leur canon, & ils seront d'abord resalués de celui de la forteresse Russienne; & *vice versâ*, si les vaisseaux de guerre Russiens, un ou plusieurs, soit qu'ils soient petits ou grands, passent dorénavant une des forteresses de Sa Majesté le Roi de Suede, ils feront la salve de leur canon, & ils seront d'abord resalués de celui de la forteresse Suédoise. En cas que les vaisseaux Suédois & Russiens se rencontrent en mer ou en quelque port ou autre endroit, ils se salueront les uns les autres de la salve ordinaire, de la même maniere que cela se pratique en pareil cas entre la Suede & le Danemarck.

XX.

XX. On eſt convenu de part & d'autre, de ne plus défrayer les Miniſtres des deux Puiſſances comme auparavant; leurs Miniſtres, Plénipotentiaires & Envoyés, ſans ou avec caractere, devant s'entretenir à l'avenir eux-mêmes & toute leur Suite, tant en voyage qu'à la Cour, & dans la Place où ils ont ordre d'aller réſider; mais ſi l'une ou l'autre des deux Parties reçoit à temps la nouvelle de la venue d'un Envoyé, elles ordonneront à leurs Sujets de lui donner toute l'aſſiſtance dont il aura beſoin, afin qu'il puiſſe continuer ſurement ſa route.

XXI. De la part de Sa Majeſté le Roi de Suede, on comprend auſſi dans ce Traité de paix Sa Majeſté le Roi de la *Grande-Bretagne*, à la réſerve des griefs qu'il y a entre Sa Majeſté Czarienne & ledit Roi, dont on traitera directement, & l'on tâchera de les terminer amiablement. Il ſera permis auſſi à d'autres Puiſſances, qui ſeront nommées par les deux Parties pacifiantes dans l'eſpace de trois mois, d'accéder à ce Traité de Paix.

XXII. En cas qu'il ſurvienne à l'avenir quelque différent entre les Etats & les Sujets de *Suede* & de *Ruſſie*, cela ne dérogera pas à ce Traité de Paix éternelle; mais il aura & tiendra ſa force & ſon effet, & on nommera inceſſamment des Commiſſaires de part & d'autre, pour examiner & vuider équitablement le différent.

XXIII. On rendra auſſi dès-à-préſent tous ceux qui ſont coupables de trahiſons, meurtres, vols &

autres crimes, & qui passent de la *Suede* en *Russie*, & de la *Russie* en *Suede*, seuls ou avec femmes & enfans; en cas que la partie lésée du pays d'où ils se sont évadés, les réclame, de quelque nation qu'ils soient, & dans le même état où ils étaient à leur arrivée, avec femmes & enfans, de même qu'avec tout ce qu'ils ont enlevé, volé ou pillé.

XXIV. L'échange des ratifications de cet instrument de Paix se fera à *Neustadt* dans l'espace de trois semaines, à compter de la signature, ou plutôt s'il est possible. En foi de tout ceci, on a dressé deux Exemplaires de la même teneur de ce Traité de Paix, lesquels ont été confirmés par les Ministres-Plénipotentiaires de part & d'autre, en vertu des pouvoirs qu'ils avaient de leurs Maîtres, qui les avaient signés de leurs mains propres, & y avaient fait apposer leurs Sceaux. *Fait* à Neustadt *le 30 Août 1721. V. St. depuis la naissance de notre Sauveur.*

JEAN LILIENSTED.
OTTO-REINHOLD STROEMFELD.
JACOB-DANIEL BRUCE.
HENRI-JEAN-FRÉDÉRIC OSTERMAN.



ORDONNANCE

DE

L'EMPEREUR PIERRE I.

Pour le Couronnement de l'Impératrice CATHERINE.

NOUS PIERRE I. *Empereur & Autocrateur de toute la Russie, &c. Savoir faisons à tous les Ecclésiastiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Russienne, nos fideles Sujets. Personne n'ignore l'usage constant & perpétuel établi dans les Royaumes de la Chrétienté, suivant lequel les Potentats font couronner leurs Epouses, ainsi que cela se pratique actuellement, & l'a été diverses fois dans les temps reculés par les Empereurs de la véritable croyance Grecque, savoir l'Empereur* Basilide, *qui a fait couronner son Epouse* Zénobie; *l'Empereur* Justinien, *son Epouse* Lupicine; *l'Empereur* Heraclius, *son Epouse* Martine; *l'Empereur* Léon *le Philosophe, son Epouse* Marie; *& plusieurs autres qui ont pareillement fait mettre la Couronne Impériale sur la tête de leurs Epouses, mais dont nous ne ferons point mention ici, à cause que cela nous menerait trop loin.*

Il est aussi connu jusqu'à quel point Nous avons exposé notre propre personne, & affronté les dangers les plus éminens, en faveur de notre Patrie, pendant le cours de la derniere guerre de vingt-un ans consécutifs; laquelle Nous avons terminé, par le secours de Dieu, d'une maniere si honorable & si avantageuse, que la Russie n'a jamais vu de pareille Paix, ni acquis la gloire qu'on a remporté par cette guerre: L'Impératrice Catherine, *notre très-chere Epouse, Nous a été d'un grand secours dans tous ces dangers, non-seulement dans ladite guerre, mais encore dans quelques autres expéditions, où Elle nous a accompagné volontairement, & Nous a servi de conseil autant qu'il a été possible, nonobstant la faiblesse du Sexe; particuliérement à la bataille contre les Turcs sur la riviere de* Pruth, *où notre armée était réduite à 22000 hommes, & celle des Turcs composée de 270 mille hommes: Ce fut dans cette circonstance désespérée, qu'Elle signala sur-tout son zele par un courage supérieur à son Sexe, ainsi que cela est connu à toute l'armée & dans tout notre Empire.* A ces causes, *& en vertu du pouvoir que Dieu nous a donné, Nous avons résolu d'honorer notre Epouse de la Couronne Impériale, en reconnoissance de toutes ses peines; ce qui, s'il plaît à Dieu, sera accompli cet hiver à Moscow; & nous donnons avis de cette résolution à tous nos fideles Sujets, en faveur desquels notre affection Impériale est inaltérable.*

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce second Volume.

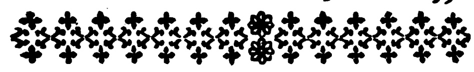


TABLE DES MATIERES

Contenues dans le premier Volume.

Le chiffre Arabe désigne la page, le petit chiffre Romain désigne les pages de la Préface & de l'Avant-propos.

A

F

G

H

I

K

L

M

N

O

P

T

Tobol

V

Y

Z

Fin de la Table du Tome premier.

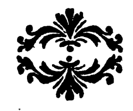


TABLE
DES MATIERES
Contenues dans le second Volume.

Le chiffre Arabe désigne la page, le petit chiffre Romain désigne l'Avis au Lecteur.

A

B

C

E

F

G

H

I

K

L

M

N

O

P

R

S

Fin de la Table du Tome second.

